

# REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

*Unité – Égalité – Paix*



## **Ministère de la Femme et de la Famille**

*Protection - Équité - Autonomie*



**Rapport d'Examen National Approfondi Etabli à  
l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la quatrième  
Conférence mondiale de Beijing sur les Femmes Et les  
5 ans du Programme de développement durable des  
Nations Unies à l'horizon 2030**

**DJIBOUTI – 2019**

## **Liste des abréviations**

---

<b>CASAF</b>	Centre d'Action Sociale et d'Autonomisation de Femmes
<b>CDC</b>	Centre de développement communautaire
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes
<b>CEIO</b>	Cellule d'écoute, d'information et d'orientation
<b>CPEC</b>	Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit
<b>CGC</b>	Comité de gestion communautaire
<b>CNSS</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CSC</b>	Centre de santé communautaire
<b>DISED</b>	Direction de la Statistique et des Études Démographiques
<b>EDAM</b>	Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages
<b>EDSF</b>	Enquête Djiboutienne de la Santé Familiale
<b>EPU</b>	Examen Périodique Universel
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>FTP</b>	Formation technique et professionnelle
<b>IDE</b>	Investissements Directs Etrangers
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>IGAD</b>	Autorité Inter Gouvernementale pour le Développement
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique de Djibouti
<b>MENFOP</b>	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
<b>MGF/E</b>	Mutilations Génitales Féminines/Excision
<b>MF</b>	Ministère de la Femme et de la Famille
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>ONARS</b>	Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés
<b>ONUSIDA</b>	Programme des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/SIDA
<b>PAB</b>	Programme d'Actions de Beijing
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PASNED</b>	Plan Stratégique National pour le Développement de l'Enfance Djiboutienne
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIN</b>	Programme d'Investissement National
<b>PNG</b>	Politique nationale genre
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>RDH</b>	Rapport Développement Humain des Nations Unies
<b>SCAPE</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et Promotion de l'Emploi
<b>SEAS</b>	Secrétariat d'État aux Affaires Sociales
<b>SPAD</b>	Syndicat des Professionnels de l'audiovisuel
<b>UNFD</b>	Union Nationale des Femmes Djiboutiennes
<b>UNHCR</b>	Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies
<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VIH</b>	Virus de l'Immunodéficience Humaine
<b>SEGRIC</b>	Secrétariat Exécutif des Risques et Catastrophes
<b>SIDA</b>	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise

# **Table des matières**

<b>Extraits des Déclarations du Chef de l'Etat</b>	<b>4</b>
<b>Présentation du pays</b>	<b>5</b>
<b>Section 1 : Priorités, Réalisations, Problèmes, Echecs</b>	<b>7</b>
<u>Questions</u> : 1 à 5	7 à 22
<b>Section 2 : Progrès réalisés dans les 12 domaines critiques</b>	<b>22</b>
<u>Questions</u> : 6 à 31	23 à 59
<b>Section 3 : Institutions et Processus nationaux</b>	<b>59</b>
<u>Questions</u> : 32 à 35	59 à 62
<b>Section 4 : Données et Statistiques</b>	<b>62</b>
<u>Questions</u> : 36 à 40	62 à 65
<b>Conclusion</b>	<b>65</b>
<b><u>Annexe 1</u> : Théorie du Changement</b>	<b>66</b>
<b><u>Annexe 2</u> : Alignement Orientations stratégiques SCAPE et ODD</b>	<b>67</b>
<b><u>Annexe 3</u> : Alignement des PDR avec les ODD</b>	<b>72</b>
<b><u>Annexe 4</u> : Indicateurs de la SCAPE</b>	<b>73</b>
<b><u>Annexe 5</u> : Projections démographiques de Djibouti à l'horizon 2035</b>	<b>81</b>

**Extraits des Déclarations du Chef de l'Etat  
Faites à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme**

**8 mars 2019**

... Nous devons garder à l'esprit quelques principes fondamentaux. D'abord que **la femme a la même place et la même importance que l'homme dans notre société**. L'égalité réelle, dans les faits ne se fera que si nous partons de ce constat. Les politiques publiques en faveur des femmes ne sont donc pas des faveurs ou des cadeaux que nous gentes masculine leurs faisons. Ce n'est pas quelque chose que les femmes reçoivent, c'est ce qu'elles ont gagné et ce qu'elles ont créé pour elles-mêmes ! Ensuite, **il ne saurait être question de justifier des inégalités ou des privations de droit par le seul fait qu'un individu est né femme !** Une fois ces deux principes acquis, il est évident pour tout un chacun que la question des inégalités homme-femme n'a plus lieu d'être ...

**8 mars 2018**

... Il n'est un secret pour personne que **l'autonomisation des femmes dans les domaines politique, économique et social leur permet de réaliser leur potentiel et par conséquent constitue la meilleure garantie pour réduire la pauvreté, assurer la croissance économique et améliorer la santé et le bien-être général de nos populations...** Les femmes de notre pays savent que leurs voix seront portées dans l'hémicycle par leurs sœurs qui auront la responsabilité de leur ouvrir des autoroutes d'espoir. Elles devront être proactives et répondre aux nombreuses attentes des femmes citadines aux prises avec des questionnements de leur temps comme par exemple comment concilier vie familiale et professionnelle mais aussi penser aux femmes du monde rural aux prises avec un quotidien ingrat. Désormais, ce qui a été conquis et qui reste à conquérir par la loi devra l'être par les mœurs. Il y a un proverbe africain qui dit ceci : « **Qui a planté un arbre n'a pas vécu inutilement** ». Je vais conclure mon propos et paraphraser en disant : « **Qui aura contribué à rendre sa dignité à une femme dont les droits auraient été bafoués n'aura pas vécu inutilement** » ...

**8 mars 2017**

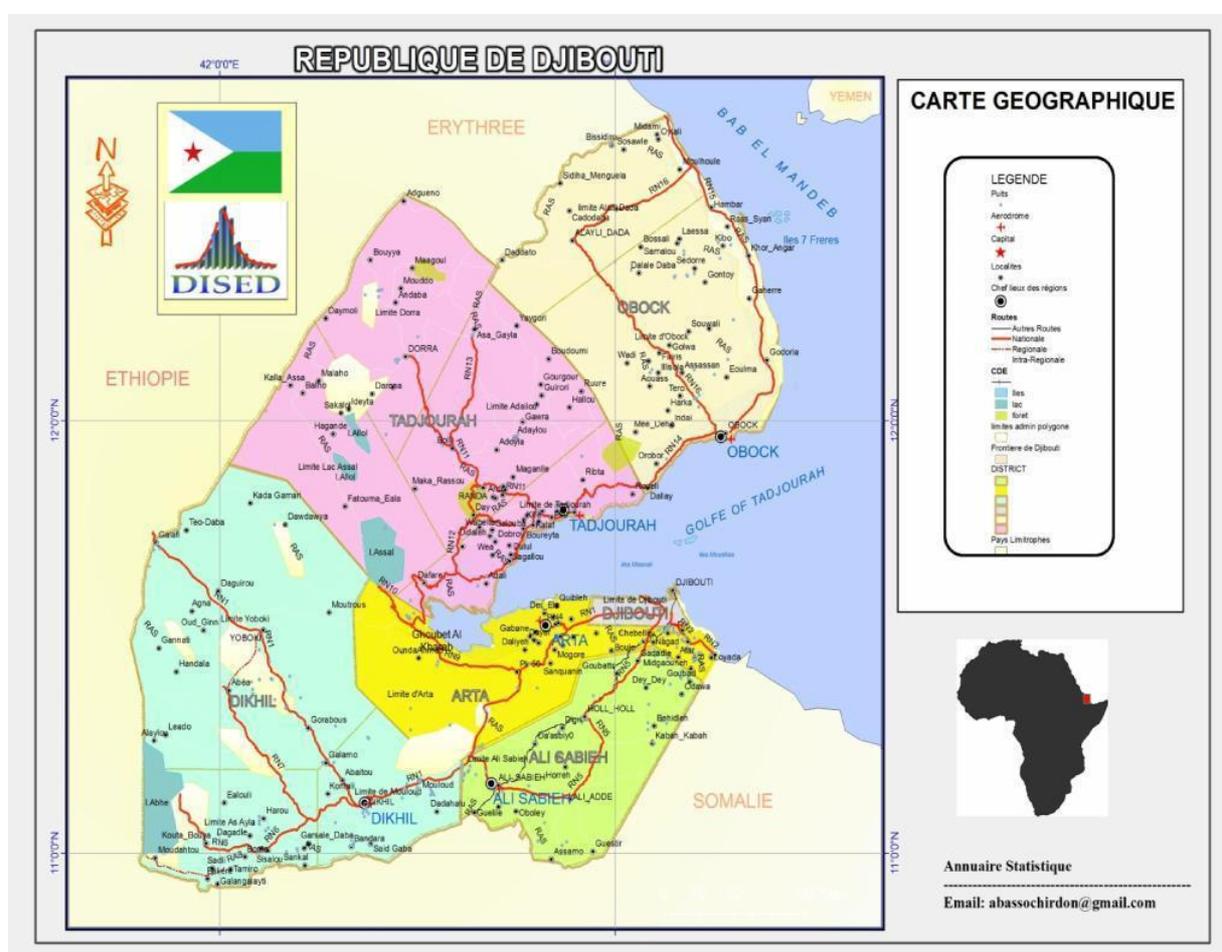
... C'est pour moi un plaisir ineffable de célébrer avec l'ensemble de nos sœurs Djiboutiennes cette journée qui est leur dédiée... **Cette journée demeure une vibrante manifestation pour que l'hommage qui leur est, si justement rendu, ne soit pas un simple « vol au-dessus d'un nid d'injustices »**. Car bien que, ces dernières décennies, la condition féminine ait beaucoup évolué, **malheureusement, les injustices faites aux femmes perdurent et restent encore trop nombreuses...** Mon souhait le plus cher serait que, dans un avenir très proche, la promotion ou la réussite professionnelle d'une femme ne suscite pas l'étonnement mais plutôt l'admiration... et qu'à nos yeux **la femme soit prise pour ce qu'elle est, c'est-à-dire «un Homme comme un autre** »... L'égalité réelle, c'est également de respecter le choix de la femme quel qu'il soit, de faire qu'il soit tout autant valide que celui de l'homme ... Il s'agit là d'un travail de longue haleine que nous devons faire ensemble, un engagement que nous devons prendre ensemble..., **pour qu'enfin, être une jeune fille dans notre société ne soit plus synonyme de lutte mais plutôt d'épanouissement, pour qu'être une femme ne soit plus synonyme de sacrifice mais d'accomplissement !** ...

**8 mars 2016**

... Le thème choisi cette année par la communauté internationale « **Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes** » nous interpelle pour renforcer notre détermination à faire encore plus, à aller de l'avant pour la prise des actions positives, spécifiques pour promouvoir la participation paritaire des hommes et des femmes dans tous les domaines ... **La participation des femmes sans discrimination est désormais un facteur décisif et indispensable au développement de notre pays, à sa compétitivité économique, son progrès social et sa cohésion** ... Aucun pays ne saurait intégrer le cercle des pays émergents en laissant en rade la frange la plus importante de sa population. **La cause des femmes n'est pas seulement le combat des femmes, c'est celui de toute Nation qui aspire à un développement durable et équitable** ...

## Présentation du pays

La République de Djibouti se situe dans la région de la Corne de l'Afrique à l'entrée sud de la Mer Rouge face au Yémen et au Nord-Ouest de l'Océan Indien au niveau du détroit de Bab el Mandeb entre la péninsule arabique et les côtes de l'Afrique de l'Est. Cette position, à la croisée de deux continents, lui confère un statut géostratégique exceptionnel. Elle partage ses frontières avec l'Érythrée, l'Éthiopie et la Somalie. Elle couvre une superficie de 23.200 km<sup>2</sup> et dispose d'un espace maritime de 7.200 km<sup>2</sup> avec 372km de côtes. Elle compte en 2017 une population estimée à 948.249 habitants dont 502.844 hommes (53%) et 445.405 femmes (47%) et selon les projections de l'INSD et du FNUAP elle atteindrait les 976.105 000 habitants en 2019. Les données disponibles mettent en exergue la jeunesse de la population. La structure par âge montre que 38,5% de la population a moins de 15 ans et près de 73,5% moins de 35 ans, alors que 6,5% seulement a 55 ans et plus. Plus de 72% de la population vit en zones urbaines dont une majorité dans Djibouti-ville la capitale. Le territoire est réparti entre 6 régions : Djibouti-ville qui est répartie en 3 communes (Ras Dika, Boulaos et Balbala) et les régions de l'intérieur du pays (Arta, Ali-Sabieh, Dikhil, Tadjourah et Obock).



La région de la Corne de l'Afrique est caractérisée par une instabilité politique et socioéconomique, des conflits armés, des migrations non planifiées et une insécurité transfrontalière. Cette situation, couplée à d'autres facteurs génère de nombreux défis (migrants, réfugiés et personnes déplacées, dégradation de l'environnement, criminalité, trafic de drogues et sexe transactionnel...).

De plus, avec l'avènement du terrorisme international et de la piraterie maritime, Djibouti occupe une place stratégique à l'échelle régionale et internationale, accueillant plusieurs bases militaires (française, américaine, chinoise, Italienne, japonaise). Ce positionnement lui permet de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme et la piraterie dans les eaux somaliennes et celles de l'Océan Indien.

Malgré ce contexte, le pays connaît une situation de stabilité qui lui permet de se focaliser sur sa croissance et son développement.

Sur le plan économique national, l'activité est restée vigoureuse en 2017 avec une croissance du PIB de 5,1% contre 6,9% en 2016. La croissance était passée de 7,1% en 2014 à 7,7% en 2015. Outre l'importante contribution des investissements publics et privés, la forte dynamique des activités dans les secteurs des transports, des télécommunications, de la construction et des activités financières, a été le moteur de la croissance économique. Djibouti figure ainsi parmi les pays les plus performants en Afrique en termes de croissance.

**Budget de l'État (Montants libellés en Francs Djibouti (FDJ) / 1 \$US = 177 FDJ)**

Années	2014	2015	2016	2017
<b>Budget</b>	<b>97,2 milliards</b>	<b>114,4 milliards</b>	<b>119,8 milliards</b>	<b>117,2 milliards</b>

(Source : Rapports de la Banque Centrale de Djibouti)

Le budget de l'Etat s'est établi à 117,2 milliards Francs Djibouti (FDJ) en 2017, contre 119,8 milliards FDJ en 2016, soit une baisse annuelle de 2,2%, en comparaison de la hausse de 4% enregistrée en 2016. L'augmentation des recettes, d'une part et, le recul des dépenses, d'autre part, ont eu un impact positif sur l'équilibre budgétaire qui s'est soldé, à fin 2017, par un déficit public limité à 0,3% du PIB, en nette progression par rapport au déficit de 2,1% enregistré en 2016.

Au niveau de la situation extérieure, le solde du compte courant a affiché en 2017 un déficit de 52,2 milliards FDJ, contre 30,2 milliards FDJ en 2016, ce qui représente une dégradation de l'ordre de 73% par rapport au déficit de l'année précédente. Ce creusement du solde des transactions courantes provient de l'effet conjugué d'une contraction des soldes des postes excédentaires des services et des transferts courants, du poids important du déficit de la balance commerciale et du déficit historique enregistré pour la première fois par la rubrique des revenus.

La Position Extérieure Globale (PEG) de la République de Djibouti a, de son côté, enregistré un solde net débiteur de 268,1 milliards FDJ, en augmentation de 27% par rapport au niveau de 2016 qui était de 211,1 milliards FDJ. Cette forte évolution du déficit de la position nette, d'une année à l'autre, résulte de l'augmentation de 17% des engagements extérieurs du pays, les avoirs extérieurs n'ayant progressé que de 11%.

Sur le plan social, la croissance économique enregistrée a contrasté avec la situation de pauvreté que connaît le pays. Les indicateurs sociaux issus de l'enquête djiboutienne auprès des ménages (EDAM) réalisée en 2017 par la DISED montrent que le taux de pauvreté extrême a été de 21,1% et celui de pauvreté globale de 35,8% à l'échelle nationale. Quant à la répartition de la population pauvre extrême par milieu, elle a été de 55% en zone rurale et de 45% en zone urbaine. Le phénomène de la pauvreté extrême est surtout un phénomène rural.

Le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans+ a été de 53% à l'échelle nationale soit 63% pour les hommes et 43% pour les femmes.

Le taux de chômage des personnes de 15 ans+ a été de 47% pour l'ensemble de la population mais était plus élevé pour les femmes (63%) et de (38%) pour les hommes, ce qui indique l'existence des liens ténus entre la croissance et la création d'emplois. Le taux d'emploi reste inférieur à 25 %.

Selon le rapport de développement humain du PNUD de 2018, Djibouti occupe la 172<sup>ème</sup> place dans un classement de 189 pays avec un IDH (indice de développement humain) faible égal à 0,476.

Cependant, le gouvernement a adopté un nouveau Cadre de référence sur le long terme appelé « Vision, Djibouti 2035 » qui a été décliné en un premier Plan d'actions quinquennal intitulé « Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi ou SCAPE » pour la période 2015-2019. Ce cadre et cette stratégie ont pour objectif principal de faire face à la pauvreté et au chômage, et à long terme, de faire de Djibouti une plateforme d'échanges et de services dans la région pour passer au statut de « Pays émergent » à l'horizon de 2035. (Voir annexe 5 / Les projections démographiques de Djibouti à l'horizon 2035)

## Section I : Priorités, réalisations, problèmes et échecs

1. Quels ont été les priorités, réalisations, les problèmes et les échecs les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au cours des cinq dernières années ?

### a) Les priorités

• **La mise en œuvre du Programme d'Actions de Beijing (PAB) sur la période 2014-2019** s'est inscrite dans le cadre de la « Vision, Djibouti 2035 » que le gouvernement a élaboré selon un processus voulu et imaginé reposant sur une approche participative et reflétant un consensus national.

### **« Djibouti, Vision 2035 »**

**L'Ambition** : « Faire de Djibouti un pôle économique, commercial et financier régional et international qui assure le bien être des djiboutiens et djiboutiennes dans un environnement de paix, sécurisé et propre ».

**Le Goal principal** : Faire de Djibouti « le Phare de la Mer Rouge

#### » **Les 5 Piliers principaux**

1. Paix et Unité nationale
2. Bonne gouvernance
3. Economie diversifiée
4. Consolidation du capital humain
5. Intégration régionale

#### **Les 6 Objectifs généraux**

1. Djibouti, Hub Commercial et Logistique de l'Afrique
2. Djibouti, Développement économique et social durable
3. Diversification de l'économie
4. Accélération de la croissance
5. Réduction de la pauvreté
6. Amélioration des indicateurs sociaux

#### **Les 2 Objectifs spécifiques :**

1. Triplement du revenu par tête à l'horizon 2035.
2. Amélioration des indicateurs de développement social et humain

Pour atteindre ces objectifs, il sera impératif d'accélérer le soutien à la décentralisation et à la déconcentration et de consolider la bonne gouvernance ainsi que la transparence et d'enraciner le concept de la démocratie locale et l'autonomisation des conseils régionaux pour le développement, afin de leur permettre de jouer leur rôle à part entière dans la conception, l'approbation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets régionaux.

Cette vision a été traduite en une Stratégie de Croissance Accélérée et Promotion de l'Emploi ou SCAPE pour la période quinquennale 2015-2019. Elle s'articule autour de 4 axes stratégiques : i) la compétitivité et le rôle du secteur privé ; ii) le développement du capital humain ; iii) la gouvernance publique et le renforcement des capacités institutionnelles ; iv) les pôles de développement régionaux et le développement durable). Elle vise l'atteinte de 10 objectifs majeurs suivants :

### **Les 10 Objectifs majeurs de la SCAPE (2015-2019)**

- 1- Accélérer la croissance
- 2- Réduire le chômage
- 3- Limiter la pauvreté extrême
- 4- Créer les conditions d'un hub régional
- 5- Mieux éduquer et former
- 6- Garantir une couverture généralisée des soins essentiels
- 7- Réduire les inégalités selon le genre
- 8- Résoudre la question prégnante de l'eau
- 9- Lutter contre le logement précaire
- 10- Se préparer aux changements climatiques

- La mise en œuvre du PAB sur la période 2015-2019 a coïncidé également avec le lancement en 2015 du Programme des Nations Unies pour le développement durable à l’horizon 2030 et ses 17 objectifs ou ODD.

- La mise en œuvre du PAB a coïncidé enfin avec un événement politique majeur, l’élection présidentielle qui a eu lieu en avril 2016 et qui a été remportée par le Président sortant Ismaël Omar Guelleh pour un quatrième mandat. Le nouveau Gouvernement a été mis en place en mai 2016 avec la création de 4 nouveaux ministères (un ministère délégué à la Présidence chargé de l’Investissement ; un ministère délégué chargé de la Décentralisation ; iii) un ministère de la Femme et de la Famille ; et iv) un ministère délégué chargé du Logement), traduisant ainsi la priorité accordée au rôle du secteur privé et à la participation des régions, à la place de la femme et de l’enfant, et au logement facteur du bien-être, et ce, dans la poursuite des actions engagées depuis la mise en œuvre de la SCAPE en 2015.

Dans sa Feuille de route, le Président de la République a affirmé alors : « ***Il est incontestable que la réalisation des ODD est intrinsèquement liée à l’approbation nationale de l’Agenda mondial 2030, tout en réaffirmant la ferme volonté politique du pays d’éradiquer la pauvreté et la faim, de lutter contre les inégalités et garantir l’autonomisation des femmes et des filles, en ne laissant personne pour compte par le renforcement du développement durable...*** ».

- Cette triple coïncidence a donc permis au pays de réaliser des progrès irréversibles et mesurables en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes.

## **b) Les réalisations**

Parmi les réalisations<sup>1</sup> importantes des cinq dernières années en matière d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes on peut citer, entre autres :

\*En matière des études et évaluations d’abord :

- *L’étude multidimensionnelle et multisectorielle relative à l’évolution de la situation des femmes sur la période 2000-2018* qui a permis au gouvernement de disposer d’un état des lieux sur l’évolution de la femme dans le pays et d’avoir un tableau de bord des indicateurs et données en genre suffisamment documenté.
- *L’étude sur les conditions des femmes en milieu périurbain et rural* pour disposer des données fiables et actuelles sur l’accès des femmes aux services socioéconomiques existants dans les régions de l’intérieur.
- *L’évaluation genre consacrée au secteur agricole et au développement rural* qui a fourni des informations détaillées sur la participation de la femme aux activités agricoles, ainsi que des recommandations politiques susceptibles d’améliorer l’accès des femmes aux opportunités des services de marchés économiques dans la perspective d’une croissance agricole inclusive.
- *L’étude portant sur l’évaluation de l’impact des microcrédits* pour les bénéficiaires du programme de microfinance.
- *L’étude récente de janvier 2019 sur l’accès des femmes au crédit* qui a révélé que les femmes ont un accès limité aux comptes dans les institutions financières, aux crédits bancaires et aux micro-financements, alors qu’elles sont les plus touchées par la pauvreté extrême.
- *L’étude sur la représentation de la femme au sein de la fonction publique* qui a permis de mettre en relief l’effort consenti par le gouvernement dans l’implication des djiboutiennes dans le circuit décisionnel de l’appareil étatique et de mesurer par la même occasion l’impact de sa politique en matière d’émancipation et d’égalité de chance dans l’accès aux poste de responsabilité dans la fonction publique.
- *Le troisième rapport de pays relatif à la mise en œuvre de la Déclaration solennelle en matière de genre* qui présente les avancées enregistrées dans neuf domaines relatifs au genre à Djibouti.
- *L’étude pour cerner les zones de résistance à l’éradication complète de toutes les formes de mutilations génitales (MGF) à Djibouti.*

---

<sup>1</sup> Les réalisations ont été soutenues et appuyées par des partenaires au développement, techniques et financiers, bilatéraux et multilatéraux en général et par les agences du Système des Nations Unies en particulier.

- *L'étude en cours sur les pratiques néfastes avec un accent particulier mis sur les MGF.*
- *L'étude sur le renforcement du système djiboutien de suivi en matière de droits humains en lien avec les droits à la santé sexuelle et reproductive.*
- *L'étude sur les enfants en situation de rue dans la ville de Djibouti* qui livre un diagnostic sur la situation de ces enfants dont les petites filles et formule des recommandations pour entreprendre des actions visant à améliorer leur bien-être et la qualité de leur vie.
- *L'évaluation du plan d'action national pour l'enfance à Djibouti (PASNED/2011-2015)*
- *L'évaluation de la stratégie nationale d'abandon de toutes formes d'excision (2011-2015)*
- *L'étude portant sur la réforme du Code de la famille adopté en 2002.* Cette étude qui est en cours se penchera sur l'identification de tous les articles discriminatoires envers les femmes et contraires aux Conventions internationales auxquelles le pays a adhéré d'une part, et a fait une proposition d'amendement de la loi portant adoption-protection des enfants pour la rendre conforme selon la tradition et le droit positif en vigueur dans le pays d'autre part.
- *La revue à mi-parcours de la SCAPE en 2018*
- *L'étude sur les projections démographiques à l'horizon 2035*
- *L'étude en cours sur les femmes migrantes* en coordination avec l'American and Georgetown University, le MFF et l'OIM.

\*En matière de Politiques et Stratégies ensuite :

- *La Politique Nationale Genre (2011-2021).* Cette politique dont la mise en œuvre est en cours, vise à éliminer l'écart existant entre les sexes à tous les niveaux du processus de développement mais aussi, à instaurer un développement durable qui passe par l'éradication des inégalités liées au sexe.
- *La Stratégie de croissance accélérée et la promotion de l'emploi (SCAPE/2015-2019)* qui a pris en compte les défis majeurs auxquels le pays est confronté. Elle constitue le cadre de référence et de coordination des politiques de développement, de dialogue entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers au cours de la période.
- *La Politique nationale pour l'enfance à Djibouti (2018-2022)*
- *La Stratégie nationale de planification familiale (2016-2018)*
- *Une Stratégie nationale de communication et de promotion de la planification familiale (2017-2020)* en vue de promouvoir le droit à la planification familiale pour le bien-être de tous
- *La Stratégie nationale pour l'accélération de l'abandon total des MGF/E (2018-2022)*
- *La Stratégie nationale de protection des enfants à besoins spécifiques (2018-2022)*
- *La Stratégie nationale de protection sociale (2018-2022)*
- *La Stratégie « Faim zéro » lancé en juin 2018* qui établit une analyse complète de la sécurité alimentaire, de la nutrition, du marché de l'emploi et des enjeux spécifiques liés à la position de « hub régional » de Djibouti, afin de fournir un plan d'action national qui fédère, coordonne et priorise les efforts déployés pour éliminer la faim à Djibouti
- *La Stratégie nationale du développement de la statistique (SNDS/2018-2022).*

\*En matière d'élaboration de Plans d'actions :

- *Le PIN ou Plan d'Investissement National* du gouvernement lancé en 2014 pour lutter contre la pauvreté.
- *Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/2018-2022)* de Djibouti.
- *Le Plan d'action triennal du Ministère de la Femme et de la Famille (2019-2021)*
- *Le Plan national de développement sanitaire (PNDS/2013-2017 et PNDS/2018-2022)*
- *Le Plan d'action de l'éducation (PAE/2014-2016 et PAE/2017-2020)*
- *Les Plans de développement régionaux (PDR/2016-2020)* dont l'objectif global est d'assurer : i) l'édification des pôles économiques régionaux ; ii) un désenclavement économique ; iii) une importante création d'emplois et de revenus ; iii) une dynamique d'équité et de justice sociale ; iv) un accès de tous aux services de base et une meilleure qualité de vie ; v) la préservation des équilibres environnementaux sur le long terme
- *Le Plan d'action national relatif à la résolution 1325 et la résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies que Djibouti a ratifié.* La première résolution reconnaît l'importance de la participation des femmes et de la prise en compte de la dimension genre dans les négociations de paix,

dans la planification humanitaire, dans les opérations de maintien de la paix et dans la gouvernance et la consolidation de la paix consécutives à un conflit d'une part. La deuxième qualifie la violence sexuelle de sujet d'importance internationale pour la paix et la sécurité, nécessitant une réponse adaptée.

\*En matière de Programmes et Projets :

- *Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN/2016-2020) d'un coût total de 211 millions \$US. Il s'agit d'un programme qui met en exergue des engagements forts du gouvernement pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire qui prévaut dans le pays.*
- *Le Programme d'Option Stratégiques Pays appelé (COSOP) dont l'objectif global est d'améliorer les conditions de vie et de réduire la pauvreté des communautés rurales. Le programme va cibler des ménages ruraux vivant dans une grande pauvreté et insécurité alimentaire notamment dans les zones où l'incidence des changements climatiques sur les ressources naturelles est élevée et où les prévalences de l'extrême pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont également élevées. Ce programme s'inscrit le cadre du programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2016-2020).*
- *Le Projet intitulé « Autonomisation des femmes et renforcement des communautés ». Ce projet a permis de renforcer les capacités des femmes vulnérables des régions et des zones périurbaines et faciliter leur insertion économique et sociale à travers la mise en place des activités génératrices de revenu afin de diminuer les inégalités de genre.*
- *Le Programme d'alphabétisation des femmes visant à alphabétiser 36.000 femmes et filles.*
- *Un Programme de sensibilisation des femmes à la démocratie et au leadership en vue de leur participation active aux élections législatives de 2018.*
- *Un Programme de citoyenneté mis en œuvre à travers la radio et la télévision pour pallier à l'affaiblissement et à la décrépitude des valeurs familiales, religieuses et citoyennes.*
- *Un Programme de comités sentinelles pour veiller à la protection des droits de l'enfant.*
- *Un Programme de mutuelles de développement communautaire. Plus de 40 mutuelles ont été mises en place dans les 5 régions de l'intérieur.*
- *Des projets pilotes visant à renforcer la prise en compte du genre ont été lancés dans les 5 régions et 50 établissements scolaires contribuent significativement à améliorer l'autonomisation de la femme par la promotion de la petite aviculture, de l'apiculture et de potagers scolaires. Ces projets visent à améliorer les revenus et la nutrition des familles rurales et plus spécifiquement des enfants scolarisés, à redonner à la femme rurale son rôle d'actrice dans le développement agricole et rural et de garantir une alimentation saine au sein des foyers.*
- *Le Projet d'entrepreneuriat des jeunes. Pour contrer le taux de chômage des jeunes et surtout celui des filles en milieu rural, le Ministère de la Femme et de la Famille a lancé une initiative intitulée « le lundi de l'entrepreneuriat » qui consiste à dispenser des séances de formation animées par des professionnelles sur le concept de l'entrepreneuriat et du montage des projets jusqu'à sa concrétisation. En tout, plus de 100 jeunes y ont participé et 43 projets ont été initiés.*
- *Le Projet d'appui aux jeunes filles et femmes en situation de précarité. Dans l'optique de lutter contre la précarité, le MFF a démarré en 2017 un programme multisectoriel ayant pour objectifs d'identifier puis d'encadrer les femmes en situation de précarité en vue de réduire leur vulnérabilité économique et sociale à travers les activités génératrices de revenu 220 jeunes femmes ont été appuyées pour créer des activités génératrices de revenu et une quinzaine de filles ont suivi une formation aux petits métiers.*
- *Le Programme de garderies et de crèches communautaires. 33 garderies ont été créées (21 à Djibouti-ville et 12 dans les régions). Environ 775 enfants dont des petites filles de 3 à 5 ans fréquentent ces garderies. 10 crèches communautaires ont été également mises en place pour amener les femmes à s'occuper du développement et de la socialisation des enfants. 150 enfants dont des petites filles de 1 à 3 ans sont actuellement pris en charge au sein de ces crèches. 18 puéricultrices ont été formées à cet effet à l'ISSS.*
- *Le Programme de cours de soutien aux enfants en difficulté scolaire. Mis en place en 2017, le but de ce programme a consisté à répondre aux lacunes des enfants issus des familles vulnérables vivant à*

Djibouti-ville et ne pouvant se payer des cours de soutien. Actuellement, près de 300 élèves vulnérables bénéficient de ces cours de soutien dans 10 sites différents du pays.

- *Le Projet d'appui aux enfants à besoins spéciaux.* Le Ministère de la Femme et de la Famille a pris en charge 185 enfants pour des consultations médicales ; 95 enfants pour l'achat des médicaments ; 21 enfants ont bénéficié de matériels médicaux spécialisés ; 60 enfants ont reçu des vêtements ; 65 familles ont bénéficié de la carte de la CNSS ; 108 familles ayant des enfants handicapés ont pu initier des AGR.
- *Le Programme d'assistance sociale pour venir en aide aux familles parmi les plus vulnérables.* Depuis la création de ce service en 2016, 3086 familles ont bénéficié d'aide alimentaire. 386 femmes ont pu bénéficier des AGR. 500 kits scolaires ont pu être distribués dans les régions. 381 lots de vêtements ont été distribués pour habiller les plus démunis et orphelins à l'occasion des fêtes.
- *Des programmes d'autonomisation des réfugiés femmes* ont été développés avec l'ONARS, le SEAS et le MFF.
- *La création d'un Observatoire Genre* en avril 2018 ayant en charge la collecte, l'analyse et la diffusion des données relative à l'égalité en genre.
- *La Contribution Prévue Déterminée au niveau National* auprès de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques soumise à la COP 21 à Paris. Cette contribution reflète à la fois la volonté politique du pays à participer à la réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre et l'ampleur de ses besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques.
- *Les Assises nationales sur l'application de la réglementation en matière de protection de l'environnement*
- *Le Projet de « Soutien à l'adaptation au changement climatique des communautés rurales en régions montagneuses de Djibouti »* qui s'inscrit dans le but de contribuer à renforcer la résilience de des populations face aux chocs liés aux changements climatiques et qui touchent en particulier les femmes.

#### \*En matière de Textes officiels (Lois, Décrets)

- *La loi n°58/AN/14/7<sup>ème</sup> L du 6 décembre 2014 portant adoption de la Vision 2035 et ses plans d'actions opérationnels*
- *La loi n° 171/AN/17/7<sup>ème</sup> L portant organisation du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) du 27 avril 2017*
- *La loi n°003/AN/18/8<sup>ème</sup> L portant Code Civil qui traite des droits civils et de l'individu et du respect du corps humain*
- *La loi n°95/AN/15/7<sup>ème</sup> L portant code de Protection juridique des mineurs du 18 mai 2015.*
- *La loi n°219/AN/18/7<sup>ème</sup> L modifiant la loi n°192/AN/02/4<sup>ème</sup> L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'État du 11 janvier 2018 qui fait passer le quota des femmes d'au moins 10% à au moins 25%, d'où l'entrée au Parlement de 17 femmes sur 65 membres en 2018.*
- *La loi n°24/AN/14/ 7<sup>ème</sup> L du 5 février 2014 portant mise en place d'un système d'assurance maladie universelle (AMU)*
- *La loi relative n°26/AN/18/8<sup>ème</sup> L du 27 2019 février relatif à la création de l'Institut national de la statistique de Djibouti (INDS)*
- *La loi n° 12/AN/18/8<sup>ème</sup> L, portant création du Centre du Leadership et d'Entreprenariat (CLE).*
- *La loi n° 210/AN/17/7<sup>ème</sup> L, portant création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées du 24 décembre 2017*
- *La loi n°159/AN/16/7<sup>ème</sup> L du 5 janvier 2017 portant statut des réfugiés en République de Djibouti.*
- *La loi n° 133/AN/16/7<sup>ème</sup> L portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants du 24 mars 2016*
- *La Loi n° 12/AN/18/8<sup>ème</sup> L, portant création du Centre du Leadership et d'Entreprenariat (CLE) du 25 juin 2018.*
- *Le Décret n° 2017-410/PR/MI fixant les modalités d'exercice des droits fondamentaux des réfugiés et demandeurs d'asile en République de Djibouti du 7 décembre 2017*

- *Le Décret n° 2017-409/PR/MI fixant les règles de procédure, les modalités d'organisation et de fonctionnement des organes chargés de la gestion du statut des réfugiés en République de Djibouti du 7 décembre 2017.*
- *Le Décret n° 2018-378/PR/MFF portant réglementation des Mutuelles Communautaires du 18 décembre 2018*
- *Le Décret n° 2017-119/PR/MEFI portant adoption des Plans de développement régionaux de Dikhil, Ali-Sabieh, Tadjourah, Obock, Arta.*

### **\*Actions personnelles du Chef de l'État en faveur des femmes**

- **Le Grand prix du Chef de l'État**

La volonté politique en faveur de l'intégration de la femme au processus de développement du pays s'est concrètement matérialisée par la création du Grand prix du Chef de l'État par décret en l'an 2000. Depuis cette date, ce prix est attribué le 8 mars de chaque année, à l'occasion de la journée Internationale de la Femme. Le Grand Prix du Chef de l'État continue donc de valoriser des femmes anonymes ou des associations des femmes, celles qui agissent et se distinguent sur le terrain social et économique. Les plus méritantes ont été distinguées et encouragées en fonction des thèmes qui varient chaque année : les femmes agricultrices ; les sages-femmes ; la lutte contre l'analphabétisme ; la promotion de l'artisanat ; la promotion du sport féminin ; les femmes artistes ; le microcrédit ; le leadership des femmes au sein des communautés ; les femmes institutrices d'hier et d'aujourd'hui ; les femmes en uniformes ; la femme dans les Médias ; la femme entrepreneur ; la formalisation des femmes exerçant dans le secteur informel ; la femme et l'environnement. Etc.

- **La Fondation « droit au logement »**

Le Chef de l'État a par ailleurs créé sa fondation « droit au logement » pour la construction de logements sociaux aux propriétaires des parcelles octroyés sur le programme du Président " droit à un logement décent pour tous ». Cette initiative a vu le jour par décret pris le 27 octobre 2015 dans l'objectif de venir en aide aux familles à faible revenu. La fondation se propose d'assurer les missions suivantes : i) appuyer les actions de mise en valeur des bénéficiaires des parcelles octroyés dans le cadre du plan d'action au logement ; ii) encourager la promotion de tous projets et opérations favorisant l'accès au logement ; iii) sensibiliser et informer l'opinion sur la situation des personnes vulnérables ; iv) accompagner les programmes lancés par le gouvernement relatifs à l'auto-construction. Ainsi, en juillet 2018, le Président a posé la première pierre d'un chantier de 1.000 logements sociaux destinés aux familles vulnérables de la Commune de Balbala.

**\*En somme**, les multiples études, évaluations, politiques, stratégies, plans, programmes et projets, ainsi que la promulgation des lois, listées ci-dessus, ont amené le gouvernement de la République de Djibouti, au cours des cinq dernières 2014-2019, à prendre des mesures qui se sont concrétisées en actions et abouties en faveur de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Elles se sont inscrites parfaitement R comme on le verra ci-après R dans le cadre de 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing et ont constituées dans leur ensemble des avancées notables dans l'optique du développement durable à l'horizon 2030 en visant en particulier les femmes, filles et petites filles vulnérable, pauvres, handicapées, veuves, les femmes rurales, les femmes réfugiés et déplacées, les femmes migrantes, ainsi que les femmes atteintes de VIH/SIDA.

Toutes ces mesures prises et actions entreprises confirment la ferme volonté politique du pays d'éradiquer la pauvreté (ODD1) et la faim (ODD2), de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge (ODD3), de garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (ODD5 et ses 6 cibles), de promouvoir une croissance économique soutenue et un travail décent (ODD8), de lutter contre les inégalités et faciliter la migration et la mobilité des personnes de façon ordonnée, sûres et responsable (ODD10) en ne laissant personne de coté, d'assurer l'accès de tous en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées à des espaces publics sûrs (ODD11), de prendre des mesures pour lutter cotre les changements climatiques (ODD13), de réduire toutes les formes de violences et de mettre un terme à l'exploitation et à la traite (ODD16).

**NB** : On trouvera en annexe 2 et 3 les tableaux relatifs à l'alignement des orientations stratégiques de la SCAPE/2015-2019 d'une part, et celles des Plans régionaux de développement (2015-2019 d'autre part avec les Objectifs de développement durable (ODD).

### c) **Problèmes et échecs rencontrés**

\*En ce qui concerne les problèmes les plus importants rencontrés dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes proprement dit, on peut signaler entre autres :

- La revue à mi-parcours de la SCAPE, qui a été réalisée en 2018, a établi un diagnostic partagé sur la situation économique et sociale du pays. Les leçons tirées de cette revue ont permis d'identifier plusieurs facteurs ou obstacles qui ont ralenti la progression des activités. Il s'agit notamment de : i) la faiblesse de la coordination, de la mise en œuvre, du suivi-évaluation ; ii) une quasi absence de projets de grande envergure susceptibles de transformer significativement l'économie ; iii) de faibles capacités d'études et d'impulsion de grands projets dans les secteurs stratégiques ; iv) de longs délais de préparation de et de transferts de ressources financières aux projets ; v) la faiblesse des capacités humaines expérimentées des administrations publiques, notamment dans la chaîne planification-programmation-budgétisation-suivi-évaluation ; et vi) l'absence d'actions et de partenariats vigoureux, notamment dans la mobilisation des ressources.
- Le poids de la tradition, de la religion et de la culture ralentit aussi la promotion de l'égalité des sexes.
- La faible autonomie de la femme liée à la méconnaissance de ses droits en raison de son faible niveau d'éducation et de son faible pouvoir économique freine l'atteinte des objectifs.
- Les Points focaux genre qui ont pour mission au sein de leur ministère de faire aboutir l'intégration effective du genre dans les processus de formulation des politiques, programmes et projets sont limités dans leur intervention. Force est de constater qu'ils ne disposent pas d'un statut clair ce qui ne leur permet pas de peser sur les politiques sectorielles.
- La budgétisation pour intégrer la question genre n'est pas encore prise dans l'élaboration de différents budgets de l'Etat. Des formations sur la budgétisation sensible au genre devraient permettre une meilleure intégration du genre dans l'élaboration des budgets, politiques et programmes en lien avec la Politique Nationale Genre.
- Au niveau des secteurs économiques, porteurs de croissance, les statistiques ne sont pas ventilées par sexe. Les données désagrégées par sexe dans les secteurs de développement ne sont pas toujours disponibles. L'analyse des problèmes genre n'est pas systématique.
- Beaucoup de défis resteraient à relever notamment ceux visant l'accès et la participation équitable dans les instances de gestion et de décision.

**2. Parmi les priorités suivantes, quelles sont les cinq grandes priorités qui ont permis, au cours des cinq dernières années, d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans votre pays par le biais de lois, de politiques et/ou de programmes ?**

- **Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice**
- X** **Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles**
- X** **Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire**
- X** **Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles**
- X** **Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation**

- Participation et représentation politiques
- Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex., écart salarial entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
- Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes
- Services de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (par ex. : congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
- X** Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
  - Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, énergie, transport, etc.)
  - Renforcer la participation des femmes au développement durable
  - Budgétisation favorable à l'égalité des sexes
  - Inclusion numérique et financière des femmes
  - Réduction des risques de catastrophes favorable à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
  - Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
  - Autre

Les 5 grandes priorités qui ont permis au cours de cinq dernières années d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles à Djibouti par le biais des lois, politiques, stratégies et programmes et qui ressortent de la vision des parties prenantes sont :

**1. En ce qui concerne, la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire**

Pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et la précarité économique de la femme, le pays s'est donné une vision à l'horizon 2035 et a élaboré une première stratégie quinquennale pour la période 2015-2019. (Voir ci-haut).

Les priorités de la vision Djibouti 35 et de la SCAPE se justifient notamment par la valorisation de Djibouti comme Hub régional, le renforcement des bases pour le développement du secteur privé, la diversification économique par l'exploitation des avantages comparatifs avérés susceptibles de générer des emplois, le développement progressif des institutions publiques et du capital humain à même de conduire le processus de diversification de l'économie pour améliorer le bien-être de la population. Il est à noter que de 9 bailleurs de fonds en 2010 qui ne finançaient que 4 secteurs (énergie, transports, santé, jeunesse et sports), la communauté des bailleurs s'est élargie et compte actuellement environ une trentaine de partenaires financiers intervenant dans une dizaine de secteurs d'activités.

*\*A noter que la loi n°58/AN/147<sup>ème</sup> L du 6 décembre 2014 portant adoption de la Vision 2035 et ses plans d'actions opérationnels stipule en son article 3 que la coordination et le suivi des actions de mise en œuvre de la Vision et de ses plans quinquennaux sont assurés par le Conseil Supérieur de la Planification qui est présidé par le Président de la République qui assure le leadership de la Vision.*

**2. En ce qui concerne l'éducation, la formation et l'apprentissage permanent des femmes et des filles**

Pour œuvrer en faveur d'une éducation de qualité, le MEENFOP dans le cadre de son schéma directeur décennal (2010- 2019) a affirmé la nouvelle priorité de l'éducation qui est axée sur la qualité. Les priorités assignées au secteur durant la période indiquée se sont déclinées en trois objectifs fondamentaux qui sont : i) un enseignement scolaire citoyen, inclusif et de qualité centré sur la réussite des élèves ; ii) une éducation et des formations de qualité répondant aux attentes des individus et en parfaite adéquation avec le marché du travail national et international ; iii) un pilotage et une gestion de qualité, axés sur les performances.

Pour matérialiser cette réforme, un Plan d'Action de l'Éducation (PAE 2014- 2016) a été élaboré et mis en œuvre, puis un autre pour la période (2017-2020) qui est actuellement en cours. Les objectifs majeurs de ces plans visent à : i) développer l'éducation préscolaire en focalisant les efforts sur les enfants des milieux pauvres et des zones rurales ; ii) atteindre 100% de scolarisation dans le primaire en 2015 et un TBS de 90% pour les enfants de 11-14 ans en 2019 ; iii) éliminer les disparités entre les

sexes dans le primaire et le secondaire d'ici 2015 et instaurer l'égalité d'ici 2019 ; iv) garantir à 100% des élèves du fondamental la maîtrise d'au moins 80% des connaissances et compétences du curriculum en langues, mathématiques, sciences et compétences de vie courante ; v) réformer l'enseignement secondaire, technique et professionnel dans un souci de pertinence par rapport au marché du travail.

L'éducation de qualité des filles a été assurée dans le cadre de ses deux plans d'actions. En ce qui concerne la formation et l'apprentissage des femmes, le MFF a entrepris deux programmes importants de grande envergure.

- Le programme d'alphabétisation des femmes

Six classes pilotes ont été ouvertes en novembre 2016 pour l'apprentissage des langues nationales à l'UNFD, au CASAF et à PK12 regroupant 180 femmes apprenantes au total. La phase de généralisation du programme d'alphabétisation a démarré en octobre 2017. Au total, 3.471 femmes et filles ont suivi les cours d'alphabétisation sur toute l'étendue du territoire de 2016 à 2018.

**Extrait de Discours du Chef de l'État / Journée internationale de la Femme le 8 mars 2016**

*... Pour réduire encore davantage le taux d'analphabétisme qui touche plus de femmes que d'hommes, il sera créé un centre national d'alphabétisation et nous démarrerons un programme d'alphabétisation sur 3 ans, et ce, sur l'étendue du territoire dans les 4 langues (que sont l'afar, l'arabe, le français et le somali) Durant les 3 années que durera ce programme d'alphabétisation, 36.000 personnes seront touchées à raison de 12.000 apprenants par an. Par ailleurs, dans le domaine de la formation professionnelle et par conséquent de l'autonomisation des femmes, nous projetons la création de plusieurs centres de formation spécifiques aux femmes et cela, dans les cinq régions de l'intérieur. D'autre part, vous conviendrez avec-moi que lorsque les femmes se lancent dans la voie de l'entrepreneuriat, elles font preuve de beaucoup de vision, de talent, d'énergie et d'une exceptionnelle volonté de réussir. C'est pourquoi nous attèlerons entre autres, à identifier les problèmes et obstacles auxquels sont confrontées les femmes entrepreneures, ainsi que les voies et moyens de les surmonter pour les orienter et surtout soutenir celles qui sont porteuses de projet de création d'entreprise....*

- Le programme de formation de jeunes filles

Le CASAF est un établissement de seconde chance qui accueille et dispense des formations professionnelles à des jeunes filles ayant quitté les bancs de l'école très tôt. Près de 370 apprenantes ont suivi des formations au CASAF entre 2016 et 2017 en coiffure, couture, cuisine, informatique et audio-visuel. D'autres formations ont été également assurées en partenariat avec d'autres centres de formation. 120 femmes ont été formées à la production de cultures maraîchères ; 11 femmes handicapées (à besoins spéciaux) ont reçu une formation en couture ; 20 filles ont reçu une formation en pâtisserie.

**Tableau récapitulatif des effectifs de 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année 2016/2017**

Formations	1 <sup>ère</sup> années	2 <sup>ème</sup> années	TOTAL
Couture	18	13	31
Coiffure	27	13	40
Informatique	62		62
Cuisine	25	18	43
préscolaire	29	10	39
Audiovisuel		30	30
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>84</b>	<b>245</b>

(Source : CASAF/MFF)

Deux autres centres d'autonomisation des femmes ont été également créés et équipés dans les régions d'Ali-Sabieh et de Tadjourah.

### 3. En ce qui concerne l'accès des femmes et filles aux soins de santé y compris à la santé sexuelle et reproductive

Le Ministère de la Santé a pour mission d'assurer des prestations médicales et sanitaires de qualité accessibles à l'ensemble de la population. Les axes prioritaires de la politique de la santé sont le médicament, la prévention et l'hygiène publique.

Les programmes nationaux de développement sanitaire (PNDS/2013-2017) et PNDS/2018 -2022) répondent à ces priorités et aux aspects spécifiques de la santé, dont entre autres, la santé reproductive et la planification familiale, la santé de la mère et de l'enfant, les soins de santé primaire, l'éducation pour la santé, etc.

L'organisation des structures d'offre de soins est de type pyramidal avec trois niveaux. Il est régi par la carte sanitaire qui doit être révisée tous les cinq ans selon la politique nationale de santé. Il existe trois sous-secteurs d'offre de soins à l'intérieur de cette pyramide: public, parapublic et privé.

Les services de santé reproductive et de planning familial sont disponibles au niveau de l'ensemble des structures sanitaires et des équipes mobiles. Des caravanes médicochirurgicales sont également conduites dans les régions.

La création d'un centre de référence en santé de reproduction « Housseina » couvre les domaines de santé reproductive jusqu'alors marginalisés (infertilité, dépistage et prévention des cancers génitaux, prise en charge des conséquences de la ménopause...).

La question du médicament constitue une autre priorité et les réalisations majeures sont la création de la Centrale d'achat des médicaments et matériel essentiels qui constitue le pivot de la politique des médicaments et la mise en place des pharmacies communautaires dans toutes les régions sanitaires qui facilite l'accès financier et géographique aux médicaments essentiels.

L'importance accordée au planning familial par le gouvernement est exprimé par le fait que le planning familial joue un rôle capital dans la santé de la mère et de l'enfant dans la mesure où il peut contribuer efficacement à la réduction de la mortalité maternelle et infantile qui reste encore très élevée dans le pays. C'est en ce sens que les efforts continuent de porter sur l'élaboration des stratégies de communication et de plaider sur le planning familial accompagnée de plan d'actions au cours de cinq dernières années.

#### 4. S'agissant de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles

Les principales causes de la violence faite aux femmes sont la féminisation de la pauvreté, la persistance des pesanteurs socioculturelles, l'accès limité à l'éducation, la vulnérabilité des femmes et jeunes filles. Les obstacles les plus importants sont le manque d'études et des données statistiques fiables, la faible participation des associations œuvrant pour la lutte contre les violences faites aux femmes, la persistance des croyances culturelles et coutumières vis-à-vis des mutilations génitales féminines (MGF), l'insuffisance des moyens humains et matériels octroyés aux institutions chargées de réprimer les violences à l'égard des femmes et l'inexistence de centre d'accueil et d'hébergement des femmes violentées.

Pour faire face à cette problématique, le gouvernement mène une lutte acharnée au côté de l'UNFD depuis plus de 40 ans avec en tête la Première Dame du pays et le MFF et en partenariat avec les agences des NU. L'objectif visé est celui d'aller vers une élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Plusieurs études, politiques, programmes et stratégies et plusieurs types d'interventions diverses et variées (information, sensibilisation, prise en charge des femmes victimes au niveau des structures de santé, création de la CEIO, débats, communication pour un changement de comportement, déclaration d'abandon de la pratique de MGF par les communautés, etc.) ont été envisagées et déployées et souvent avec force pour atteindre l'objectif « Zéro MGF ».

Une étude sur les pratiques néfastes est également en cours et qui porte un accent particulier sur les MGF.

Vingt comités sentinelles ont été mis en place dans les 5 régions de l'intérieur pour veiller à la protection des droits de l'enfant. Près de 1.800 personnes ont participé entre 2016 et 2018 à des séances communautaires de sensibilisation portant sur l'abandon de la pratique des MGF.

Des mesures ont été également prises pour sanctionner les contrevenants. Un arsenal juridique pour renforcer la prévention et la répression des actes de violence a été mis en place comme l'a dit le Président de la République lui-même à l'ONU en 2015 (voir encadré ci-dessous). Il s'agit là d'une grande avancée pour les femmes et les filles.

#### **Extrait du Discours du Président de la République**

*...En ce qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes, Djibouti s'est doté d'un arsenal juridique pour renforcer la prévention et la répression des actes de violences conjugales. Ainsi, ont été prises, tant au niveau étatique qu'associatif, des initiatives, telles que la création d'une cellule d'écoute, d'information et d'orientation en 2007 au sein de l'UNFD, l'adoption d'une loi relative à l'aide judiciaire. Le code de la famille, promulgué en 2002, comporte également, des dispositions spéciales protégeant les femmes. Cet instrument prévoit le respect et l'égalité dans le couple entre l'homme et la femme. Les mariages précoces et ceux par intérêt en défaveur des femmes sont interdits, tandis que l'âge légal pour contracter un mariage est fixé à 18 ans. La femme peut demander, unilatéralement, le divorce sans passer par la famille. L'acte de répudiation est, quant à lui, interdit par le code. Il s'agit là d'une grande avancée pour les femmes, les filles et les mères de famille djiboutienne, qui mettent mon pays parmi les pays musulmans les plus avancés en la matière...*

(Source : Discours prononcé à l'ONU au Sommet consacré aux femmes et aux enfants/7 septembre 2015)

#### **5. Pour ce qui est de la protection sociale sensible à l'égalité des sexes**

La protection sociale s'inscrit également dans la perspective de la lutte contre la pauvreté. Elle a pour objectif de mettre en place un dispositif efficace de protection de type « filets sociaux de sécurité » destiné aux populations pauvres et vulnérables dont les filles, femmes et enfants qui ont échappés au système classique de sécurité sociale. Elle promeut le renforcement de la résilience et le développement des opportunités en assurant un minimum de bien être aux individus. Elle contribue à la réduction de la vulnérabilité face aux chocs et à la perte de revenus, au rétablissement des capacités productives et éducatives ainsi qu'à la création d'opportunité économique. La prise en compte de la dimension genre a été une préoccupation centrale en vue de réduire l'écart souvent élevé entre les hommes et les femmes dans les différents domaines que sont la santé, l'éducation, l'alphabétisation, l'accès au crédit et la participation à la vie politique nationale. Ainsi, le pays a fourni des efforts pour assurer l'égalité des droits sur les ressources économiques. Les principaux mécanismes mis en place sont la création du Fonds de Solidarité National, un outil financier qui permet de soutenir les actions et programmes de lutte contre la pauvreté.

#### **3. Au cours des cinq dernières années, avez-vous pris des mesures spécifiques visant à prévenir toute forme de discrimination et à promouvoir les droits des femmes et des filles victimes de formes multiples et convergentes de discrimination ?**

##### **X Femmes vivant dans des régions isolées et rurales**

-Femmes autochtones

-Femmes appartenant à une minorité raciale, ethnique ou religieuse

##### **X Femmes handicapées**

##### **X Femmes atteintes du VIH/SIDA**

-Femmes ayant une orientation sexuelle et une identité sexuelle différente

##### **X Jeunes femmes**

##### **X Femmes âgées migrantes**

##### **X Femmes réfugiées et déplacées**

##### **X Femmes dans des situations de crise humanitaire**

- Autre

La République de Djibouti est signataire de la Convention sur l'Élimination de toutes de discrimination à l'égard des femmes, sans réserve. Elle est donc garante de la protection de toutes les catégories de femmes vivant sur son sol, y compris les femmes réfugiées et déplacées, les femmes âgées migrantes, ainsi que les femmes se trouvant dans des situations humanitaires.

S'agissant des femmes réfugiées et déplacées et des femmes migrantes, l'année 2017 a été marquée par des progrès considérables en faveur des réfugiés et déplacés dans le pays. Depuis la promulgation de la loi nationale portant statut des réfugiés en janvier 2017 jusqu'à l'adoption de deux décrets en faveur de leur inclusion socioéconomique en décembre 2017, le gouvernement djiboutien a été à la tête de ces avancées historiques. Le Ministre de l'Intérieur a même fait par au HCR de la décision du gouvernement de remplacer les 3 camps des réfugiés dont 2 sont installés à Ali Addeh et Holl-Holl dans la région d'Ali Sabieh et le 3<sup>ème</sup> dans la région d'Obock par des sites ou villages, afin de montrer sa solidarité envers les réfugiés et les faire se sentir chez eux.

D'après les statistiques de HCR de janvier 2018, le nombre et la provenance des réfugiés se répartissent comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Camp	Nombre
Ali Addeh	15.836
Djibouti	5.057
Holl-Holl	4.789
Obock	1.233
<b>Total</b>	<b>26.915</b>

Provenance	Nombre
Somalie	13.164
Ethiopie	9.031
Yémen	3.468
Erythrée	1.193
Autres	59
<b>Total</b>	<b>26.915</b>

Parmi ces réfugiés, on compte 51% d'hommes et 49% de femmes. 3% ont 60 ans+. 49% entre 18-59 ans et 48% entre 0-17 ans, garçons et filles confondus.

Pour ce qui est des migrants, les statistiques de l'OIM - parue dans sa Newsletter trimestrielle de novembre de janvier 2019 - révèlent que la quasi-totalité des migrants observés le long de la Route migratoire à Djibouti étaient de nationalité éthiopienne (98%). Ils ont pour destination finale l'Arabie Saoudite d'après les observateurs. Le nombre de migrants observés entre octobre à décembre 2018 s'est établi comme suit : en octobre 2018, l'équipe de l'OIM/DTM a enregistré 19.415 migrants dans les différents points de suivi des flux de la population. En novembre 2018, le nombre de mouvements observés a diminué à 18.637 soit de 4%, alors qu'en décembre 2018, il a considérablement augmenté à 22.048 soit de 18% par rapport à novembre.

Le Centre d'orientation et d'accueil des migrants (COAM) de l'OIM se trouve dans la région d'Obock au nord du pays. Ce centre constitue un point névralgique pour l'OIM qui apporte un réconfort moral et matériel aux migrants en détresse. Construit en 2011, le COAM voit ses capacités d'accueil renforcer grâce au soutien de partenaires et pays amis de Djibouti. Un autre centre a été installé à Loyada à la frontière sud avec la Somalie. De nouveaux locaux ont été construits en 2017. Il est doté de plus de travailleuses sociales femmes qui ont été formées en assistance psychosociale. Un abri pour femmes a été également mis sur pied dans le centre et plusieurs programmes d'appui spécialisés mais pas spécialement de programmes sur les travailleuses de sexe.

Plus de 30.000 migrants y ont été accueillis et hébergés depuis l'ouverture de l'OIM à Djibouti en 2009 et plus de 5.000 migrants ont été rapatriés vers leur pays d'origine. Les statistiques de l'OIM ne fournissent pas actuellement des données détaillées hommes, femmes et enfants migrants par âge. Mais le Ministère de la Femme et de la Famille en collaboration avec l'OIM a lancé une étude sur la Femme et la migration en 2019. Cette étude a pour but de mieux planifier et mieux maîtriser la migration et les flux migratoires à Djibouti et va mettre un accent particulier sur les femmes migrantes.

Il est à noter aussi qu'un « *service média et communication* » a été mis en place au sein de l'ONARS à Djibouti. Entièrement équipé par l'OIM et inauguré par le Ministre de l'intérieur en janvier 2018, ce service, dirigé par une femme ancienne journaliste et professionnelle de la RTD, servira à intensifier la sensibilisation sur la détresse des réfugiés, sinistrés et migrants dans le pays. Il y a lieu de mentionner aussi que l'afflux des civils fuyant la guerre civile au Yémen avait quelque peu corsé la donne en 2015, mais la mobilisation et le sens de l'hospitalité du pays avait pu adoucir la situation atroce de ces milliers de femmes et enfants livrés à eux-mêmes arrivant par vagues sur les rivages djiboutiens. Les médias internationaux et les grands organes de presse planétaires avaient accouru pour densifier la sensibilisation et presser la communauté internationale à agir pour soulager la souffrance de ces populations ; mais la mobilisation des médias djiboutiens avec leurs maigres ressources avait ému et entraîné un large soutien des Nations unies et de la communauté internationale.

Pour ce qui est des femmes rurales, dans le cadre de son projet intitulé « Autonomisation des femmes et renforcement des communautés » le MFF a renforcé les capacités des femmes vulnérables des régions et des zones périurbaines et a facilité leur insertion économique et sociale par la mise en place des activités génératrices de revenu afin de diminuer les inégalités de genre. Ainsi, 29 associations de femmes réparties dans les 5 régions du pays, soit 300 femmes, se sont vues octroyer des équipements pour amorcer des activités génératrices de revenu. Pour aider les associations à mieux s'organiser et à se regrouper en coopératives, les 300 femmes ont été formées aux différents aspects de la vie associative. Leurs capacités managériales ont été améliorées.

*\*Cinq foires d'exposition ont été réalisées dans les régions de l'intérieur à raison d'une foire par région. Plus de 300 femmes ont pu vendre leurs produits artisanaux.*

*\*Trois foires nationales ont été organisées à Djibouti-ville en collaboration avec l'UNFD. Près de 60 femmes issues des 5 régions et des 3 communes de Djibouti-ville ont participé à ces foires. Par ailleurs, le MFF a initié en 2016 le projet de mutuelles de développement communautaire qui a consisté à amener les populations vivant dans des localités dispersées en milieu rural à s'organiser et à participer au développement local par la création des caisses communautaires alimentées par la cotisation mensuelle des habitants. Ces caisses gérées par des comités de gestion mis en place à cet effet ont permis à plus 1000 ménages à participer au développement de leur communauté et d'initier des activités génératrices de revenu, de promouvoir l'hygiène et la santé, et de couvrir même les frais de transport des femmes enceintes à complication médicale vers les centres de santé.*

Les Plans nationaux de développement régionaux des 5 régions de l'intérieur du pays (Arta, Dikhil, Ali-Sabieh, Tadjourah et Obock) couvrant la période 2015-2019 R constatant entre autres : i) le faible niveau de desserte et d'accessibilité des localités rurales ; ii) le rendement agricole couvrant à peine les 10% des besoins de la population à Dikhil ; iii) les difficultés d'accès aux semences et grains ; iv) la faible diversification des activités agricoles et des produits d'élevage ; v) l'absence de système de gestion d'exploitation rationnelle des troupeaux ; vi) l'absence d'un lycée agricole dans une région à vocation agricole ; vii) l'absence d'infrastructures hydro-agricole améliorées et d'important gaspillage d'eau d'irrigation ; viii) une faible accessibilité aux structures sanitaires et une très faible couverture en personnel de santé ; ix) un faible taux de fréquentation scolaire notamment chez les filles ; x) une faible prise en compte du genre dans les activités socioéconomiques des 5 régions ; xi) la faiblesse de l'épargne, des financements bancaires et des investissements ; xii) le faible développement du secteur privé R ont proposé aussi des solutions audacieuses pour relever ces défis et promouvoir une croissance forte, diversifiée et mieux partagée.

Pour les femmes handicapées, la loi n° 207/AN/17/7<sup>ème</sup> L du 6 février 2018 relative à la promotion et à la protection des droits des personnes à besoins spéciaux a pour objet de garantir et de renforcer les droits et libertés fondamentaux des personnes à besoins spéciaux en donnant une définition juridique de cette catégorie des personnes. Tandis que la loi n°15/AN/18/8<sup>ème</sup>L du 25 juin 2018 portant création de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH) stipule en son article 5 les missions de l'Agence proprement dite qui consistent à : i) accueillir, informer et orienter les personnes handicapées vers les organismes publics en charge de la question de l'handicap ; ii) coordonner et unifier des actions nationales multiformes et internationales ; iii) sensibiliser au respect des droits fondamentaux des personnes handicapées et promouvoir l'égalité des chances ; iv) assurer la participation à la

citoyenneté et l'accompagnement des personnes handicapées et leurs familles ; v) identifier et évaluer les besoins des personnes handicapées ; vi) assurer la garantie des droits sociaux de base (santé, éducation, emploi et formation professionnelle) en collaboration avec les différents ministères concernés par le domaine de l'handicap ; vii) offrir des programmes de formations appropriées aux agents de l'Etat qui sont au contact des personnes handicapées (agents de police routière, police de commissariat d'enquêtes, sages-femmes, assistants sociaux, enseignants et autres ; viii) outiller les personnes handicapées pour faciliter leur insertion sur le marché du travail ; ix) contribuer à la création des emplois spécifiques relevant de la compétence des personnes à besoins spéciaux ; x) élaborer des études et recherches sur l'handicap et ses causes ; xi) proposer et donner son avis sur tous les projets de textes juridiques relatifs aux personnes handicapées.

Il est à noter aussi que la Secrétaire d'État aux affaires sociales a lancé une campagne de sensibilisation autour du texte de loi relatif à la promotion et à la protection des personnes à besoins spéciaux. Cette campagne a sillonné le pays et a permis à la Secrétaire d'État d'évaluer directement la situation des personnes handicapées à travers tout le territoire.

Pour les femmes atteintes du VIH/SIDA, la lutte contre la maladie s'est vue dotée d'un Plan stratégique national PSN/2012-2016 développé sur la base de la vision globale de l'ONUSIDA, visant à réduire la transmission du VIH, à améliorer la prise en charge, à réduire les déterminants de la vulnérabilité et la précarité des personnes vivant avec le VIH et de leur famille et à renforcer le suivi et évaluation de la réponse nationale, de la coordination, gestion et suivi. Par ailleurs, un Plan commun d'appui du SNU/VIH/SIDA pour la période (2013-2017) aligné sur le PNUAD et aux objectifs de la vision à long terme des « 3 zéro » a également été mis en œuvre par l'équipe conjointe du SNU dont l'ONUSIDA. Ce plan s'articulait autour des interventions synergiques et complémentaires dans l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, l'atteinte de nouvelles cibles du traitement et prise en charge pédiatrique par les ARV, ainsi que les soins et soutien aux personnes vivant avec le VIH, et la prévention chez les jeunes. La conjugaison des efforts ont permis l'obtention des résultats tangibles dont entre autre l'adoption et la promulgation de la loi n°84/AN/15/7<sup>ème</sup> L, portant ratification de la Convention arabe pour la prévention du VIH/SIDA et la protection des personnes vivant avec le VIH.

...Djibouti a réalisé des progrès considérables au cours des années passées dans le domaine de la lutte contre le VIH/Sida et malgré ces efforts consentis et les acquis remarquables enregistrés dans la riposte contre le VIH, l'épidémie demeure encore une menace avec un taux de séroprévalence estimée à 1,67% en 2015. On estime à 9.900 le nombre d'adultes et d'enfants vivant avec le VIH. L'analyse situationnelle montre par ailleurs une féminisation de la maladie avec un nombre estimé à 4.900 femmes vivants avec le VIH/Sida... Djibouti se situe dans une région confronté à beaucoup d'instabilité et de mouvements de populations, facteur contribuant ainsi à la vulnérabilité face au VIH...Djibouti est le 1<sup>er</sup> pays de la région à avoir mis en place dès 2007, une loi portant des mesures protectrices adaptées à la situation des personnes vivant avec le VIH et des groupes en situation vulnérable. Il est aussi le 1<sup>er</sup> à avoir ratifié en 2015 la Convention Arabe pour la prévention du VIH/SIDA et la protection des droits des personnes vivants avec le VIH... Mais pour que Djibouti puisse atteindre les ODD... Il serait impératif d'avoir un dialogue interrégional, ainsi qu'un partenariat entre les gouvernements et les partenaires au développement... pour favoriser l'accès des migrants et des populations mobiles aux services de santé en général et du VIH dans les points chauds, y compris les ports des villes, les corridors et les camps de réfugiés... Sans aucune ambiguïté, nous nous félicitons des bonnes intentions de la Déclaration politique ici adoptée, mais nous réitérons que la Communauté internationale se doit de repenser à une stratégie innovatrice ancrée sur le strict respect des valeurs socio culturelles et religieuses des uns et des autres. Cette démarche est la meilleure voie pour faire reculer le VIH/SIDA et permettra comme nous le souhaitons tous, l'objectif qui consiste à mettre fin au VIH/SIDA à l'horizon 2030.

*(Extrait du Discours de la Ministre de la Femme devant l'AG des NU / Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, le 9 juin 2016)*

\*Par contre, les femmes autochtones et les femmes ayant une orientation sexuelle et une identité sexuelle différente font l'objet d'un non lieu dans le pays. Cela reste dans le cadre de la sphère privée.

#### **4. Le nombre croissant de crises humanitaires causées par les conflits, les phénomènes climatiques extrêmes ou d'autres événements a-t-il affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays ?**

Oui, la République de Djibouti connaît souvent des périodes de sécheresse cyclique de longue durée ainsi que des inondations abondantes et des débordements des crues dues aux phénomènes climatiques qui engendrent le déplacement interne des personnes hommes, femmes et enfants des zones rurales vers des zones périurbaines autour des chefs-lieux des régions et de Djibouti-ville. Les pluies sont très souvent insuffisantes pour assurer la régénération de la végétation et la reconstitution des ressources en eau. La sécheresse conduit à des pertes catastrophiques parmi le bétail. Les populations rurales et nomades connaissent alors des niveaux de malnutrition importants et une augmentation de la pauvreté extrême d'une part.

D'autre part, le pays accueille depuis son indépendance en 1977 des personnes réfugiées, déplacées et demandeurs d'asile, ainsi que des migrants dont des femmes et enfants, filles et garçons en provenance des pays limitrophes dont l'Éthiopie, la Somalie, l'Érythrée, ainsi que du Yémen depuis la crise qu'il a connu en 2015. Djibouti est le seul pays de la région à avoir accepté d'accueillir les réfugiés yéménites sur son sol.

Le Bureau du Haut Commissariat des réfugiés et le Programme Alimentaire Mondial sont présents sur le territoire depuis l'indépendance du pays et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) s'est installé en 2009. Une majorité de cette population est suivie et prise en charge par ses trois organismes des Nations Unies qui collaborent étroitement avec l'Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés (ONARS) depuis de longue date, ainsi qu'avec d'autres institutions du pays.

Hub logistique incontournable aux échanges commerciaux du monde, Djibouti est par conséquent connu aussi pour son rôle de plaque tournante dans l'acheminement de l'aide humanitaire à destination des pays de la sous-région. Djibouti abrite le centre régional de stockage de vivres du PAM. Tout le matériel d'urgence, notamment les véhicules, le matériel médical, les médicaments ou les tentes destinés aux populations civiles du Yémen sont également stockés à Djibouti.

Cela dit, beaucoup de réfugiés et migrants échappent au statut de réfugiés et migrants et deviennent des clandestins (hommes, femmes et enfants) non pris en charge par les organisations des Nations Unies. Ils se retrouvent alors sur le territoire, en situation de rue, deviennent mendiants notamment dans la ville de Djibouti et les chefs lieux des régions.

Cette situation se répercute sur la population djiboutienne qui est déjà affectée par l'extrême pauvreté et le chômage endémique dont en particulier les femmes et les filles, ce qui indirectement affecte la mise en œuvre du PAB.

Il n'existe pas des données ou des statistiques officielles les concernant. Toutefois, l'étude sur les enfants en situation de rue réalisée par le MFF avec l'appui de l'INSD, l'OIM et l'UE en 2018 a permis de rencontrer 1137 enfants en situation de rue âgés de 0 à 17 ans comprenant 633 enfants de 0 à 9 ans dont 195 filles (30,8%) et 504 enfants de 10 à 17 ans dont 64 filles (12,7%).

L'enquête quantitative a montré que 84,8%, soit l'immense majorité des enfants en situation de rue, sont originaires de l'Éthiopie. Ce chiffre porte sur 84,4% des enfants de moins de 10 ans et 85,3% des enfants de 10 ans et plus. 9,1% sont de Djibouti. Ce pourcentage est constitué de : i) 7,6% des enfants de moins de 10 ans et de 11,1% des enfants de 10 ans et plus. 5,5% sont de la Somalie avec 7,0% des enfants de moins de 10 ans et 3,6% des enfants de 10 ans et plus ; ii) 33,7% des enfants sont venus avec leur famille à Djibouti-ville, 30,6% y sont venus seuls, 21,0% y sont venus avec d'autres enfants, 10,1% y ont toujours vécu et 4,0% y sont venus avec d'autres adultes non apparentés ; iii) 36,5% des enfants vivent avec leur famille, 35,3% vivent seuls tandis que 28,2% ont déclaré vivre soit avec des amis, soit avec d'autres adultes non apparentés ; iv) 11,2% disposent d'un acte de naissance et 3,4% d'une carte de réfugié ; 84,2% des enfants ont justifié leur présence dans la rue pour subvenir à leurs besoins et/ou à ceux de leurs familles.

En raison de leur vie dans la rue et de leur invisibilité administrative, les enfants en situation de rue sont soumis aux violences de la rue et 34,7% ont déclaré avoir déjà été verbalement agressés, 32,1% à avoir été physiquement agressés et 4,8% à avoir subi des violences sexuelles.

L'ONG Caritas de Djibouti contribue depuis 1978 à l'aide humanitaire d'urgence, afin de lutter contre les pénuries alimentaires et les conséquences désastreuses des conflits et catastrophes naturelles frappant les pays voisins, tels que la Somalie et l'Éthiopie. En collaboration avec la communauté chrétienne, qui est principalement d'origine étrangère, Caritas Djibouti est impliquée dans les soins de santé et des projets d'aide d'urgence humanitaire, de même que la promotion de l'éducation, le soutien aux enfants des rues et des actions de plaidoyer visant les défis relatifs au statut et au traitement des femmes. Elle soutient le travail et les projets des agences internationales et des organisations non gouvernementales et joint ses forces avec plusieurs ministères et associations locales dont le SEAS et l'ONARS dont la vocation est notamment l'assistance et la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dès leur arrivée, mais aussi durant leur séjour en République de Djibouti. Il est l'interlocuteur privilégié du HCR dans l'accomplissement de son mandat qui est d'assurer la protection de la communauté internationale au bénéfice des réfugiés vivant à Djibouti et la recherche de solutions durables et susceptibles d'améliorer le quotidien de ces derniers. C'est aussi grâce à la collaboration étroite de l'ONARS, que le PAM parvient à mettre en œuvre ses programmes d'assistance en faveur des réfugiés dans les deux camps de Holl-Holl et de Ali-Addeh, en transportant et en distribuant chaque mois environ 400 tonnes de nourritures diverses qui sont acheminées chaque mois vers les écoles, les centres de santé, les sites de distributions générales pour venir en assistance aux différentes personnes touchées par la sécheresse et la maladie.

**5. Parmi les priorités suivantes, quelles sont, selon votre pays, les cinq grandes priorités qui permettront dans les cinq prochaines années d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles dans votre pays par le biais de lois, de politiques et de programmes ?**

- Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice
- X** Éducation de qualité, formation et apprentissage permanent pour les femmes et les filles
- X**Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire
- X**Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Accès aux soins de santé de qualité et abordables, y compris la santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation
- X**Participation et représentation politiques
- Droit au travail et droits sur le lieu de travail (p. ex. : écart de salaire entre les sexes, ségrégation des emplois, progression de carrière)
- Esprit d'entreprise chez les femmes et entreprises dirigées par des femmes
- Services de soins et travaux domestiques non rémunérés ou conciliation entre vie professionnelle et vie de famille (par ex. : congé de maternité ou congé parental rémunéré, services de soins)
- Protection sociale sensible à l'égalité des sexes (p. ex. : couverture maladie universelle, transferts monétaires, allocations de retraite)
- X**Services et infrastructures de base (eau, installations sanitaires, hygiène, énergie, transport, communication, etc.)
- Renforcer la participation des femmes au développement durable
- Budgétisation favorable à l'égalité des sexes Inclusion numérique et financière des femmes
- Prévention et réduction des risques de catastrophes favorable à l'égalité des sexes et renforcement des capacités d'adaptation
- Évolution des normes sociales négatives et des stéréotypes sexistes
- Autre

Les 5 grandes priorités qui permettront d'accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles à Djibouti au cours de cinq prochaines par le biais des lois, politiques, stratégies et programmes et qui ressortent de la vision des parties prenantes sont :

- i) l'éradication de la pauvreté et la sécurité alimentaire ;
- ii) l'éducation de qualité et apprentissage permanent des femmes ;
- iii) l'élimination de la violence faite aux femmes ;
- iv) la participation et représentation politique ; et
- v) l'accès aux services et infrastructure de base (eau, installations sanitaires, hygiène, énergie, transports et communication).

Ces 5 priorités concordent avec les résultats de la revue à mi-parcours de la SCAPE qui recommande pour la période restante 2017-2019 de maintenir la stratégie opérationnelle du départ c'est-à-dire les quatre axes stratégiques qui restent en cohérence avec les défis et les enjeux majeurs et alignés avec l'Agenda mondial 2030, afin de contribuer à améliorer durablement le bien-être de la population djiboutienne, tout en tirant les leçons de la revue et du diagnostic partagé, et en se fondant sur des questions émergentes, tels que les ODD et le climat. Autrement dit, elles rejoignent les objectifs majeurs de la SCAPE pour les cinq prochaines années.

Toutefois, la revue ajoute que tous les leviers doivent être identifiés et actionnés en vue de : i) mettre l'accent sur l'accumulation du capital humain ; ii) relever la productivité totale des facteurs ; iii) renforcer la résilience des populations face aux effets du changement climatique ; et iv) assurer la promotion de l'équité et l'égalité de genre, la recherche et l'innovation, la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Ce qui est en cohérence avec la première priorité du gouvernement, celle d'éradiquer la pauvreté qui devient une préoccupation majeure dans la mesure où les résultats de l'EDAM-2017 ont montré que la pauvreté extrême et la pauvreté globale sont toujours présentes dans le pays et notamment en milieu rural malgré une croissance forte qui a atteint les 7% en 2017.

Pour abonder dans ce sens, les priorités affichées par le MFF dans son plan d'action 2019-2021 sont :

i) promouvoir l'autonomisation socioéconomique de la femme ; ii) la promotion de l'égalité de genre ; iii) l'amélioration du bien-être des familles ; et iv) le renforcement des capacités institutionnelles et managériales avec la mise en place d'un système de suivi-évaluation efficace et opérationnel, ainsi que la mise en place d'un groupe de partenaires techniques et financiers pour le financement de ses projets. Pour ce faire, le MFF a défini 9 projets prioritaires à mettre en œuvre au cours de cinq prochaines années. Il s'agit de :

i) la création des CASAF pour : i) appuyer le développement des régions par la réalisation des infrastructures socioéconomiques et administratives et mettre à la disposition des femmes des services d'appui d'aide sociale, de renforcement des capacités ; ii) mettre en place des structures d'accompagnement et d'encadrement pour promouvoir l'entrepreneuriat et réduire le taux de chômage des femmes/filles ; iii) accroître la participation des femmes dans le développement économique local.

ii) Le renforcement des capacités des associations des femmes pour : i) renforcer les capacités d'auto-développement du territoire ; ii) soutenir la hausse de la qualité des produits et services villageois (agricoles, artisanaux, touristiques) et leur mise en marché ; iii) améliorer l'accès de la population aux services publics (eau, assainissement, santé, école).

iii) Le développement des coopératives féminines variées pour : i) renforcer les capacités des femmes vulnérables des régions et des zones périurbaines pour faciliter leur autonomisation économique par un accompagnement pour la mise en place d'activités génératrices de revenu ; ii) mettre en place des structures d'accompagnement et d'encadrement pour promouvoir l'entrepreneuriat et réduire le taux de chômage ; iii) appuyer les initiatives de mise en place des activités génératrices des revenus ; iv) améliorer les conditions de vie des familles vulnérables ; v) promouvoir la création des unités de production en vue de développer le potentiel des régions

iv) La poursuite du programme d'alphabétisation des femmes pour : i) poursuivre la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et des jeunes filles ; ii) augmenter le taux d'alphabétisation des femmes ; iii) promouvoir les langues maternelles et dans une première phase et les langues

étrangères dans la seconde pour finir avec l'apprentissage d'un vocabulaire professionnel pour chaque domaine d'activité exercé par les femmes ; iv) faciliter l'insertion des femmes sur le marché du travail au niveau national et international

v) Constructions des maisons artisanales pour : i) améliorer les conditions de vie des familles vulnérables ; ii) promouvoir la mise en place maisons artisanales en vue de développer ce secteur d'activité

vi) Création des mutuelles de développement communautaire pour : i) améliorer l'autonomisation des femmes tout en leur facilitant l'accès au microcrédit et l'accès aux soins de qualité ; ici) évacuer d'urgence tout un chacun dans le cas d'un accident, d'une maladie ou d'une complication médicale ; iii) promouvoir la santé de la femme en mettant l'accent sur les consultations pré et post natales ainsi que le planning familial ; iv) sensibiliser à l'hygiène et l'environnement

vii) Appui aux femmes et filles en situation de précarité pour autonomiser les femmes en situation de précarité afin qu'elles exploitent une activité génératrice des revenus, les aidant ainsi à subvenir à leurs besoins quotidiens ou à ceux de leurs familles.

viii) Création de centres d'éveil de la petite enfance pour : i) permettre aux femmes d'avoir du temps pour créer une activité génératrice de revenu (AGR) et renforcer leur autonomisation ; ii) ancrer les enfants dans les langues maternelles et les valeurs culturelles nationales en vue de consolider leur identité et de les prémunir contre les risques d'aliénation culturelle; iii) développer des conditions stimulantes pour la socialisation des enfants

ix) Création des crèches communautaire pour : i) permettre aux femmes d'avoir du temps pour créer une activité génératrice de revenu (AGR) et renforcer leur autonomisation ; ii) ancrer les enfants dans les langues maternelles et les valeurs culturelles nationales en vue de consolider leur identité et de les prémunir contre les risques d'aliénation culturelle ; iii) développer des conditions stimulantes pour la socialisation des enfants.

## Section 2 : Progrès réalisés dans les 12 domaines critiques du PAB

Cette section couvre les progrès réalisés dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing en rapport avec les 6 cibles de l'ODD5 visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mettant en évidence l'alignement du PAB sur le Programme 2030.

Programme d'Action de Beijing (PAB) (12 domaines critiques)	Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Cibles de l'ODD5/ Six volets)
A- Les femmes et la pauvreté	5.1- Mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles partout dans le monde
B- L'éducation et la formation des femmes	5.2- Éliminer toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles
C- Les femmes et la santé	5.3- Éliminer toutes les pratiques préjudiciables
D- La violence à l'égard des femmes	5.4- Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés
E- Les femmes et les conflits armés	5.5- Assurer la participation pleine et effective des femmes et aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision

<b>F-</b> Les femmes et l'économie	<b>5.6-</b> Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation  <i>- 5 a) Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques</i>  <i>- 5b) Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications,</i>  <i>- 5c) Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes</i>
<b>G-</b> Les femmes et la prise de décision	
<b>H-</b> Les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme	
<b>I-</b> Les droits fondamentaux des femmes	
<b>J-</b> Les femmes et les médias	
<b>K-</b> Les femmes et l'environnement	
<b>L-</b> La petite fille	
<b>Programme de développement durable à l'horizon 2030</b> <b>(Cibles spécifiques en matière d'égalité des sexes visées par d'autres ODD)</b>	
<b>ODD 1 :</b> Pas de pauvreté	(Cibles : 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1b)
<b>ODD 2 :</b> Faim zéro	(Cible 2.3)
<b>ODD 3 :</b> Bonne santé et bien-être de tous	(Cibles 3.7, 3.8)
<b>ODD 4 :</b> Éducation équitable, inclusive et de qualité	(Cibles 4.1, 4.3, 4.6, 4.7)
<b>ODD 8 :</b> Travail décent	(Cibles 8.3, 8.5, 8.7, 8.8, 8.9)
<b>ODD 10 :</b> Inégalités réduites	(Cible 10.2, 10.7)
<b>ODD 11 :</b> Villes durables	(Cible 11.7)
<b>ODD 13 :</b> Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	(Cible 13b)
<b>ODD 16 :</b> Paix, justice et institutions efficaces	(Cibles 16.1, 16.2, 16.7)
<b>ODD 17 :</b> Partenariats pour la réalisation des objectifs	(Cible 17.18)

Dans cette perspective, pour chacune des questions traitées ci-après, les domaines critiques du PAB traités sont mis en relation avec les cibles des ODD

## 2.1- Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent

### Domaines critiques du Programme d'Actions de Beijing (PAB)

- A. Les femmes et la pauvreté
- F. Les femmes et l'économie
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

### 6. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir l'égalité des sexes en ce qui concerne le rôle des femmes dans le travail rémunéré et l'emploi ?

- X Renforcement et application de lois, de politiques, et de pratiques sur le lieu de travail interdisant la discrimination lors du recrutement, maintien en fonction et promotion des femmes dans les secteurs public et privé et mise en place d'une loi sur la rémunération égale
- X Mise en place et renforcement des politiques actives sur le marché du travail relatives à l'égalité sexes (éducation et formation, compétences et subventions)
- X Mesures prises pour prévenir le harcèlement sexuel, y compris sur le lieu de travail
- Renforcement du droit foncier et garantie du droit de propriété
- X Amélioration de l'inclusion financière et accès au crédit, y compris pour les travailleuses indépendantes
- X Amélioration de l'accès aux technologies modernes (y compris les technologies intelligentes sur le plan climatique), aux infrastructures et aux services (y compris la vulgarisation agricole)
- X Soutien à la transition entre le travail informel et le travail formel, notamment grâce à des mesures juridiques et politiques qui profitent aux femmes travaillant dans le secteur informel
- Conception de mécanismes pour une participation égale des femmes aux instances de prise de décisions économiques
- Autre

Pour promouvoir l'égalité des sexes, l'économie est restée un domaine prioritaire dans les politiques publiques du MFF, c'est ce qui ressort de la Politique Nationale Genre (PNG 2011-2021).

Dans le domaine de l'accès à l'emploi, la République de Djibouti n'a pas enregistré des difficultés liées au genre. Toutefois, les préférences existent dans le secteur privé, notamment entre le recrutement d'une femme et celui d'un homme ayant comme prétexte (souvent implicite) le congé de maternité des femmes et autres prétextes relatifs aux besoins spécifiques d'ordre sanitaire des femmes.

En matière de conditions de travail, Djibouti peut déclarer que les conditions de travail appropriés sont d'une manière générale les mêmes et pour les hommes et pour les femmes.

Aucune distinction notable n'est faite entre les deux sexes conformément à la législation nationale du travail dans le cadre de l'exercice d'un travail décent. L'accès aux ressources est certes l'un des domaines souvent décriés par les responsables qui travaillent sur la problématique d'équité et d'égalité entre les hommes et femmes. Il y a toujours une nette différence entre la possibilité d'accéder aux ressources par un homme que par une femme.

Sur le plan juridique, il n'existe aucun dispositif visant à avantager une catégorie de la population aux dépens d'une autre. Si le problème existe aujourd'hui, c'est essentiellement lié aux mentalités de la population et du problème ancré dans la culture et tradition.

Des facilitations sont également opérées sur le plan fiscal et administratif pour verser les femmes du secteur informel vers le secteur formel.

Pour pallier aux difficultés sur l'accès aux ressources et les surmonter, les autorités nationales ont fourni des efforts louables en créant des structures des microcrédits d'abord puis des institutions de microfinance avec à la clef l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Micro Finance (2012 - 2016).

Cette stratégie a prévu la mise en place d'un secteur de micro finance professionnel, structuré, visible, viable, pérenne, diversifié et innovant, en assurant une couverture suffisante de la demande sur l'ensemble du territoire.

Pour réduire le gap entre l'homme et la femme, on peut même parler d'une discrimination positive en comparant les bénéficiaires femmes et hommes dans les portefeuilles de microfinance accordés par les institutions aux femmes.

## **7. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour reconnaître, réduire et/ou redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés et promouvoir la conciliation travail-famille ?**

- Inclusion des soins et travaux domestiques non rémunérés dans les statistiques et la comptabilité nationales (p. ex., enquêtes sur l'utilisation du temps, exercices d'évaluation et comptes satellites)
- X** Développement de services de garde ou dispositions prises pour rendre les services existants plus abordables
- X** Développement du soutien aux personnes âgées fragiles et aux personnes nécessitant des formes de soins intenses
- X** Mise en place ou renforcement du congé maternité
- Investissement dans des infrastructures qui permettent d'économiser du temps et du travail, comme les transports publics, l'électricité, l'eau et l'assainissement, afin de réduire le fardeau des soins et travaux domestiques non rémunérés sur les femmes
- Promotion d'un travail décent pour les travailleuses domestiques rémunérées, y compris les travailleuses migrantes
- Campagnes ou activités de sensibilisation visant à encourager la participation des hommes et des garçons aux tâches familiales et domestiques non rémunérées

- X** Modification de la législation concernant la répartition des biens matrimoniaux ou des droits à la pension après le divorce, afin de reconnaître la contribution non rémunérée des femmes à la famille pendant le mariage
- Autre

En mars 2019, un projet de décret a été examiné et approuvé en conseil des ministres modifiant certaines dispositions du décret n°83-104/PR/FP du 10 septembre 1983 fixant le régime des congés et absences des fonctionnaires.

Les besoins de la femme qui occupe de plus en plus des responsabilités dans le corps social ont évolué. Aussi elles doivent bénéficier de plus en plus de temps pour appréhender et mener son projet de maternité dans les meilleures conditions. Le Président de la République a décidé l'extension des congés pour couches et allaitements accordée à la femme enceinte et ceci dans le cadre de la politique du renforcement de la protection sociale et du genre. Ainsi, ce projet étend le bénéfice du congé de maternité à 26 semaines au lieu de 14 semaines actuellement. Cette vision et évolution complète donc la politique de protection sociale impulsée par le chef de l'Etat à travers l'Assurance Maladie Universelle. Ce délai de congé de 26 semaines payées proposé est en phase avec les pratiques internationales. Djibouti a pour ambition de s'ériger parmi les pays de références en matière de droit concédé au genre. Ce projet permettra donc de renforcer davantage le droit des femmes Djiboutiennes et de promouvoir leur émancipation dans la société.

D'autre part, le 24 décembre 2017, le gouvernement a promulgué la loi n° 210/AN/17/7<sup>ème</sup> L, portant création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées. Le siège du centre est fixé à Djibouti, commune de Balbala. Des antennes peuvent être instituées dans les régions de l'intérieur. Le centre est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est rattaché au Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales.

Dans le cadre de la politique sociale définie par le gouvernement, le centre d'hébergement pour personnes âgées est une structure spécialisée d'accueil, de prise en charge et d'assistance de personnes âgées dépendantes présentant notamment des problèmes physiques, psychiques ou sociaux. A ce titre, il est chargé d'assurer l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation ainsi que l'hébergement et la restauration des personnes âgées ; d'assurer une prise en charge psychosociale des personnes âgées avec des personnes qualifiées dans ce domaine ; d'assurer au profit des personnes âgées la consultation médicale, les soins infirmiers, l'éducation pour la santé et la prévention des maladies chroniques non transmissibles ; de promouvoir le dialogue des générations et la sauvegarde du patrimoine immatériel ; de proposer des activités récréatives aux personnes âgées.

Par ailleurs, sachant que les femmes sont nombreuses dans l'informel des mesures ont été prises pour l'allègement des charges fiscales pour faciliter la passerelle de l'informel au formel.

**8. Votre pays a-t-il instauré des mesures d'austérité ou de consolidation fiscale, comme des réductions des dépenses publiques ou des effectifs dans le secteur public, au cours des cinq dernières années ?**

- X** OUI, Djibouti a instauré des mesures d'austérité comme la réduction des dépenses publiques
- XNON**, l'impact sur les femmes et les hommes n'a pas été évalué.

Si l'on compare le budget de l'Etat pour l'année 2017 qui s'est établi à 120.825.000 000 FDJ par rapport au budget de l'année 2016 qui était à hauteur de 125.099. 651.363 FDJ, on note une diminution de 4.274.651.363 FDJ. Cette baisse s'est inscrite dans la continuité de la compression des dépenses de l'Etat observée depuis quelques années.

S'agissant des effectifs, la fonction publique est à saturation depuis plusieurs années. Elle ne recrute presque plus personnes, sauf dans quelques secteurs où les besoins sont nécessaires comme par exemple ceux de l'éducation et de la santé ou encore pour remplacer ceux ou celles qui partent à la retraite. L'âge du départ à la retraite étant fixé à 60 ans.

En ce qui concerne la fiscalité, il y a lieu de signaler que depuis les assises nationales de la fiscalité tenues en juin 2015, la volonté des autorités à mener une réforme profonde et continue du système fiscal s'est avérée nécessaire. Ainsi, les objectifs poursuivis ont consisté à assouplir la pression fiscale tout en élargissant son étendue, de moderniser le dispositif fiscal pour l'adapter au nouveau contexte économique national, et de faire de la fiscalité un levier de développement plutôt qu'une arme dissuasive.

Les réformes fiscales économiques et de consolidation d'un climat attractif des affaires entreprises depuis 2015 ont été nombreuses et substantielles. Ces performances ont été d'ailleurs récompensées à leur juste valeur puisque la publication du « classement Doing Business » de 2019 a classé Djibouti à la 99<sup>ème</sup> place, alors qu'il était à la 154<sup>ème</sup> place en 2018. Ce bond de 55 points hisse donc Djibouti au 1<sup>er</sup> rang des pays réformateurs d'Afrique subsaharienne et constitue un signal fort pour rendre la place de Djibouti attractive à l'endroit des investisseurs.

## 2.2- Élimination de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

### Domaines critiques du PAB

- A. Les femmes et la pauvreté
- B. L'éducation et la formation des femmes
- C. Les femmes et la santé
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

9. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour réduire ou éliminer la pauvreté chez les femmes et les filles ?

- X Promotion de l'accès des femmes pauvres à un travail décent par le biais de politiques actives sur le marché du travail (formation professionnelle, compétences, subventions à l'emploi) et prise de mesures ciblées
- X Élargissement de l'accès aux terres, au logement, au financement, à la technologie et/ou aux services de vulgarisation agricole
- X Soutien de l'entrepreneuriat et des activités de développement des entreprises des femmes
- X Mise en place ou renforcement de programmes de protection sociale pour les femmes et les filles (transferts monétaires pour les femmes avec enfants, plans publics de garantie de l'emploi pour les femmes en âge de travailler, les pensions pour les femmes âgées)
- X Mise en place ou renforcement de services juridiques peu coûteux à l'intention des femmes vivant dans une situation de pauvreté
- X Sécurité alimentaire

Les indicateurs de pauvreté en de 2017 sont les suivants :

Indicateurs de pauvreté et inégalité à Djibouti en 2017					
Indicateurs	National	Djibouti-ville	Autres régions	Autre urbain	Rural
Pauvreté extrême	21,1%	13,6%	45,0%	14,8%	62,6%
Pauvreté globale	35,8%	28,2%	59,8%	27,6%	78,4%

(Source : DISED/EDAM4-IS/2017)

Pour lutter contre la pauvreté et les inégalités chez les femmes et les filles, le gouvernement, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, a initié plusieurs politiques, stratégies et programmes. Il y a en premier lieu « la Vision Djibouti, 2035 » qui est formulée comme une réponse aux défis identifiés, aux aspirations et aux besoins de la population. Il y a ensuite « la SCAPE (2015-2019) » qui constitue le premier instrument pour l'opérationnalisation de la « Vision Djibouti 2035 » et dont l'objectif majeur 3 vise à limiter la pauvreté extrême. (Voir plus haut). Il y a également les plans de développement régionaux (PDR/2016-2020) des cinq régions de l'intérieur qui s'inscrivent dans la SCAPE et dont les 4 axes stratégiques sont : i) développer les infrastructures structurants et renforcer le réseau de transport pour favoriser une meilleure circulation des biens et des personnes ainsi que

l'intégration et la cohésion des territoires locaux ; ii) construire des économies régionales et des pôles économiques régionaux et exploiter les potentialités agricoles dans les régions pour assurer la sécurité alimentaire et renforcer la résilience des populations ; iii) développer un cadre de vie de qualité et un capital humain pour soutenir les actions de développement durable ; iv) promouvoir une bonne gouvernance locale, renforcer les capacités des décideurs politiques régionaux, améliorer le niveau de formation et la participation de tous les acteurs et de la société civile à la gestion des affaires publiques.

De plus, des programmes innovants ont été introduits pour favoriser l'inclusion socioéconomique des populations vulnérables dont les femmes et les filles en particulier, tels que le programme national de sécurité alimentaire, la microfinance, le programme de filets sociaux, l'économie sociale et solidaire, les centres de développement communautaire et les centres d'assistance sociale, le projet d'appui aux jeunes filles et femmes en situation de précarité, formation des jeunes filles ayant quitté l'école, la mise en place des mutuelles de développement communautaires, la création des garderies et des crèches communautaires pour les petites filles. Parmi ces programmes, on peut citer :

Le Programme d'Investissement National (PIN) lancé par le Président de la République en 2014.

**...La lutte contre la pauvreté est devenue la priorité absolue du gouvernement...Pour répondre à cette priorité absolue, il fallait un outil qui rassemble tout le gouvernement. C'est le Programme d'Investissement National ou PIN... Il sera réalisé sur la période 2014-2018 pour un coût total de 35 milliards de FD...Il mettra l'accent sur les secteurs de production, dont la croissance aura des effets significatifs sur le bien être des populations démunies et sur la réduction de la pauvreté. Il permettra la mise en œuvre des projets ciblés sur les groupes particulièrement vulnérables, tels que les femmes et les jeunes... Toutes les régions de l'intérieur seront prises en compte. Les quartiers précaires et déshérités de Balbala et de sa périphérie en seront aussi bénéficiaires. Les collectivités locales et régionales y seront associées. Les principaux programmes concerneront la réhabilitation des équipements sociaux, l'accès à un logement décent, l'augmentation des capacités productives du monde rural, l'amélioration de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable des zones défavorisées, la réduction de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale des populations démunies, par l'intermédiaire de filets sociaux de sécurité. Il comprendra également des programmes d'appui à la jeunesse comme le développement des équipements informatiques et de la connectivité. De nouvelles infrastructures, administratives, régionales et locales seront construites...L'accès des populations pauvres aux services financiers et aux services de gestion sera facilité... Des micros entreprises et du travail indépendant permanent seront créés dans toutes les zones rurales et urbaines défavorisées.**

**La façon de soulager les souffrances du plus grand nombre de démunis de façon durable va donc se faire de deux façons : i) faciliter l'accès des pauvres aux infrastructures socioéconomiques de base ; ii) créer des emplois et des revenus dans toutes les zones défavorisées...**

**Ce qui est très remarquable, c'est que le nouvel objectif du gouvernement dans la mise en œuvre du PIN consistera à privilégier une exécution de la planification associée à un impératif de résultats...**

*(Extrait de Discours du Premier Ministre relatif à la Politique Générale du Gouvernement pour l'année 2014)*

Le Programme National de Sécurité alimentaire (PNSA/2013-2017) a développé les potentialités longtemps négligées des femmes et a promu les expériences acquises par des projets à caractère pilote (aménagement agro-pastoraux, développement des plantations de palmiers dattiers). Le PNSA a introduit une démarche plus large et des axes d'intervention touchant d'autres secteurs, tels que la santé, l'éducation, et l'environnement. Ce programme a pris en compte toute la population vulnérable du pays et particulièrement les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants en bas âge. Son coût estimatif s'élevait à 658.900.000 FDJ.

Le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN/2016-2020) d'un coût total de 211 millions \$US. Il s'agit d'un programme qui met en exergue des engagements forts du gouvernement pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire qui prévaut dans le pays.

Le Programme d'Options Stratégiques Pays appelé (COSOP/2019-2024) dont l'objectif global est d'améliorer les conditions de vie et de réduire la pauvreté des communautés rurales. Le programme va cibler des ménages ruraux vivant dans une grande pauvreté et insécurité alimentaire, les zones où l'incidence des changements climatiques sur les ressources naturelles est élevée et où les prévalences

de l'extrême pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sont également élevées principalement Arta, Dikhil, Obock, Tadjourah. L'objectif global sera atteint à travers deux objectifs stratégiques complémentaires et interdépendants. Le premier objectif stratégique vise une meilleure gestion des ressources en eau de façon durable et résilience face au changement climatique. Le deuxième objectif stratégique est axé sur des systèmes de production performants et résilients et sont adoptés à grande échelle pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Les deux objectifs stratégiques seront poursuivis grâce à une série d'interventions se renforçant mutuellement, à savoir deux projets en cours, c'est-à-dire le programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêches côtières et le programme de gestion des eaux et des sols auxquels s'ajoutera un projet proposé sur la gestion intégrée des ressources en eau. Outre la mobilisation des ressources en eau potable en milieu pastoral, ce programme contribuera au reboisement autour des points d'eau pour lutter contre la désertification et les effets néfastes du changement climatique. Pour ce faire, des pépinières forestières sont installées dans les différentes régions du pays et seront renforcées dans le cadre du COSOP. Ce programme visera également la vulgarisation de jardins scolaires afin d'initier les élèves aux techniques agricoles dès leur jeune âge.

La Stratégie nationale de Filets sociaux de sécurité/2013-2017) qui s'inscrit dans le cadre de la protection sociale a eu pour objectif de mettre en place un dispositif efficient de protection sociale de type « filets sociaux de sécurité » destiné aux populations pauvres et vulnérables qui ont échappées au système classique de sécurité sociale. Elle a promu le renforcement de la résilience et le développement des opportunités en assurant un minimum de bien être aux individus. Elle a contribué à la réduction de la vulnérabilité face aux chocs et à la perte de revenus, ainsi qu'au rétablissement des capacités productives et éducatives et à la création d'opportunité économique. Un Fonds de Solidarité National a été créé et qui permet de soutenir les actions et programmes de lutte contre la pauvreté.

La Stratégie nationale de protection sociale, qui s'étale sur la période 2018-2022 s'inscrit également dans cette dynamique de transformation en s'adressant aux deux catégories les plus vulnérables de la société : celles qui ne bénéficient d'aucun revenu ou dont le revenu ne suffit pas à couvrir les besoins essentiels (ménages, enfants, personnes âgées et personnes handicapées) et l'accès aux services essentiels ; et celles qui, même en bénéficiant d'une couverture sociale contributive, risquent de basculer dans la pauvreté et la précarité. Le coût du Socle National de la Protection sociale pour la période 2019-2022 s'élève à 15.951.240.000 FDJ

Il y a aussi la Stratégie sur la microfinance (2012-2016) qui a favorisé l'accès durable à des services financiers de proximité pour une majorité de ménages exclus du système formel. Dans une perspective de lutte contre la pauvreté et à sa multi dimensionnalité, le gouvernement a développé un programme pilote au sein des Caisses populaires d'épargne et de crédit d'accès à la propriété pour les clientes des caisses ayant un revenu minimum de 60.000 FDJ.

<b>Connaissance et accès à la microfinance</b>	<b>Masculin</b>	<b>Féminin</b>	<b>Total</b>
Connaissance de l'existence d'une caisse de microfinance à Djibouti	41,2	45,3	43,0
Démarches auprès de cette caisse pour obtenir un crédit en vue de créer une entreprise	3,7	6,9	5,1
Obtention de crédits	9,4	8,4	8,8

(Source : EDESIC/DISED/2015)

Les principaux résultats de l'étude réalisée pour évaluer la stratégie a révélé entre autres que : i) la population des bénéficiaires de crédits est surtout composée de femmes (70,8%) et comporte une proportion importante de veufs/divorcés (18,1%) ; ii) la quasi-totalité (96,3%) des bénéficiaires est constituée de chefs de ménages (64,5%) et des conjoint(e)s de chefs de ménages (31,7%) ; iii) près de 60% des bénéficiaires ont déclaré avoir investi tout ou partie des crédits dans la création et/ou le renforcement d'une AGR ; iv) les activités créées sont dans les domaines de l'habillement (22,9%), du commerce de boutique (18,5%), de la restauration et vente de sucrerie (9,7%), de la vente de légumes (9,4%) et d'autres commerces (25,5%) ; v) 27% des bénéficiaires affirment avoir utilisé les bénéfices pour améliorer le niveau de vie de leur famille, 10% pensent que ceci leur a permis d'accroître leur autonomie contre seulement 26% l'ont utilisé comme épargne ou pour régler les frais de

remboursement ; vi ) 19,1% seulement des bénéficiaires ont une épargne en espèces à portée de main ; 14,5% ont une épargne dans une institution financière et 1,3% ont une épargne en nature ; vii) 6,1% de bénéficiaires ont rencontré des difficultés à rembourser les crédits pour des raisons diverses (mauvais choix de l'AGR, vente à crédit à des clients insolubles, inflation sur les prix des matières premières, problèmes de santé, peu de bénéficiaires).

**10. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale ?**

- X Mise en place ou renforcement de la protection sociale pour les femmes sans emploi (programmes publics en faveur de l'emploi, assistance sociale)
- X Mise en place ou renforcement de programmes de transferts monétaires et conditionnels
- X Mise en place ou renforcement de programmes de transferts monétaires inconditionnels
- X Mise en place ou renforcement de pensions sociales non contributives
- X Réforme des régimes de protection sociale contributifs pour renforcer l'accès des femmes et les niveaux d'allocation
- X Amélioration de l'accès aux mesures susmentionnées pour des populations spécifiques (femmes travaillant dans le secteur informel, y compris les travailleuses domestiques, les immigrantes et les réfugiés et les femmes dans des contextes humanitaires)
- X Economie sociale et solidaire

Le Gouvernement s'est engagé à œuvrer en faveur du bien-être de la population en général et en faveur des familles et personnes les plus vulnérables dont les femmes et les filles en particulier. Djibouti figure parmi les pays africains qui ont mis en place très tôt un système complet de protection sociale à deux composantes c'est-à-dire un système de sécurité sociale bien structuré couvrant le secteur contributif et un système d'assistance sociale fondé sur les transferts sociaux, marqué notamment par la mise en place d'une assurance maladie universelle et la mise en place de programmes variés de réponse à l'insécurité alimentaire.

En ce sens, la stratégie des filets sociaux sur la période (2013-2017) qui s'est achevée en 2017 et qui a connu certes des programmes pertinents initiés, tels que le programme national solidarité famille (PNSF), le programme d'assistance sociale santé (PASS), des programmes de lutte contre l'insécurité alimentaire ou des instruments de microcrédit, n'a pas acquis un pouvoir structurant pour impulser suffisamment les objectifs de la stratégie de protection sociale.

Raison pour laquelle, la nouvelle stratégie de protection sociale (2018-2022) examinée et approuvée en février 2019 vise à améliorer la prévention mais aussi à renforcer la protection et le développement du capital humain qui sont des facteurs-clés dans l'édification du nouveau modèle de société inscrite dans la Vision, Djibouti 2035. Ce nouveau modèle de protection sociale repose sur des modes d'intervention divers dont les programmes de transferts monétaires et quasi-monétaires et les programmes d'inclusion socioéconomique comme la promotion de la microfinance et l'économie sociale et solidaire.

Les quatre axes de la stratégie nationale 2018-2022 correspondant le mieux au contexte national sont :

<b>Axe 1</b>	Le droit à la sécurité alimentaire pour les ménages en dessous du seuil de pauvreté national
<b>Axe 2</b>	La garantie de revenu pour les enfants vivant dans des ménages en situation de pauvreté aigue
<b>Axe 3</b>	La garantie de revenu pour les personnes âgées dépourvues de revenu et les handicapés dans l'incapacité de travailler
<b>Axe 4</b>	La garantie de revenu pour ceux qui en sont dépourvus en raison d'accidents de la vie (accidents du travail, maladies professionnelles, licenciements économiques)

Les deux objectifs stratégiques sont : i) une couverture de protection sociale convenable pour tous ; ii) passer de l'assistanat à l'inclusion socio-économique

Les cibles de la stratégie sont : i) les ménages ayant un niveau de bien-être inférieur au seuil national de pauvreté comprenant des enfants âgés de 0 à 16 ans et vivant dans l'extrême pauvreté, des femmes enceintes et allaitantes et des personnes à charge dans l'incapacité de travailler ; ii) Les individus sans ressources dont notamment les personnes âgées de plus de 65 ans sans pension ou autre revenu, les personnes handicapées ou invalides temporairement ou définitivement, les orphelins et enfants vulnérables et les personnes porteuses de VIH en incapacité de travailler ; iii) les personnes en âge d'activité et privées de sources de revenus temporairement ou définitivement dont les accidentés du travail ou victimes de maladies professionnelles et les travailleurs licenciés abusivement ou pour raisons économiques.

Le but essentiel de la stratégie est de promouvoir la création de socles nationaux de protection sociale et de mettre en place un système complet de couverture sociale, cohérent et coordonné susceptible de garantir une protection universelle contre les risques sociaux tout au long du cycle de vie. En d'autres termes, cette nouvelle stratégie permettra entre autre d'assurer un service public de qualité et une standardisation des approches sociales.

L'ambition de cet outil est de sortir certaines franges de la population de l'assistanat et de les intégrer dans la dynamique du développement, en favorisant leur accès au système assurantiel, tels que les programmes de construction du capital humain par l'enseignement, la formation professionnelle et l'accès universel aux soins grâce au programme d'assistance sociale santé, la facilitation de l'accès à la microfinance et le développement de l'économie sociale et solidaire.

En visant l'universalité de l'extension de la protection sociale et en intégrant notamment les populations aux besoins spécifiques, cette stratégie s'inscrit aussi comme un nouvel acte fort de conformité de Djibouti aux engagements internationaux sur les droits humains auxquels elle a souscrit.

Par ailleurs, malgré l'existence de coopératives et de mutuelles, le secteur de l'économie sociale et solidaire n'a pas connu d'évolution significative en raison de difficultés dont en particulier l'inexistence d'un concept clair et communément admis en la matière et la dispersion des textes juridiques existants et l'absence d'un cadre unifié et l'inexistence d'une structure de tutelle.

L'économie sociale et solidaire s'est donc imposée comme une troisième voie se situant entre le secteur public et le secteur privé, en raison des mutations économiques et sociales connues un peu partout dans le monde. Au vu de son importance comme secteur de développement économique et de promotion de l'emploi et de lutte contre les précarités, il est devenu nécessaire d'élaborer un cadre juridique clair, compris par tous les intervenants et applicable, formant ainsi une plate-forme d'impulsion d'initiatives économiques pourvoyeuses d'emploi et à forte valeur ajoutée. Le projet de loi relative à l'économie sociale et solidaire examiné et adopté en février 2019 vise par conséquent à définir son concept et ses principes. Il édicte les règles particulières pour les organisations en la matière dont notamment les coopératives et les mutuelles quelles que soient leurs activités

#### **Les dépenses de la protection sociale (hors secteur contributif)**

Rubriques	Source de financement		Total (en milliers de FDJ)
	Intérieur	Extérieur	
Lutte contre la pauvreté et appui aux programmes sociaux	11 866 655 (93,30%)	852 000 (6,69%)	12 718 655
Alimentation/Nutrition	669 417 (35,39%)	1 222 000 (64,60%)	1 891 417
Travaux de réparation et d'entretien bâtiments publics, voieries, panneaux solaires éclairage (loi finances 2017)	1 099 257 100%		1 099 257
Programmes sanitaires et sociaux	178 900 (12,64%)	1 235 559 (87,35%)	1 414 459
Programmes éducation		123 000 (100%)	123 000
Programmes de promotion du Genre	95 000 (57,22%)	71 000 (42,77%)	166 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 909 229</b> (79,87%)	<b>3 503 559</b> (20,12%)	<b>17 412 788</b>

Les dépenses (hors secteur contributif) consacrées à la protection sociale en 2017 s'élèvent ainsi à 17.412.788.000 FDJ, soit un taux de 14,41% du budget de l'Etat et 5,12 % du PIB. Leur financement sur les ressources intérieures est quatre fois plus important que celui provenant des ressources extérieures.

#### 11. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats en matière de santé des femmes et des filles ?

- X Promotion de l'accès des femmes aux services de santé à travers l'extension de la couverture sanitaire universelle ou des services de santé publics
- X Développement des services de santé spécifiques aux femmes et aux filles, y compris des services de santé sexuelle et procréative, des services de santé mentale, de santé maternelle et de lutte contre le VIH
- X Campagnes de sensibilisation du public et de promotion de la santé spécifiques en matière d'égalité des sexes
- X Formation relative à la sensibilité au genre pour les prestataires de soins de santé
  - Renforcement de l'éducation sexuelle complète dans les écoles ou par le biais de programmes communautaires
- X Accès aux services de santé sexuelle et procréative pour les femmes et les filles réfugiées, et pour les femmes et les filles dans des contextes humanitaires
  - Autre

Le système sanitaire djiboutien vise à améliorer l'état de santé et le bien-être social de la population par l'adaptation qualitative et quantitative de l'offre des prestations sanitaires et sociales. La politique sanitaire contribue à réduire la morbidité et la mortalité liée aux grandes endémo pandémies, particulièrement sur le groupe cible le plus vulnérable, la mère et l'enfant.

En ce sens, le Plan national de développement sanitaire (PNDS/2013-2017) s'est donné 6 objectifs généraux : i) assurer une gouvernance plus participative et plus transparente pour un système de santé plus équitable et plus performant ; ii) assurer l'accès universel à des services de santé de qualité pour répondre aux besoins de la population ; iii) adapter le financement et l'utilisation des ressources financières aux besoins du système de santé ; iv) développer et valoriser les ressources humaines en fonction des besoins du système de santé ; v) améliorer la disponibilité, l'accessibilité, l'usage rationnel des médicaments et la qualité des moyens de diagnostic ; vi) renforcer le système national d'information sanitaire pour améliorer l'appui à la décision, la surveillance, le suivi-évaluation du plan.

Le Plan national de développement sanitaire PNDS (2018-2022) vise quant à lui « la santé pour tous et partout ». Il s'inscrit dans le cadre de la Vision 2035 et la SCAPE du gouvernement et aussi de l'ensemble des ODD liés à la santé. Quatre priorités stratégiques ont été définies : i) l'offre de soins de qualité est disponible partout dans le pays répondant aux besoins de populations ; ii) les soins préventifs et curatifs adaptés au contexte épidémiologique sont disponibles partout dans le pays en permanence pour réduire l'incidence et la prévalence des maladies ainsi que pour l'amélioration de leur prise en charge ; iii) le financement et la gouvernance de la santé sont renforcés pour faire face aux défis de la couverture sanitaire universelle ; iv) le système d'information sanitaire est renforcé pour assurer une disponibilité permanente des données de qualité pour la prise de décision éclairée dans le secteur de la santé.

Les principaux résultats ciblés sont : i) réduire la mortalité maternelle ; ii) réduire la mortalité infantile ; iii) réduire la mortalité néonatale ; iv) réduire de moitié l'incidence du paludisme ; v) réduire de moitié l'incidence du VIH ; vi) réduire de moitié l'incidence de la tuberculose

Le budget du PNDS/2018-2022 est estimé à 79.066.731.419 FDJ soit 446. 704. 697 USD. Ce budget représente en moyenne 90 USD par tête d'habitant et par an, comparativement au niveau actuel de dépenses de santé qui est de 82 USD par habitant et par an, soit une augmentation de 10%. La budgétisation du PNDS sur la période 2015-2019 s'est faite avec l'outil « *One Health* » qui est un

nouveau logiciel créé pour renforcer l'analyse des systèmes de santé et de leur coût, et pour élaborer différents scénarios de financement au niveau des pays. Le but premier de cet outil est d'évaluer les besoins en investissements en matière de santé dans les pays à revenu faible et intermédiaire pour les 3 à 10 années à venir.

Par ailleurs, depuis son approbation en avril 2013, le projet « *Financement Basé sur la Performance ou FBP* » a permis de fournir des services de santé améliorés à 171.222 bénéficiaires dans les villes de Djibouti, Ali Sabieh et Tadjourah. Grâce à des incitations destinées à accroître l'accès et la qualité, le projet a enregistré une nette amélioration des prestations de santé maternelle/infantile et des programmes de lutte contre les maladies transmissibles. Lancé en juin 2014, le projet vient de franchir la barre de 1.154.363 bénéficiaires des soins curatifs grâce au financement additionnel qui, à partir de 2015, a permis d'élargir la couverture à l'ensemble du territoire en intégrant les trois autres régions (Dikhil, Arta, Obock). Le projet FBP intègre une approche communautaire à travers la mise en œuvre des sollicitations des relais communautaires dans les actions communautaires. Il prend en compte l'évaluation de la perception des bénéficiaires vis-à-vis des structures sanitaires fréquentées qui font l'objet d'une notation globale sur la qualité des leurs prestations. Un accent particulier a été mis sur les soins de santé maternelle, les soins prénatals, la planification familiale et l'assistance médicale à l'accouchement. Enfin, le projet vise à renforcer la prévention et le traitement du VIH/SIDA et de la tuberculose. Ce projet est financé par l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale.

La loi n°24/AN/14/7<sup>ème</sup> L du 5 février 2014 relative à la couverture d'Assurance Maladie Universelle (AMU) se fonde sur les principes du droit et à l'accès à la santé pour tous consacrés par la loi n°48/AN/99/4<sup>ème</sup> L portant Orientation de la Politique de Santé. L'AMU est composé de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Programme d'Assistance Sociale de Santé (PASS). Elle doit être à la portée de tous. De ce fait, l'AMU couvre toute la population vivant sur le territoire.

Le PASS est un programme qui vise à assurer une couverture d'assurance maladie aux ménages djiboutiens pauvres mais aussi les individus âgés et/ou handicapés djiboutiens qui n'ont pas accès aux soins de santé et qui se trouvent à la fois en milieu urbain et en milieu rural. Il donne droit et garantit l'accès aux soins. Il comprend un éventail de services. Il est servi gratuitement et sans distinction à toute la population. Il est constitué des prestations de soins dispensées par les centres de santé communautaires dans le cadre des programmes verticaux, tels que le programme élargi de vaccination, les consultations des enfants de moins de 5 ans, la santé de la reproduction (consultations prénatales et /postnatales) et les examens y compris l'échographie et le planning familial, les prises en charge des maladies, telles que la tuberculose, le paludisme, les épidémies et problèmes de santé publique.

La notion d'ayant droit est très importante dans le sens où elle fixe et définit la limite quant aux bénéficiaires. Par conséquent, les personnes identifiées comme n'ayant pas de revenu suffisant peuvent prétendre au régime d'assurance maladie obligatoire, ainsi que leur conjoint et leurs enfants à charge, selon les définitions de la législation nationale. Les assurés du programme PASS sont pris en charge dans les différents établissements hospitaliers publics et parapublics, ainsi que dans les centres de soins en milieu rural.

De 2016, la CNSS a procédé à l'enregistrement de 37.435 individus, soit l'équivalent de 14.922 ménages bénéficiaires sur l'ensemble du territoire. En termes de répartition géographique, les effectifs bénéficiaires en milieu rural s'élèvent à 34671 individus, soit 13546 ménages. A Djibouti-ville, les assurés du PASS sont au nombre de 2.685 individus, soit 1347 ménages. Un nombre qui ne cesse d'accroître au vu des enrôlements au programme continuellement en cours. A cet effet, le Ministère de la santé a procédé quant à lui à l'extension des activités des 5 structures de base par l'ouverture des salles d'accouchement 24h/24. Il a également mis en place un programme de sensibilisation et des émissions radiotélévisées sur les différents thèmes de santé. Des sages-femmes ont été formées à l'échographie. La disponibilité de service se trouve à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

## 12. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer les résultats de l'éducation et des compétences des femmes et des filles ?

- X Mesures prises pour augmenter l'accès des filles à l'éducation, à l'enseignement et la formation techniques et professionnels et aux programmes de développement des compétences, mais aussi pour les maintenir dans ces programmes et les terminer
- X Renforcement de programmes éducatifs pour accroître la sensibilité au genre et éliminer les préjugés à tous les niveaux de l'enseignement
  - Formation en matière d'égalité des sexes et des droits de l'homme pour les enseignants et autres professionnels de l'éducation
  - Promotion d'environnements éducatifs sûrs, inclusifs pour les femmes et les filles et sans harcèlement
- X Amélioration de l'accès aux compétences et à la formation dans des domaines nouveaux et émergents, en particulier les STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques), et à la maîtrise et la culture numériques
- X Accès à des services d'eau potable et d'assainissement sûrs et facilitation de la gestion de l'hygiène menstruelle, en particulier dans les écoles et autres lieux d'enseignement ou de formation
  - Renforcement de mesures visant à prévenir les grossesses chez les adolescentes et à leur permettre de poursuivre leur éducation en cas de grossesse et/ou de maternité
  - Autre

Le Schéma Directeur de l'Éducation « Cap sur la qualité » couvre la période 2010-2019. Il a été élaboré sur la base d'un diagnostic du système éducatif. Il fixe des objectifs et des axes d'intervention prioritaires et épouse, à certains égards, les idéaux et les objectifs de développement durable, notamment celui dédié à l'éducation (ODD4) et ses cibles. Il se décline sous forme des plans d'action triennaux qui l'opérationnalisent pour tous les sous-secteurs de l'éducation dont les plans d'actions (PAE/2014-2016) et (PAE/2017-2019). Ce dernier a été révisé pour aller sur la période (2017-2020).

<b>Les 6 Objectifs du Schéma Directeur (2010-2019)</b>	
<b>i)</b>	Développer l'éducation préscolaire en collaboration avec le privé, le communautaire et le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) en focalisant les efforts du MENFOP sur les enfants des milieux pauvres et des zones rurales.
<b>ii)</b>	Atteindre l'objectif de 100% du taux d'admission en 1ère année dans l'enseignement primaire en 2020 et de 79% de TBS des 11-14 ans en 2019
<b>iii)</b>	Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2019 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2019
<b>iv)</b>	Garantir à 100% des élèves du fondamental la maîtrise d'au moins 75% des connaissances et compétences définies par le curriculum en langues, mathématiques, sciences et compétences de vie courante
<b>v)</b>	Réformer l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique et la formation professionnelle dans un souci d'excellence et de pertinence des formations par rapport au marché du travail
<b>vi)</b>	Améliorer les pratiques de gouvernance à tous les niveaux afin d'assurer une gestion efficace et efficiente de la qualité des services offerts et de l'utilisation des services

Les orientations stratégiques et les résultats attendus des plans d'actions sont entre autres :

Pour l'enseignement préscolaire (qui relève de l'attribution du MFF)

- i) élaboration du cadre législatif et du curriculum pour l'enseignement préscolaire ;
- ii) développement d'un préscolaire publique en zone rurale et pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques ;
- iii) conception et développement d'un modèle communautaire pour les communautés volontaires ;
- iv) maintien du privé ;
- v) le taux de scolarisation des enfants de 3-5 ans passe de 5% en 2010 à 17% en 2016 et 35% en 2020

### Pour l'enseignement primaire

i) les taux d'accès et le taux de scolarisation sont respectivement de 85% entre 2016 et 92% en 2019 ;  
ii) suppression totale du double flux en 2016 ; iii) le ratio élèves/classe est 45 ; iv) la disponibilité des manuels scolaires est améliorée ; v) la formation initiale des enseignants est généralisée ; vi) 100% des conseillers pédagogiques reçoivent une formation initiale ; vii) 100% du personnel de direction et de vie scolaire ont reçu une formation ; viii) chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves ; ix) l'offre de scolarisation et de formation destinée aux EABES est installée ; x) un document de politique d'éducation inclusive est élaboré et validé ; xii) un noyau d'enseignants formés à la prise en charge des EABS ; xiii) production des contenus numérisés et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir

### Pour l'enseignement moyen

i) le curricula est le temps d'enseignement sont actualisés ; ii) les élèves disposent de manuels scolaires essentiels ; iii) la production des contenus numérisés et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir ; iv) chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves ; v) l'enseignement et la formation post fondamental dispose de capacité d'accueil suffisante ; vi) la transition entre le fondamental et l'enseignement-formation post fondamental est amélioré

### Pour l'enseignement secondaire général

i) le curricula est le temps d'enseignement sont actualisés ; ii) le taux d'admission au baccalauréat est amélioré d'au moins de 15 points de pourcentage ; iii) tout sortant des lycées a une culture du TIC ; iv) production des contenus numérisés et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir ; v) la disponibilité des manuels scolaires et livres auxiliaires est améliorée ; vi) chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves

### Pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP)

i) le curricula est le temps d'enseignement sont actualisés ; ii) production des contenus numérisés et des logiciels éducatifs facilitant l'accès des élèves au savoir ; iii) diversification des modes de soutien scolaire et des actions de perfectionnement des élèves ; iv) chaque établissement scolaire dispose d'un cadre de travail de qualité ; v) chaque établissement scolaire dispose de projets éducatifs visant la réussite scolaire des élèves ; vi) le taux de transition entre le fondamental et l'EFTP passe de 15% à 25% en 2020 ; vi) l'EFTP est revalorisée aux yeux des jeunes et de la population.

Il existe aujourd'hui 10 établissements d'enseignement technique et professionnel, répartis dans les cinq régions du pays. L'effectif global des élèves en 2015/16 est de 5.879 apprentis (3.399 en enseignement technique et 2.480 en formation professionnelle). La part des filles a augmenté de 59% entre 2013 et 2016.

<b>Enseignement Primaire</b>			
<b>Années</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
TBS ensemble	84,7%	89,5%	94,6%
TBS filles	82,6%	88%	93,8%
TBS garçons	86,8%	91%	95,4%
<b>Enseignement Moyen</b>			
TBS ensemble	61,6%	64,1%	66,9%
TBS filles	57,8%	60,2%	62,9%
TBS garçons	65,2%	67,7%	70,8%

(Source : PAE/2017-2020)

Pour répondre efficacement aux défis d'une « Education de qualité pour Tous », le gouvernement djiboutien a consacré sur la période 2009-2016, une moyenne de 19,2% de ses dépenses courantes au secteur de l'éducation. L'accroissement annuel moyen s'établit à 5% contre 11,8% pour les dépenses courantes de l'État. En volume, les dépenses courantes passent de 10.875 millions de FDJ à 14.310 millions sur la même période 2009-2016, soit une multiplication par 1,25. Par rapport à la richesse nationale, l'effort consacré au secteur de l'éducation, y compris les investissements, s'élève en moyenne à 6,5% avec un léger recul à partir de 2012.

En 2016, le budget du MENFOP s'élevé à 16.602.742.573 FDJ et celui de l'Enseignement Supérieur à 3.366.614.958. L'État djiboutien consacre 17% de ses dépenses au secteur de l'Éducation, y compris l'Enseignement Supérieur (13,7% au MENFOP et 2,7% à l'Enseignement Supérieur).

En ce qui concerne les femmes et les filles déscolarisées, le MFF a développé un programme d'alphabétisation et des programmes de formation dispensés dans les CASAF (Voir plus haut). Des jeunes filles déscolarisées sont également réinsérées dans l'enseignement général et professionnel. Pour les petites filles de 1 à 3 ans le MFF a également mis en des garderies et crèches communautaires et pour les filles de 4 à 5 ans il a créé des centres d'éveil.

## 2.3- Libérer de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes

### Domaines critiques du PAB

- D. Violence à l'égard les femmes
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

13. Au cours des cinq dernières années, quelles sont les formes de violence à l'égard des femmes et des filles pour lesquelles vous avez ciblé des mesures prioritaires et dans quels contextes spécifiques ?

**X** La violence entre partenaires intimes ou la violence conjugale, y compris la violence sexuelle et le viol conjugal

- Le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics, en milieu scolaire et sur le lieu du travail
- La violence à l'égard des femmes et les filles facilitée par la technologie (p. ex. : le cyber violence ou le harcèlement en ligne)
- Le fémicide
- La violence à l'égard des femmes en politique

**X** Les mariages d'enfants et les mariages précoces et forcés

**XL** La mutilation génitale féminine

**XA** Autres pratiques préjudiciables

**XL** La traite des femmes et des filles

- Autre

A l'instar de nombreux pays, les femmes et les filles djiboutiennes sont aussi victimes de certaines formes de violences. Les types de violences et les statistiques que la Cellule d'Ecoute, d'information et d'orientation des femmes victimes de violences (CIEO) de l'Union nationale des femmes Djibouti a enregistré au cours de quatre dernières de 2015 à 2018 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Types de violence	2015	2016	2017	2018
Agression sexuelle	11	23	9	11
Chassée du domicile	12	19		3
Déni de ressources/Opportunités/Services	524	566	351	471
Enlèvement/Recrutement forcé par groupes armés	1	2	2	
Fille/Mère	109	68	9	5
Mariage précoce	4	2		1
Mariage forcé		3	3	
Trafic humain/Traite			1	1
Violences psychologiques ou émotionnelles	200	235	268	233
Viol/Pénétration	4	1	4	2
<b>Total</b>	<b>865</b>	<b>919</b>	<b>647</b>	<b>727</b>

(Source CIEO/UNFD)

La lecture des données de ce tableau permet de classer les types de violence comme suit : i) d'abord les femmes victimes de ressources, d'opportunités et de services ; ii) ensuite les femmes victimes de violences psychologiques ou émotionnelles ; iii) en troisième position les filles/mères. Les autres formes de violence comme les agressions sexuelles, les chassées du domicile, les mariages précoces ou forcés, les viols, les enlèvements ou le trafic humain ou traite sont en nombre très moindre.

Les cas de femmes victimes de ressources, d'opportunités ou de service sont ceux qui portent surtout sur les pensions alimentaires (demande de pension, pension non versée ou jugée insuffisante et demande de régularisation des actes de mariage et actes de naissance de leurs enfants).

Les mesures ciblées entreprises par le gouvernement djiboutien pour prévenir la violence à l'égard des femmes sont celles qui ont été citées entre autres par le Président de la République lui-même à l'ONU à l'occasion du Sommet consacré aux femmes et aux enfants le 7 septembre 2015 (Voir plus haut).

Il existe aussi un guide juridique pour répondre aux violences fondées sur le genre. Ce guide constitue un outil juridique, d'information et d'orientation des femmes victimes de violence visant les violences d'ordre physique, psychologique, sexuel, économique et juridique. C'est un outil pédagogique très important qui aide les femmes notamment à porter plainte et à recourir à l'aide de la justice.

Il y a également un autre guide sur les violences sexuelles. Ce guide est un outil de vulgarisation, de prévention et de protection des droits des personnes vulnérables et victimes des violences sexuelles. Il décrit les conduites à tenir, ainsi que les différentes étapes de la procédure judiciaire. Par ailleurs, la conception et la vulgarisation de ce guide répond aux exigences des conventions internationales ratifiées par le pays sur la protection et la promotion des droits des femmes et fortifie l'épanouissement de la femme Djiboutienne au sein de la société.

Par ailleurs, la loi relative à l'aide judiciaire permet aux personnes dont les revenus sont insuffisants de faire valoir leurs droits en justice. Les personnes qui peuvent bénéficier de cette aide judiciaire sont les personnes physiques de nationalité Djiboutienne ainsi que les étrangers ayant leur résidence habituelle et régulière à Djibouti, sous réserve de convention de réciprocité. Le bénéfice de l'aide judiciaire est de droit pour les mineurs et pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Le bénéfice de l'aide judiciaire peut être accordé, à titre exceptionnel, aux personnes morales à but non lucratif et ne disposant pas de ressources suffisantes ayant leur siège social en République de Djibouti.

Des conférences-débats sont également organisées par le Ministère de la Femme et de la Famille et par l'UNFD et la CNDH pour partager avec la population la gravité de ces violences et de rappeler aux auteurs de violences que leur impunité ne serait plus tolérée.

Toutes ces actions entreprises montrent l'importance accordée à la problématique de la violence à l'égard des femmes et filles.

Cela dit, beaucoup de femmes continuent à souffrir et subir ces violences. Certaines n'osent pas porter plainte pour des raisons de religion, de moyens et de convictions.

S'agissant du trafic et de la traite des personnes, le pays a adopté une loi n°133/AN/16/7<sup>ème</sup> L du 24 mars 2016 portant sur la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. Pour éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violences liées à la protection et à la traite, il existe par ailleurs une forte collaboration entre le Gouvernement djiboutien et l'Organisation Internationale pour les Migrations. Depuis quelques années un programme d'accompagnement des femmes en situation de précarité notamment pour les professionnelles de sexe à également été mise en œuvre par le gouvernement

Pour ce qui est des mariages précoces, le Ministère de la Femme a lancé une étude portant sur le mariage des enfants dans les contextes humanitaires. Il s'agit de mesurer la prévalence et examiner les moteurs du mariage des enfants parmi les populations déplacées dans la région du Moyen Orient et Afrique du Nord. C'est en fait un projet de recherche commun. Cette étude couvre aussi la population hôte pour mesurer les mariages précoces.

Des cellules d'écoute ont été mises sur pied dans les camps d'Ali Addeh de Holl Holl, et aussi dans le camp de Markazi à Obock pour répondre aux besoins des femmes et des filles réfugiées victimes de violences sexuelles.

Les viols et les violences conjugales à Djibouti sont des actes dont on parle peu à Djibouti au sein de la famille, à cause des préjugés de nature socioculturelle.

Pour ce qui est de la mutilation génitale féminine (MGF), c'est une lutte acharnée que mène le gouvernement djiboutien depuis plus de quarante ans avec les partenaires du SNU dont l'UNICEF et le FNUAP avec en tête la Première Dame du pays et Présidente de l'UNFD. Éradiquer les mutilations génitales féminines a toujours été l'un des objectifs du gouvernement qui multiplie les sensibilisations et les pourparlers avec les différentes couches de la société djiboutienne pour y parvenir.

**Encadré : Extrait du Discours du Président de la République**

*...En ce qui concerne les Mutilations Génitales féminines, aujourd'hui plus que jamais, la volonté politique est au centre des actions pour l'abandon total de toutes formes d'excision. Elle s'illustre par l'interdiction de celles-ci par des mesures législatives assorties de sanctions. Mais compte tenu de la nature particulière de l'infraction, nous poursuivons la mobilisation de l'opinion publique à travers l'éducation et l'information afin de parvenir à l'abandon total de toutes formes d'excision...*

*(Source : Discours prononcé à l'ONU à l'occasion du Sommet consacré aux femmes et aux enfants/7 septembre 2015)*

Un Comité National pour l'Abandon Total de Toutes Formes d'Excision est toujours opérationnel. Placée sous la tutelle du Ministère de la Femme, le décret définit les missions et l'organisation du comité, chargé d'assurer une coordination et une synergie des initiatives et actions en vue de l'abandon de ces pratiques néfastes.

Le Comité veille ainsi à la mise en œuvre des stratégies nationales d'abandon et des plans d'actions. Il réalise des études et recherche en vue de mieux cerner les problèmes liés à toutes les formes d'excision.

Plusieurs stratégies quinquennales d'abandon de toutes formes de MGF/E ont été élaborées et mises en œuvre. Plusieurs programmes conjoints UNICEF-FNUAP sous la houlette du MFF ont été exécutés. Plusieurs campagnes de sensibilisation sont conduites chaque année par le MFF, le Ministère des Affaires musulmanes et l'UNFD, par des Chefs religieux et coutumiers, par des associations des femmes et des jeunes filles et garçons.

Un réseau régional appelé « Chamikhat » regroupant les pays de la sous-région mène également de larges campagnes de sensibilisation sur les méfaits des MGF et notamment sur la position de l'Islam et des droits de l'Homme sur toutes les formes d'excision.

La CNDH s'associe également à ces manifestations. Tout récemment encore, pendant deux mois en novembre et décembre 2018, des chefs religieux se sont rendus successivement dans les villes et localités des régions de l'intérieur à Arta, Damerjog, Ali Sabieh, Assamo, Dikhil, Tadjourah, Randa, Obock et Fantehero pour dialoguer avec les populations.

A travers les dialogues et les débats avec les populations du milieu rural du pays, les chefs religieux cherchent à impulser un changement de comportements néfastes en vue d'abolir les MGF. En fait, certaines communautés croient encore que la pratique des MGF est fondée sur les préceptes religieux alors qu'il n'existe aucune preuve que les mutilations génitales féminines soient prescrites par l'Islam. Et dans le domaine de la santé, les MGF exposent les filles à des graves complications pouvant conduire à leur décès. Les religieux visent ainsi à briser des tabous entourant encore ces pratiques.

La CNDH a réalisé une étude sur les MGF en République de Djibouti en 2018. Il ressort de cette récente étude le constat global suivant :

... La mobilisation et la lutte contre les MGF peuvent être divisées en deux périodes : i) une première période allant de 1984 à 1998 où il n'existe aucune donnée statistique pour la simple raison que, ni études, ni enquêtes d'opinion n'ont été conduites. Les actions réalisées durant cette période étaient limitées à des campagnes de concertation, d'éducation et de sensibilisation ; ii) la seconde période allant de 1999 à nos jours, est beaucoup plus fructueuse en données statistiques.

Une multitude d'études et d'enquêtes ont été menées et ont permis de mieux connaître la problématique, notamment la prévalence en général, les changements des comportements, ainsi que les tendances. La première enquête d'envergure nationale date de 1999. Il s'agissait d'une enquête sur les connaissances, aptitudes et pratiques (enquête CAP) qui a révélé que le type III qui est la forme la plus barbare et la plus sévère de la pratique est en recul au profit des deux autres formes. Cette évolution positive a été sans doute le résultat de quinze années (1984-1999) de mobilisation sociale menée essentiellement par la société civile. Trois années plus tard, en 2002 ont été simultanément conduites deux enquêtes portant respectivement sur la fréquence, les complications et les stratégies liées aux MGF et les problèmes démographiques et sanitaires (enquête PAFAM/2002). Il faudra attendre 2006 avec l'enquête l'EDIM pour voir une lueur d'espoir. L'enquête révèle que la prévalence a légèrement diminué pour passer de 98% en 2002 à 93% en 2006. Une enquête réalisée en 2010 par le FNUAP en milieu scolaire confirme la tendance et révèle même une accélération d'abandon dans certain milieu. Il ressort de cette étude que 60% des fillettes des cinq écoles primaires, base de l'étude, n'ont connu aucune mutilation. Mais c'est en 2012 que la pratique a connu une baisse significative.

**L'enquête PAFAM a révélé que la prévalence de MGF a diminué pour passer de 93% en 2006 à 78.4 % en 2012...**

*(Extrait de l'étude sur les MGF réalisée en 2018 par la CNDH)*

#### **14. Quelles sont les mesures auxquelles votre pays a donné la priorité au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ?**

- Mise en place ou renforcement de lois relatives à la violence à l'égard des femmes et renforcement de leur application et de leur mise en œuvre
- Mise en place, actualisation ou enrichissement de plans d'action nationaux pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles
- Mise en place ou renforcement de mesures visant à améliorer l'accès des femmes à la justice (p. ex., la création de tribunaux spécialisés, la formation du personnel judiciaire et de la police, les ordonnances de protection, les voies de recours et de réparation, y compris pour les cas de fémicide)
- Mise en place ou renforcement de services pour les victimes de violence (p. ex., les refuges, les services d'assistance téléphonique, les services de santé spécialisés, les services juridiques ou de justice, le conseil ou le logement)
- Mise en place ou renforcement de stratégies visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles (p. ex., dans le secteur de l'éducation, dans les médias, la mobilisation communautaire, l'action menée auprès des hommes et des garçons)
- Contrôle et évaluation de l'impact, y compris la production de données probantes et la collecte de données, notamment en ce qui concerne des groupes particuliers de femmes et de filles
- Mise en place ou renforcement de mesures pour améliorer la compréhension des causes et des conséquences de la violence à l'égard des femmes parmi les responsables de la mise en œuvre de mesures visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles
- Autre

Les mesures auxquelles Djibouti a donné la priorité pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles sont les suivantes :

- Le renforcement de la CEIO à travers la signature d'un protocole national de référence sur les violences basées sur le genre. Ce protocole a été développé afin d'apporter des réponses au besoin de la mise en place d'un système de référence, susceptible de coordonner les actions du mécanisme de prise en charge des victimes de violences à l'égard des femmes dans le cadre d'une étroite

collaboration et coopération entre les différents prestataires des services. Ainsi, une avocate a été recrutée. Un médecin a été mis à disposition. Et la police judiciaire.

- La mise en place d'une ligne verte (numéro vert)
- La création d'une justice foraine
- Le lancement des programmes de prévention
- la mise en place d'un système de collecte de données opérationnel.
- le lancement du paquet de services essentiels

Un atelier sur la cartographie des programmes, normes et services pour la réponse aux violences basées sur le genre dans la région arabe a été lancé par le MFF en septembre 2018 avec l'appui du FNUAP à Djibouti. Cette cartographie est une initiative lancée par le bureau régional du FNUAP afin d'évaluer les forces et les faiblesses dans la disponibilité des services de réponse aux violences basées sur le genre dans les pays de la région Arabe. Au cours de cet atelier, la Ministre de la Femme et de la Famille a déclaré :

« Cet atelier permettra de lister le paquet de services essentiels pour les victimes de ces violences basées sur le genre. Dans ce domaine, permettez-moi de rappeler que la République de Djibouti a entrepris ces deux dernières décennies de nombreuses actions pour renforcer la cadre juridique et punir toutes formes de violences basées sur le genre. Pour en citer quelques exemples :

- i) la Constitution djiboutienne a consacré dès son article premier l'égalité de tous devant la loi qui est le rempart des violences basées sur le genre ;
- ii) le Code pénal de 1995 prévoit et réprime toutes les formes de violences physiques et sexuelles, et par son article 390 condamne la discrimination sous toutes ses formes ;
- iii) en 2000, l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité, elle concerne les droits des femmes, la paix et la sécurité ;
- iv) en 2002, l'adoption du Code de la famille a constitué une avancée significative pour la protection et le sauvegarde des droits des femmes et des enfants ;
- v) en 2007, sous l'impulsion de la Première Dame et Présidente de l'UNFD, une cellule d'écoute, d'information et d'orientation a été créée au sein de l'UNFD. Cette cellule offre un appui nécessaire aux femmes victimes de violences ;
- vi) en 2010, une autre cellule similaire a été créée à Ali Addeh pour aider les femmes et les filles réfugiées. Des bureaux ont été créés dans les OPJ pour l'accueil des femmes violentées.

Aussi, il faut savoir que sous l'impulsion du Président de la République, M. Ismaïl Omar Guelleh toutes les Conventions internationales relatives à ce sujet ont été ratifiées par Djibouti. Malgré toutes ces actions entreprises et au vu de l'ampleur de cette problématique, l'UNFD et le Ministère de la Femme et de la Famille avec l'appui du FNUAP ont pris l'initiative de lancer cette consultation pour établir une cartographie précise des programmes, des services et politiques en matière de violence basée sur le genre ».

De son côté, la Représentante du FNUAP a souligné :

« La validation de la cartographie des services de violence basée sur le genre permettra d'identifier les lacunes et insuffisances qui constituent un blocage certain à la disposition des services de violence basée sur le genre. Une initiative internationale et régionale a lancé un paquet de services essentiels élaborés en concertation avec les organes du système des Nations Unies. L'établissement de ce paquet de services essentiels facilitera la prise de décision au niveau sectoriel pour assurer un niveau de réponse efficace des services de lutte contre la violence basée sur le genre à Djibouti. Nous comptons sur la contribution pertinente des prestataires de services interviewés lors de l'exercice de cartographie afin de ressortir de cet atelier avec un plan d'action pour la mise en œuvre du paquet essentiel des services, afin de remédier aux violences basées sur le genre au niveau de tous les secteurs ».

Tout récemment encore, en avril 2019, un atelier de formation sur la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre s'est déroulé à l'UNFD et organisé par le MFF avec l'appui de FNUAP. Le public-cible de cette session de formation comprenait une quinzaine d'assistantes sociales, issues des rangs respectifs de différents ministères sectoriels, de l'UNFD, de la police et de la gendarmerie nationale. Ces assises ont permis aux participants d'acquérir les connaissances de base sur le paquet de services essentiels et disponibles en cas de violences basées sur le genre, y compris les mutilations génitales féminines, et les réflexes à adopter pour la mise en œuvre du protocole national de prise en charge des victimes.

**15. Quelles sont les stratégies adoptées par votre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles ?**

- X Sensibilisation du public et évolution des attitudes et des comportements
  - X Action sur l'enseignement primaire et secondaire, y compris en instaurant une éducation sexuelle complète
  - X Mobilisation au niveau local et communautaire
  - X Changement de la représentation faite des femmes et des filles dans les médias
  - X Actions menées auprès des hommes et des garçons
- Programmes à l'intention des auteurs d'actes de violence  
- Autre

Les stratégies adoptées visent surtout l'implication des organisations de la société civile et la mobilisation de toutes les activistes à lutter contre les VFG. Elles visent aussi le renforcement des capacités des associations féminines et des comités de gestion communautaire à l'échelle nationale, ainsi que des relais communautaires à lutter contre les VFG.

Par exemple, l'association djiboutienne pour l'équilibre et la promotion de la famille (ADEPF) en collaboration avec l'UNFD a organisé dimanche 25 novembre 2018 une marche féminine à Djibouti-ville pour dire non aux violences faites aux femmes. L'initiative jouissait du soutien du MFF. Elle s'inscrivait dans le cadre de la célébration de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Avec son slogan accrocheur « *Osons briser le silence* », cette marche féminine a mobilisé plusieurs membres du gouvernement, des responsables d'agences onusiennes, des personnalités locales, et de nombreuses femmes dont la ministre de la Femme et la Famille, la ministre déléguée au Logement, la secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, le ministre de l'Intérieur, le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et la vice-présidente de l'UNFD. Et les personnalités publiques et simples anonymes ont affiché leur pleine adhésion au bien-fondé des politiques visant à éliminer toute forme de violence envers les femmes djiboutiennes.

De son côté, l'UNFD a procédé au lancement de « *16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes* » le 25 novembre à l'occasion de la journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes. Cette date marque le début de la campagne internationale de 16 jours de mobilisation, laquelle va se poursuivre jusqu'au 10 décembre prochain qui va coïncider avec la célébration de la journée internationale des droits de l'Homme.

L'UNFD en collaboration avec le MFF et l'Union européenne a organisé le lancement de « **16 jours d'activisme sur les violences faites aux femmes** » dans les locaux de l'UNFD. Cette journée importante a regroupé sur place la vice-présidente de l'UNFD, la ministre de la Femme et la Famille, l'ambassadeur de l'Union européenne à Djibouti, le représentant d'un organisme danois en chargé des réfugiés, des femmes parlementaires, et un bon nombre d'acteurs de la société civile....

Pour cette année 2018, l'UNFD en première ligne de la lutte contre les violences faites aux femmes à Djibouti a choisi pour thème « **mettre fin aux violences basées sur le genre dans le monde du travail** ».

Le choix de cette thématique n'est pas anodin. Il souligne les aspects des violences faites aux femmes que l'on ne mentionne malheureusement pas assez souvent. Citons notamment les violences économiques à l'égard des femmes, les inégalités en terme de statuts et de rapports de pouvoir au travail, le harcèlement au travail, la discrimination à l'embauche, la privation des ressources nécessaires au bien-être de la femme au travail.

La journée comme celle d'aujourd'hui est une grande occasion pour rassembler les défenseurs des victimes et les promoteurs des droits humains féminins mais aussi faciliter de dialogue entre les activistes, les décideurs et le public. Les 16 jours d'activisme qui démarrent en ce jour est aussi une occasion pour les victimes des violences basées sur le genre, ainsi que pour les diverses associations qui les défendent, d'interpeller directement et à une large échelle les opinions publiques sur le regard qu'elles portent sur les violences faites aux femmes et aux filles. C'est le plaidoyer de l'UNFD qui n'a pas laissé insensibles les personnalités et anonymes réunis. On peut dire autant de l'allocution que la ministre de la Femme et la Famille a prononcée :

« ...Depuis l'accès de notre pays à l'indépendance, l'UNFD a toujours milité pour le droit des femmes et leur émancipation... Notre pays considère la violence comme un délit pénal. Notre arsenal juridique donne l'opportunité à toutes personnes victimes de violences de s'en prévaloir et que le coupable soit puni pour ses faits et gestes. Mais malheureusement, l'écrasante majorité des femmes méconnaissent leur droit. Cette lacune

est comblée par l'UNFD via la cellule d'écoute et le MFF dans le cadre d'organisation de séances de sensibilisation et d'information au profit de la gent féminine djiboutienne. Certes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes est une cause noble. Mais le combat est de longue haleine... Le Président de la République, Ismaïl Omar Guelleh, n'a cessé de soutenir et pousser les femmes djiboutiennes à aller de l'avant dans leur combat pour l'égalité et le respect de leurs droits dans tous les domaines...

Outre la sensibilisation et l'arsenal juridique punissant les coupables des violences, elle a ensuite évoqué l'élaboration et la signature du protocole national de référence sur les violences basées sur le genre.

Le présent protocole de référence a été développé afin d'apporter des réponses au besoin de la mise en place d'un système de référence, susceptible de coordonner les actions du mécanisme de prise en charge des victimes de violences à l'égard des femmes dans le cadre d'une étroite collaboration et coopération entre les différents prestataires des services, sans oublier les cas des survivantes de VBG, notamment les plus défavorisées et marginalisées, y compris les réfugiés, les migrants, minorités et populations affectées par des conflits, l'UNFD et le MFF ne les ont pas laissés en rade au regard de leurs efforts conjoints, tournés vers la promotion et protection des droits des femmes et des enfants dans les communautés des réfugiés....

(Extrait du quotidien la Nation du 26 novembre 2018)

## 16. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles, facilitée par la technologie (harcèlement sexuel en ligne, harcèlement en ligne, partage non consenti d'images intimes) ?

- X Mise en place ou renforcement de dispositions légales et réglementaires
- X Mise en œuvre des initiatives de sensibilisation visant le grand public et les jeunes femmes et hommes dans les milieux éducatifs
- Collaboration avec des fournisseurs de technologie pour définir et respecter de bonnes pratiques commerciales
- Autre

La loi n°221/AN/17/8<sup>ème</sup> L modifiant et complétant la loi n°133/AN/05/5<sup>ème</sup> L du 28 janvier 2006 portant Code du Travail du 25 juin 2018 stipule en son article 2 les détails suivants :

**Article 2** : Il est inséré au titre I de la loi n°133/AN/05/5<sup>ème</sup> L du 28 Janvier 2006 portant code du travail, trois articles 4 bis, 4 ter et 4 quater libellés comme suit :

### Article 4 bis

Le harcèlement moral au travail se manifeste par des agissements répétés qui a pour effet la dégradation des conditions de travail d'un salarié susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité du travailleur, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

L'auteur des faits peut être un collègue ou un supérieur hiérarchique ou un subordonné du salarié victime.

L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les agissements de harcèlement moral  
Tout salarié ayant procédé à des agissements de harcèlement moral est passible d'une sanction disciplinaire

### Article 4 ter

Le harcèlement sexuel au travail est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Sont assimilés au harcèlement sexuel, toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

L'auteur des faits peut être un collègue ou un supérieur hiérarchique ou un subordonné du salarié victime

L'employeur prend toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel dans son entreprise d'y mettre un terme et de les sanctionner.

Tout salarié ayant procédé à des faits de harcèlement sexuel est passible d'une sanction disciplinaire Article 4 quater

Lorsque survient un litige relatif à l'application des articles 4bis et 4 ter le salarié présente des éléments de fait laissant supposer l'existence d'un harcèlement

Au vu de ces éléments, il incombe à la partie défenderesse de prouver que ces agissements ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement. Le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles.

Toutefois, le gouvernement djiboutien n'a pas encore pris des mesures pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie (harcèlement en ligne, harcèlement sexuel en ligne, partage non consenti d'images intimes).

**17. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour combattre les images négatives des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias ?**

- Mise en œuvre, renforcement et application de réformes juridiques pour lutter contre la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias
- Mise en place d'une réglementation contraignante pour les médias, y compris pour la publicité
- Soutien du secteur des médias pour élaborer des codes de conduite volontaires
- X** Formation aux professionnels des médias pour encourager la création et l'utilisation d'images non stéréotypées, équilibrées et diversifiées des femmes et des filles dans les médias
- X** Promotion de la participation et du leadership des femmes dans les médias
- Mise en place et renforcement de services de protection des consommateurs pour leur permettre de recevoir et examiner les plaintes relatives au contenu des médias ou à la discrimination ou aux préjugés sexistes dans les médias
- Autre

**18. Votre pays a-t-il pris au cours des cinq dernières années des mesures spécifiquement conçues pour lutter contre la violence à l'égard des groupes spécifiques de femmes confrontés à de multiples formes de discrimination ?**

Djibouti a adhéré à toutes les Conventions et Protocoles internationaux et régionaux protégeant tous les groupes spécifiques de femmes contre la violence. En ce sens, il a pris notamment pris des mesures à l'égard des filles et femmes réfugiées victimes de viols dans les camps des réfugiés et à l'égard de la traite et du trafic illicite des migrants. L'UNFD a mis des cellules d'écoute dans ces camps.

**Aperçu sur la traite des êtres humains à Djibouti**

La traite des êtres humains est un crime d'exploitation dans lequel un trafiquant contraint une personne à un travail forcé ou au commerce du sexe ou voire même les deux en recourant à un certain nombre de pratiques coercitives ou trompeuses pour empêcher ses victimes de s'exprimer ou de demander de l'aide. On estime à 25 millions le nombre de victimes de la traite dans le monde, piégées dans un commerce de plusieurs milliards de dollars qui affaiblit l'exercice du droit et renforce les réseaux criminels. Le rapport 2018 du département d'Etat des Etats-Unis comprend un chapitre sur la traite des êtres humains aux États-Unis et des efforts pour y mettre un terme... Le rapport de 2018 soulignait les efforts fructueux du gouvernement djiboutien pour prévenir les cas de traite et poursuivre les contrevenants. Djibouti est désormais classé parmi les leaders de la région dans la lutte contre la traite des êtres humains. L'ambassade des États-Unis à Djibouti a collaboré avec les autorités gouvernementales djiboutiennes et les leaders de la société civile pour lutter contre ce phénomène. Les initiatives les plus réussies sont celles du ministère de la Justice.

Au cours de l'année écoulée, le ministre de la Justice, a nommé un substitut du procureur consacré aux affaires de traite des êtres humains. Il a également autorisé une formation complète pour les procureurs, les juges et les agents des forces de l'ordre afin de mieux identifier les cas de traite. Ces efforts créent une infrastructure juridique plus robuste et plus efficace.

En 2017, Djibouti a obtenu sa première condamnation pour un cas de traite. Nous félicitons le ministère de la Justice djiboutien pour cette réalisation qui protège toute personne se trouvant sur le sol djiboutien de cette forme d'exploitation.

D'autres initiatives du gouvernement djiboutien renforcent les mesures de protection pour les migrants et les réfugiés vulnérables. Grâce à deux centres de migration l'un à Obock et l'autre à Loyada du ministère de l'Intérieur, au remarquable travail de la police nationale et de la gendarmerie, aux cliniques mobiles du ministère de la Santé et aux initiatives du ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, le gouvernement a porté une aide pour les droits humains les plus élémentaires à plus de 40.000 migrants au point de réduire les risques de traite de personnes, auxquels ils auraient pu être exposés en raison de leur vulnérabilité....

En partenariat étroit avec le gouvernement de Djibouti, l'ambassade des États-Unis reste résolue à renforcer les mécanismes de prévention et à protéger les victimes de la traite.

*(Extrait du journal La Nation du 24 août 2018)*

## 2.4- Participation, responsabilisation et institutions favorables à l'égalité des sexes

### Domaines critiques du PAB

- G. Les femmes et la prise de décisions
- H. Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- J. Les femmes et les médias
- L. La petite fille

### 19. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ?

- X Réforme de la constitution, des lois et des règlements favorisant la participation des femmes à la vie politique, en particulier au niveau de la prise de décisions, y compris la réforme du système électoral, l'adoption de mesures spéciales temporaires comme les quotas, les sièges réservés, les critères de référence et les objectifs
- X Mise en œuvre du renforcement des capacités, du développement des compétences et autres mesures
- X Encourager la participation des minorités et des jeunes femmes, notamment par le biais de programmes de sensibilisation et de mentorat
  - Possibilités de mentorat, de formation en leadership, en prise de décisions, en prise de parole en public, dans l'affirmation de soi et en matière de campagnes politiques
  - Mesures prises pour prévenir, enquêter, poursuivre et punir la violence à l'égard des femmes en politique
- X Collecte et analyse de données sur la participation politique des femmes, y compris des postes où elles sont soit nommées, soit élues
  - Autre

La loi n° 219/AN/18/7<sup>ème</sup>L du 11 janvier 2018 modifiant la loi n°192/AN/02/4<sup>ème</sup>L instituant le système de quota dans les fonctions électives et dans l'administration de l'État stipule que « le quota des femmes élues à l'Assemblée Nationale est fixé au moins à 25% ». Ainsi, le nombre de femmes élus passe de 14 en 2013 à 17 en 2018 sur un nombre total de 65 parlementaires au total de l'Assemblée nationale. Dans l'administration, la répartition des hommes et femmes est indiquée dans le tableau ci-dessous, extrait de l'étude relative à la représentation de la femme dans la Fonction publique réalisée en 2019.

#### Répartition hommes/femmes dans l'Administration publique

MINISTERES	2018	
	Femmes	Hommes
Présidence de la République	75	206
Premier Ministre	59	78
Ministère de la Justice	156	298
Ministère de l'intérieur	151	781
Ministère de la défense	16	15
Ministère des affaires étrangères	59	194
Ministère du Budget	477	769
Ministère de l'Economie	95	180
Ministère de l'équipement	33	155
Ministère de l'éducation	2 242	5 078
Ministère du Travail	70	107
Ministère de la santé	1 155	1 543
Ministère de l'habitat	69	110
Ministère de l'agriculture	46	273

Ministère de l'énergie	61	106
Secrétariat d'Etat Jeunesse	88	184
Ministère de la communication	56	81
Ministère de la femme et de la famille	62	38
Ministère des affaires musulmanes	41	400
Secrétariat d'Etat aux Affaires sociales	12	26
Ministère de l'Enseignement Supérieur	3	11
Secrétariat d'Etat au Logement	8	7
Commissariat au Plan	30	68
<b>Total</b>	<b>5 064</b>	<b>10 708</b>

(Extrait/ Etude sur la Représentation de la Femme dans la Fonction Publique/MFF/FNUAP/2019)

En clair, il y a deux fois plus d'hommes que des femmes dans les emplois publics. On note cependant que ce sont les secteurs de l'éducation et de la santé qui recrutent le plus. Le tableau suivant montre aussi que la proportion ½ n'a pas changé depuis l'an 2000, même si le nombre a plus ou moins quintuplé aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

**Total de l'effectif genre sur la période 2000-2018**

Genre	Total / An 2000	Total / An 2018
Hommes	2856	10 708
Femmes	1090	5064

Dans sa conclusion, l'étude affirme que le gouvernement djiboutien, dans la limite de ses capacités, essaye d'appliquer ses engagements pour l'amélioration de la condition des femmes en leur dotant de la même chance d'accès à l'emploi public que les hommes. Certes leur nombre est largement inférieur à celui des hommes mais l'administration est assez récente pour pouvoir absorber ses disparités. Néanmoins, en ce qui concerne les postes à responsabilité, l'effort de l'Etat pourrait être plus appuyé puisqu'il existe des postes pour lesquels les disparités sont criantes comme par exemple les secrétaires généraux. Mis à part ce constat, l'effort du gouvernement est plus que louable, d'autant plus qu'il n'existe aucun écart entre le traitement salarial des hommes et des femmes, ni aucune mesure discriminatoire dans les textes qui régissent l'administration du pays.

**20. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décisions dans les médias, notamment grâce aux technologies d'information et de communication (TIC) ?**

- X Renforcement de l'offre d'enseignement et de formation techniques et professionnels formels dans les médias et les TIC, y compris dans les domaines de la gestion et du leadership
- X Mesures prises pour améliorer l'accès, l'accessibilité financière et l'utilisation des TIC pour les femmes et les filles (p. ex., des hubs wifi gratuits, des centres technologiques communautaires)
  - Mise en place de réglementations visant à promouvoir l'égalité de la rémunération, le maintien et la progression professionnelle des femmes dans le domaine des médias et des TIC
  - Collaboration avec les employeurs du domaine des médias et des TIC pour améliorer les politiques internes et les pratiques de recrutement sur une base volontaire
  - Appui aux réseaux et organisations de femmes sur les médias

Des progrès importants ont été enregistrés dans le domaine de la communication. Les infrastructures du téléphone fixe ont été modernisées de même que celles qui favorisent les relations internationales. Des efforts importants ont également été fournis pour développer les TIC et les rendre accessibles à tous. Toutes ces avancées profitent aux femmes autant qu'aux hommes, particulièrement aux jeunes des deux sexes. La prolifération des cybercafé ainsi que l'accès à l'internet sur le téléphone portable assurent comme partout dans le monde, l'accès facile et rapide aux informations. Les femmes bénéficient de ces efforts mais également y contribuent d'autant plus que leur nombre est en

augmentation. Une campagne « Zéro femme sans téléphone » menée en 2014 dans les régions ont permis aux femmes vivant dans les zones rurales d'accéder au téléphone portable.

Pour encourager les femmes des médias, le Grand Prix du Chef de l'Etat remis par le Président de la République le 8 mars à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme en 2010 avait pour thème « Les femmes et les médias : valoriser l'image de la femme ».

Cela dit, Djibouti n'a pas encore pris des mesures pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décisions dans les médias, notamment grâce aux technologies d'information et de communication, néanmoins le Syndicat du personnel de la presse écrite et audiovisuelle (SPAD) de Djibouti a planché sur ce sujet au cours d'un atelier qu'il a organisé en avril 2015. Ce qui suit, est extrait d'un article paru dans le quotidien „La Nation“ du 20 avril 2015.

« Dans le pays, un constat est patent. Les médias ont une forte influence sur le jugement, l'appréhension et la compréhension du public sur le monde qui les entoure. Ils touchent une grande partie de la population, indépendamment des lieux de vie, les conditions socioculturelles et les particularités qui peuvent faire les différences entre les couches sociales. La République de Djibouti est d'ailleurs parmi ces pays qui diffusent leurs journaux radio et télévision dans les 4 langues (français, arabe qui sont les deux langues officielles du pays, et en afar et somali qui sont les deux langues nationales). Le journal télévisé est même diffusé en anglais et destiné aux corps diplomatiques présents dans le pays.

A travers cet atelier, intitulé à juste titre « *Genre et Médias* », le SPAD a voulu mener une prospection sur des questions cruciales comme la politique nationale d'utilisation des médias, mais aussi l'évolution en matière de genre dans les médias ces dernières années dans le pays. Des questions comme la représentation féminine dans les médias, leur présence et leur participation dans le travail de la presse, leur poids, leur impact et leur témoignage en matière de couverture sur l'opinion ont été au cœur des débats.

Le constat de départ des participants à l'atelier a révélé que le nombre des effectifs des femmes au sein des instances est assez faible et leur présence est encore plus réduite dans les sphères décisionnelles des rédactions et services de presse d'où un impact réduit de leur engagement ou de leur influence sur les lignes éditoriales et les grilles de programmation. Les participants ont reconnu aussi que la plupart des femmes de médias étaient souvent réduites à des rôles souvent subalternes, parfois même figuratifs. Sur la base de ce constat les réflexions ont été organisées autour de trois grands axes, à savoir : i) d'abord, le contexte et les contraintes qui se posent lorsqu'il s'agit des femmes dans les médias ; ii) ensuite, l'analyse des forces et faiblesses de la représentation des femmes dans les médias djiboutiens ; iii) enfin, les défis et les perspectives des professionnels féminins à court et moyen terme.

Les journalistes féminins qui ont pris part à l'atelier ont retenu un état de fait général, à savoir que la réalité qu'elle soit sociale, économique, politique ou autre est susceptible de présenter plusieurs facettes à exploiter, expliquer, présenter. Il est donc nécessaire voire indispensable de comprendre cette réalité, afin que les femmes et les hommes des médias ne soient jamais à court d'idées et sujets susceptibles de faire avancer les réalités sociales.

L'évaluation de la représentativité des femmes dans les différents médias (presse écrite, radio, télévision voire le numérique) a révélé que le nombre des femmes a considérablement augmenté ces dernières années au sein des institutions, mais il en a été autrement de leur accès aux cercles de décisions. Leur représentativité dans les postes de décision n'a nullement progressé au fil des ans.

Les discussions et les réflexions menées dans les groupes de travail ont permis d'évaluer et remettre en question les politiques, les actions et les démarches visant à favoriser l'égalité de genre dans les médias à Djibouti. De même, il a été question du contenu des médias et de la représentation du genre dans les médias, et enfin de l'autorégulation, du code de journalisme, de l'éthique professionnelle et des principes généraux.

Un autre atelier « genre et médias » a été organisé par l'Union de la Presse Francophone (UPF) en novembre 2018. A travers cet atelier, l'UPF de Djibouti a voulu mener une prospection sur des questions cruciales, à commencer par la politique nationale d'utilisation des médias, mais aussi l'évolution en matière de genre dans les médias ces dernières années, la représentation féminine dans les médias, leur présence et leur participation dans le travail de la presse, leur poids, leur impact et leur témoignage en matière de couverture sur l'opinion. Les réflexions ont été organisées autour de trois grands axes : i) le contexte et les contraintes qui se posent lorsqu'il s'agit des femmes dans les médias ; ii) l'analyse des forces et les faiblesses de la représentation des femmes dans les médias djiboutiens ; iii) les défis et les perspectives à court et moyen terme.

Des propositions se sont dégagées en vue de renforcer le rôle des femmes pour l'avènement d'une société égalitaire à Djibouti, ainsi que des recommandations sur la promotion du genre au sein des médias djiboutiens.

## 21. Suivez-vous la part du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?

Le Ministère du Budget ne suit pas la part du national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes). La budgétisation pour intégrer la question genre n'est pas encore prise en compte dans l'élaboration des différents budgets de l'Etat. Toutefois, on peut estimer, outre la part du budget accordée au Ministère de la Femme et de la Famille, que les parts du budget national accordés aux secteurs sociaux contribuent d'une façon ou d'une autre à l'égalité des sexes et l'autonomisation comme l'indique le tableau ci-dessous :

Ministère	Montant	% du Budget de l'Etat	% du PIB
<b>Ministère de la Santé</b>			
2016	9 231 253 435	7,37	2,71
2017	8 397 134 435	6,94	2,46
<b>Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle</b>			
2016	13 909 920 405	11,11	4,09
2017	14 199 734 363	11,75	4,17
<b>Ministère du Travail et de la Réforme de l'Administration</b>			
2016	1 788 796 789	1,4	0,52
2017	2 552 902 685	2,11	0,07
<b>Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement</b>			
2016	1 501 913 023	1,2	0,44
2017	559 473 023	0,46	0,16
<b>Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports</b>			
2016	793 472 194	0,63	0,23
2017	853 852 012	0,70	0,25
<b>Ministère de la Femme et de la Famille</b>			
2016	<b>404 964 820</b>	<b>0,32</b>	<b>0,11</b>
2017	<b>558 998 820</b>	<b>0,46</b>	<b>0,16</b>
<b>Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Wakfs</b>			
2016	1 017 633 797	0,81	0,29
2017	921 633 797	0,76	0,27
<b>Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales</b>			
2016	1 851 273 248	1,47	0,54
2017	1 824 273 248	1,50	0,53
<b>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</b>			
2016	4 391 094 638	3,51	1,29
2017	4 527 937 730	3,74	1,33

(Source : LFR 2016 et LFI 2017. Montants libellés en FDJ / Extrait du Rapport de la Stratégie Nationale de Protection Sociale 2018-2022)

On remarque par ailleurs, sans qu'il y ait forcément une relation de cause à effet, que les budgets des ministères sociaux ont été maintenus au même niveau pendant les exercices 2016 et 2017 et ont même connu une légère augmentation globale. Les budgets considérés comprennent les ressources intérieures et les contributions extérieures sous forme de dons ou d'emprunts.

Partant de là, on peut estimer que la part approximative du budget national qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes s'élève à 27,23% en 2016 et à 28,46% en 2017 représentant plus du quart du budget de l'Etat.

Cette situation montre que même si le budget de l'Etat est soumis à des tensions, il est toujours possible d'accorder une priorité aux dépenses sociales et par conséquent à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cela dit, il faudrait procéder à des formations sur la budgétisation sensible au genre en vue de permettre une meilleure intégration du genre dans l'élaboration des budgets, politiques et programmes en lien en particulier avec la Politique Nationale du Genre.

**22. En tant que pays donateur, votre pays effectue-t-il un suivi de la part de l'aide publique au développement (APD) qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et dans l'autonomisation des femmes (budgétisation favorable à l'égalité des sexes) ?**

**X** Non applicable. La République de Djibouti n'est pas un pays donateur

23. Votre pays dispose-t-il d'une stratégie ou d'un plan d'action nationaux valides pour l'égalité des sexes ?

**a)** Oui, Djibouti dispose d'une **Politique Nationale Genre valide (2011-2021)** qui est déjà mise en œuvre par le Ministère de la Femme et de la Famille depuis bientôt 9 ans. La période couverte s'étale sur dix ans. Elle a été élaborée en 2011 avec l'appui technique et financier du PNUD, FNUAP, UNESCO et ONUSIDA et validée le 4 octobre 2011. La Politique s'intitule : « *Tous ensemble pour la consolidation des engagements en faveur de l'équité et de l'égalité de genre : gage de succès à la réalisation d'un développement durable* ».

Lors de son élaboration, la Politique a pris en compte la thématique du genre prévalant au niveau de l'environnement :

- régional (COMESA et IGAD)

- continental (NEPAD - Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits de la femme - Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre hommes et femmes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs des Chefs d'Etat de l'Union Africaine - Décision du Sommet des Chefs d'Etats de l'Union Africaine à Accra de consacrer la période 2010-2020 à la „Décennie de la Femme Africaine“ et de mettre en place un Fonds des Femmes Africaines)

- international (CEDEF, Programme d'action de la CIPD, Programme d'action de Beijing, les OMD, la Résolution 1325 et la création d'ONU Femmes).

La Politique a pour seul but de contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre en faveur des garçons et des filles, des hommes et des femmes, dans tous les domaines de la vie économique et sociale. A cet effet, la PNG fonde son intervention sur deux objectifs globaux que sont : i) l'instauration d'un environnement socioculturel, juridique, économique, politique et institutionnel favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de genre dans la société djiboutienne ; ii) l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs d'activités.

La Politique fonde également son intervention sur cinq orientations stratégiques qui sont interdépendants et s'énoncent comme suit :

- 1- Promotion d'une conscience de genre au niveau des ménages et de la communauté
- 2- Renforcement de l'accès équitable des femmes, des hommes et des adolescent(e)s aux services sociaux de base
- 3- Promotion équitable du potentiel de la femme et de l'homme au sein de l'économie et de leur accès aux ressources économiques
- 4- Renforcement de l'exercice équitable des droits des femmes et des hommes et leur participation dans les instances de gestion et de décision économiques et politiques
- 5- Renforcement des capacités institutionnelles nationales de mise en œuvre de la politique.

Le cadre logique présente la chaîne de résultats de la politique en termes d'impact à long terme sur le développement, de 6 effets à moyen terme axés sur les cibles, et de nombreux extrants attendus des différents secteurs pour rendre effectifs les résultats souhaités de l'exécution de la Politique.

L'impact visé par la politique s'exprime comme suit : « *A Djibouti, les femmes et les hommes jouissent de droits égaux et bénéficient équitablement des opportunités sociales, économiques, politiques et institutionnelles nécessaires à la pleine réalisation de leur potentiel* ».

Un cadre institutionnel de mise en œuvre a été établi. Les acteurs impliqués dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre sont : Le mécanisme national en charge du genre, les ministères sectoriels et leurs démembrés au niveau national et régional, les Parlementaires, les partenaires techniques et financiers (PTF), les collectivités locales (Administrations régionales et Communes de Djibouti Ville), les organisations de la société civile (OSC), les acteurs de la communication, les leaders religieux et les groupes cibles de la PNG.

Trois stratégies d'appui ont été également définies : i) stratégies de mobilisation de ressources et de financement ; ii) stratégie de communication ; iii) stratégie de suivi-évaluation.

Toutefois, son financement n'a pas été chiffré. Du moins, il n'apparaît pas dans le document.

En somme, on note qu'à travers cette Politique, l'Etat djiboutien vise à éliminer l'écart existant entre les sexes à tous les niveaux du processus de développement, mais aussi à instaurer un développement durable qui passe par l'éradication des inégalités liées au sexe.

Mais son alignement avec les cibles et indicateurs de l'ODD5 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 n'a pas été effectué. La revue à mi-parcours de la Politique n'a pas eu lieu non plus.

**b)** Son plan d'action quinquennal (2011-2015) ayant arrivé à terme, le Ministère de la Femme et de la Famille a élaboré un Plan d'actions triennal (2019-2021) qui repose sur la théorie du changement (Voir le diagramme de la théorie du changement en annexe 1).

Le Plan d'actions s'articule autour de 4 axes prioritaires :

- 1) promouvoir l'autonomisation socioéconomique de la femme
- 2) promouvoir l'égalité de genre
- 3) améliorer le bien-être des familles
- 4) renforcer les capacités institutionnelles et managériales du Ministère.

Le financement du Plan s'élève à hauteur de 20.512.000 \$US dont 58% sont destinés à l'axe 1 et 35% à l'axe prioritaire 3.

Pour la recherche du financement le Ministère a mis en place un groupe de partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux. Une table ronde est d'ailleurs programmée à cet effet dans le courant du mois de mai 2019. Pour la mise en œuvre du plan le Ministère a également mis en place un mécanisme de suivi-évaluation qui est opérationnel actuellement.

**24. Votre pays a-t-il un plan d'action et un échéancier pour la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (dans le cas d'un État partie) ou des recommandations de l'Examen périodique universel ou d'autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies pour lutter contre l'inégalité de genre et la discrimination à l'égard des femmes ?**

Djibouti est un État partie, mais il n'a pas de plan d'action, ni d'échéancier au sens propre du terme pour la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Par contre, les recommandations issues de l'Examen périodique universel (EPU) suite au rapport qu'il a soumis au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies en 2017 et présenté en mai 2018 pour lutter contre l'inégalité de genre et la discrimination à l'égard des femmes sont prises en compte et mises en œuvre par le MFF. Le premier et le second EPU de Djibouti ont eu lieu en février 2009 et avril 2013 respectivement.

Cela dit, le décret n°2017-355/PRE du 2 novembre 2017 portant création du Comité Interministériel de Coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques stipule que le Comité interministériel est chargé de la coordination du processus de rédaction et de soumission des rapports périodiques de Djibouti aux organes de Traités et tout autre mécanisme des droits de l'Homme. Il a également pour mission, le suivi et la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue des organes susmentionnés.

Pour ce faire, le Comité s'appuie sur des coordinateurs sectoriels identifiés et sollicités en fonction des travaux en cours. Les coordinateurs sont également chargés de collecter, d'analyser et de mettre à la disposition du comité interministériel, les données et statistiques de leurs départements respectifs. Ils peuvent être associés en cas de besoin à l'élaboration, à la rédaction et à la validation de tout document destiné à répondre aux engagements de notre pays. Un haut responsable du Ministère de la Femme et de la Famille est membre de ce comité qui est dirigé par le Secrétaire général du Ministère de la Justice. D'autres membres en font partie dont 2 représentants de la Présidence de la République.

Le Comité est actuellement en train d'élaborer son second rapport périodique relatif à la CEDEF. Le premier rapport périodique et combiné a été soumis en juillet 2011.

**25. Existe-t-il une institution nationale des droits de l'homme dans votre pays ?**

- OUI, il existe une institution nationale des droits de l'homme à Djibouti. C'est la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) dont la Vice présidente est une femme. Cette Commission a vu le jour en 2008 par décret n°2008-0103/PR/MJAP du 23 avril 2008. En 2014, elle a été restructurée par la loi n°59/AN/14/7<sup>ème</sup> L, portant organisation et fonctionnement de la Commission.

C'est en 2015 que la loi est mise en application par décret n° 2015-210/PR/MJDH du 11 juillet 2015, et c'est en 2016 que ses membres sont nommés par décret n° 2016-058/PR/MJDH. Les membres de la Commission portent le titre de « Commissaire ». Elle est composée de 7 personnalités, dont au moins trois de chaque genre.

La CNDH a trois missions principales : i) elle contribue à la promotion et la protection des droits de l'Homme dans tous ses aspects, tant au niveau national qu'international ; ii) elle assiste de ses avis les pouvoirs publics concernés sur toutes les questions de portée générale relatives à la promotion et à la protection des droits de l'Homme en République de Djibouti. Ces avis, recommandations, propositions et rapports peuvent être publiés soit de sa propre initiative soit à la demande de l'autorité concernée ; iii) elle peut de sa propre initiative, appeler l'attention des pouvoirs publics, sur les situations de violation des droits de l'Homme dans le pays, leur proposer toutes initiatives tendant à y mettre fin et, le cas échéant, émettre un avis sur les positions et réactions du Gouvernement. A cette fin, elle peut élaborer des rapports sur la situation nationale des droits de l'Homme, en général, ainsi que sur des questions plus spécifiques.

La Commission peut également attirer l'attention des pouvoirs publics sur les mesures qui lui paraissent de nature à favoriser la protection et la promotion des Droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne : i) la ratification des instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, ou l'adhésion à ces textes, ainsi que leur mise en œuvre au plan national ; ii) le cas échéant, la mise en conformité et l'harmonisation de la législation, des règlements et des pratiques nationaux avec les instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, auxquels la République de Djibouti est partie, et leur mise en œuvre effective ; iii) la diffusion des règles de droit relatives aux Droits de l'Homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, et de xénophobie, notamment par la sensibilisation et l'information de l'opinion publique.

La Commission peut : i) recevoir des plaintes et enquêtes sur les cas de violation des droits de l'Homme ; ii) effectuer des visites régulières, notifiées ou inopinées dans tous les lieux de détention et formuler des recommandations à l'endroit des autorités compétentes en vue d'améliorer le traitement et la situation des personnes privées de liberté ; prévenir la torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants, conformément aux normes internationales, régionales ou nationales pertinentes ; iii) lutter contre les viols et les violences basées sur le genre ; saisir le Ministère public des cas de violation des droits de l'Homme ; iv) apporter ou faciliter l'assistance judiciaire aux victimes des violations des droits de l'Homme, en particulier les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables.

La Commission dispose d'un budget propre approuvé selon les règles de la loi des finances. Elle gère son budget de manière indépendante suivant les normes et les procédures de gestion de la comptabilité publique. Le Président de la Commission est l'ordonnateur du budget de la commission. Les ressources de la Commission proviennent essentiellement du budget de l'État. Elle peut également bénéficier d'aides, des dons, legs et subventions. Elle jouit d'une personnalité juridique et d'une autonomie administrative et financière.

Le Président de la Commission adresse au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale et au Ministre de la Justice un rapport annuel sur les activités de la Commission et des rapports sur la situation des droits de l'Homme dans le pays. Les rapports de la Commission sont rendus publics.

Sur la base des analyses qu'elle a entreprises en 2017, la Commission nationale a considéré que sa stratégie dans le contexte organisationnel, local, régional et international des droits de l'Homme devrait être axée sur les points suivants: i) enraciner et garantir le respect des principes et des normes des droits de l'homme par toutes les institutions publiques et privées ; ii) garantir une réparation appropriée, la responsabilité pour les violations des droits de l'homme et le respect de l'état de droit ; iii) améliorer l'efficacité, l'efficacité et la durabilité de la Commission.

La Commission élabore également des rapports alternatifs pour les organes de traités des Nations Unies dont le dernier en date est celui qu'elle produit en 2018 portant sur la mise en œuvre de la Convention relative à l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF).

La Commission participe également à l'Examen périodique universel (EPU) dont le dernier en date a été soumis en octobre 2017.

- La CNDH ne dispose pas d'un mandat spécifique pour se pencher sur l'égalité des sexes ou la discrimination fondée sur le sexe et le genre, mais elle a pour mandat de veiller au respect des Droits de l'Homme en général. Cependant, en 2018, la CNDH a organisé deux ateliers de formation consacrés aux MGF et Droits à la santé sexuelle et reproductive avec l'appui du FNUAP. L'un à l'attention de la société civile et les médias en août 2018, l'autre à l'attention des Parlementaires en décembre 2018. Au cours de l'atelier de formation avec les Parlementaires, le Président de l'Assemblée nationale a déclaré :

## Déclaration du Président de l'Assemblée nationale à propos de MGF/E

... Nul n'ignore le fléau des MGF et ses ravages qui continuent de toucher encore aujourd'hui un nombre trop élevé de fillettes et de femmes à travers notre pays... Il n'est plus à prouver que les MGF constituent une violation des droits humains des femmes et des enfants, ainsi qu'une violation de leur intégrité physique... L'arsenal juridique est déjà très complet et nous avons désormais une base juridique complète pour agir et tordre le cou à cette pratique ancestrale néfastes et violente ... C'est dans un élan et une détermination commune que nous mettrons un terme à l'Excision et aux MGF afin d'atteindre l'objectif de l'abandon de cette pratique. Pour cela, nous devons renforcer le rôle et le fonctionnement du Parlement. Une structure parlementaire devrait être chargée de suivre la question de l'Excision et des MGF pour monitorer la mise en œuvre des Plans d'action nationaux pour l'abandon de l'Excision et des MGF... Nous devrions songer à organiser régulièrement un débat parlementaire sur cette question afin d'attirer l'attention du public et d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, sur la base d'indicateurs clairs et comparables... Et les députés doivent faire usage de tous les mécanismes parlementaires à leur portée, y compris des questions écrites et orales au gouvernement... Les parlementaires devront travailler en synergie avec la société civile, les chefs traditionnels et religieux, les mouvements de femmes et de jeunes et le gouvernement, afin que les actions soient complémentaires et coordonnées. Les stratégies pour l'abandon des MGF doivent s'inscrire dans le cadre de la promotion des droits humains, du droit à l'éducation, à la santé, au développement, et de la lutte contre la pauvreté.

(Extrait du discours prononcé au cours de l'atelier sur la formation des Parlementaires aux DSSR et MGF/Décembre 2018)

- Par ailleurs, la CNDH a produit un document-pochette relatif aux droits sexuels et reproductifs destinés à la société civile djiboutienne en 2017, ainsi qu'un module de plaidoyer pour la défense de droits sexuels et reproductifs en liens avec les MGF en 2018.

## 2.5- Des sociétés pacifiques et inclusives

### Domaines critiques du PAB

- E. Les femmes et les conflits armés
- I. Les droits fondamentaux des femmes
- L. La petite fille

**26. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité ?**

- X Adoption et/ou mise en œuvre un plan d'action national pour les femmes, la paix et la sécurité
- X Intégration des engagements en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité dans les principaux cadres relatifs à la politique, la planification et le suivi nationaux et interministériels
- X Utilisation de stratégies de communication, notamment les réseaux sociaux, pour mieux faire connaître le programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Augmentation des allocations budgétaires pour la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité
- Mesures prises pour réduire les dépenses militaires excessives et/ou contrôler la disponibilité des armements
- Réaffectation des fonds des dépenses militaires au développement social et économique, notamment pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Appui d'une analyse des conflits et des mécanismes d'alerte précoce et de prévention inclusifs et sensibles à l'égalité des sexes
- Autre

Parmi les mesures prises, on peut citer :

- L'élaboration d'un Plan d'Actions National sur la Résolution 1325 et autres résolutions connexes des Nations Unies sur la période (2018-2020)
- La participation à toutes les réunions et ateliers de formation organisés par l'IGAD sur la médiation, la résolution des conflits et la consolidation de la Paix
- L'organisation des séances de formation et de sensibilisation pour les acteurs gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les activistes ;

S'agissant du Plan d'Actions National sur la Résolution 1325 et autres résolutions connexes des Nations Unies sur la période (2018-2020), il importe de signaler que c'est l'IGAD, Autorité Inter Gouvernementale pour le Développement regroupant 7 pays membres de la région, qui a élaboré en 2011 un Plan d'Action Régional (PAR) pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de Sécurité des Nations Unies à travers un processus participatif qui a réuni des femmes parlementaires, des représentantes des ministères des affaires du genre, des représentantes de la société civile et des milieux académiques de la région et lancé son Forum Femmes et Paix que Djibouti a présidé.

L'IGAD a exhorté ensuite chacun de ses pays membres à adopter son propre plan d'action national en s'appuyant sur le PAR. C'est dans ce cadre que la République de Djibouti a élaboré son Plan d'action national et la responsabilité de conduire ce processus a été confié au Ministère de la Femme et de la Famille.

Le Plan d'actions national (2018-2020) vise 3 objectifs stratégiques : i) la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits ; ii) la prévention de la violence contre les femmes et les petites filles, en particulier la violence sexuelle fondée sur le genre, les abus et l'exploitation sexuelle ; iii) la protection et le secours des femmes et des petites filles victimes de violences sexuelles durant ou après un conflit armé.

Ces trois objectifs stratégiques sont assortis de 13 objectifs spécifiques, 29 actions et 42 indicateurs et le Plan dans son ensemble vise à améliorer la protection et la promotion des droits des femmes dans les situations des conflits armés ou post conflit armé dont en particulier les femmes dans les conflits pastoraux, les femmes réfugiées et les femmes dans les opérations de maintien de la paix.

Toutefois, malgré sa localisation géographique dans une région tourmentée marquée par la crise multiforme que traverse la Somalie depuis 1991, par celle du Yémen, par la guerre civile au Soudan du Sud, les affrontements sporadiques entre forces étatiques et communautés au Soudan et en Ethiopie, par le caractère belliqueux de l'Erythrée, par les nombreux différends frontaliers et par l'insécurité que fait planer le terrorisme sur l'ensemble des pays de la région, la République de Djibouti offre l'image d'un îlot de stabilité et de paix, en dépit de la guerre civile interne qu'elle a connu durant la période (1991-1994) et aussi d'un conflit armé en 2008 avec l'Erythrée non encore résolu jusqu'à présent. Ce Plan n'est pas encore mis en œuvre pour des raisons de financement.

Il importe de signaler cependant que des conflits pastoraux peuvent surgir et provoqués par la dispute des pâturages et des points d'eau et par le vol de bétail. Le caractère transfrontalier de certaines actions à l'origine de ces conflits et la faiblesse de la présence de l'Etat dans ces zones compliquent la recherche de solutions.

La Corne de l'Afrique en général et Djibouti, en particulier sont des régions arides caractérisées par la faiblesse de la pluviométrie qui implique une rareté des ressources vitales et des conditions de vie difficiles à la fois pour les hommes et les cheptels. Dans ce contexte, la population rurale, nomade dans sa grande majorité, se retrouve en situation de détresse alimentaire, voire de famine. Les appels à l'aide et à la mobilisation humanitaire se multiplient mais leur portée et impact sur ces groupes vulnérables et nomades s'avèrent souvent limités. Il n'est donc pas impossible que cela débouche sur des pertes de cheptel. Ainsi, une compétition acharnée se déclenche entre les groupes sociaux pour le contrôle et l'appropriation des zones de pâturage et des points d'eau. Les mouvements de ces populations, ignorant les frontières, donnent lieu à des rencontres conflictuelles entre elles. Le plus souvent, ces conflits prennent un caractère ethnique et opposent les nomades afars et issas.

Des vols de troupeau sont régulièrement signalés dans la région de Dikhil où ils provoquent des affrontements meurtriers entre les deux communautés qui s'accusent alors mutuellement de vols de bétail même en l'absence de preuve attestant formellement l'identité du voleur, et les femmes ne sont pas épargnées.

Toujours est-il que ces dernières années, les affrontements entre nomades afars et issas se font de plus en plus rares et ont perdu aussi en intensité. Preuve que les efforts du CEWARN/CEWERU et du gouvernement ont eu un effet sur les causes des conflits. Les enlèvements, les viols de femmes sont peu fréquents ces derniers temps, mais constitue toujours une pratique de vengeance ou d'humiliation de l'adversaire assez courante dans les conflits pastoraux entre tribus afars et issas. Il y a aussi des cas où des jeunes filles pour échapper au mariage forcé fuient vers les tribus adverses

**27. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes à la prévention et au règlement de conflits, à la consolidation de la paix, aux actions humanitaires et aux réactions aux crises, au niveau de la prise de décisions, dans des situations de conflits, y compris les conflits armés et dans des contextes fragiles ou de crise ?**

- X Promotion et soutien de la participation significative des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des accords de paix
- X Promotion de la participation égale des femmes aux actions humanitaires et de réponse aux crises, à tous les niveaux, en particulier au niveau de la prise de décisions Intégration d'une perspective de genre dans la prévention et le règlement des conflits y compris les conflits armés Intégration d'une perspective de genre dans l'action humanitaire et la réaction aux crises
- X Protection des espaces de la société civile et des défenseuses des droits des femmes
- X Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits

Djibouti a ratifié en avril 2005 le Protocole de création du CEWARN de 2002. Le mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits ou CEWARN de son acronyme en anglais est un effort de collaboration des sept États membres de l'IGAD (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda) et de l'un des programmes de l'IGAD visant à atténuer et à prévenir les conflits violents dans la sous-région. Depuis sa création en 2002, le CEWARN fonctionne avec un accent particulier sur les conflits pastoraux transfrontaliers et les conflits

Djibouti a ensuite mis en place par décret n°2013-110/PR/MAECI du 3 juin 2013 le mécanisme national d'alerte précoce et de réactions aux conflits pastoraux et urbains ou CEWERU de son acronyme en anglais. Le CEWERU de Djibouti est chargé de collecter, vérifier les informations utiles en matière d'alerte précoce et de réactions aux conflits pastoraux et urbains. De manière plus explicite, il lui appartient d'effectuer l'analyse préliminaire des informations collectées mais aussi l'évaluation des analyses reçues et l'élaboration des stratégies de réaction.

Un Comité directeur regroupant les représentants des différentes parties préconisées par le CEWARN a été constitué et mis en place. En novembre 2008, un Comité local de 17 membres a été créé dans la région de Dikhil définie en tant que zone pilote. Un sous-comité transfrontalier entre Afambo (localité éthiopienne) et As-Eyla (village djiboutien) a été créé en décembre 2011. Il réunit les autorités régionales et les chefs coutumiers de deux côtés de la frontière pour parvenir à mieux traiter les incidents transfrontaliers. Il est composé des représentants du gouvernement, du parlement, de l'administration régionale, de la police, de l'armée, de la société civile, des institutions universitaires et de la recherche.

En conformité avec la nouvelle stratégie du CEWARN, le mandat et la zone géographique du CEWERU ont été élargis à tous les types de conflits (relatifs à la sécurité, à l'environnement, au social, à l'économie et à la gouvernance) et à l'ensemble du territoire national. Le plan d'action pour mettre en œuvre cette nouvelle stratégie, a été élaborée en août 2014 mais les activités n'ont toujours pas démarré.

Il importe de signaler toutefois, qu'en milieu pastoral, les femmes constituent traditionnellement un facteur de pacification entre les tribus à travers la pratique des mariages intracommunautaires arrangés pour consolider un accord de paix ou lorsque « une fraction souhaite renouer la paix avec ses ennemis, elle envoie chez eux des femmes qui portent des brins d'herbe en signe de paix » et la suite dépend de la façon dont elles seront accueillies. Mais plus globalement, les femmes et les petites filles demeurent davantage plus vulnérables et doublement handicapées par l'organisation sociale qui les marginalise et par la faiblesse de la présence des services de l'Etat.

A ce niveau, les défis sont : i) la sensibilisation des populations pastorales, y compris les notables, sur la gravité de la problématique des violences à l'égard des femmes, notamment les violences sexuelles ; ii) le renforcement de la présence et des capacités des services de sécurité de l'Etat dans ces zones ; iii) la participation effective et l'intégration directe des femmes et des associations féministes aux processus de règlement des conflits pastoraux ; iv) la prise en charge de la victime d'une violence sexuelle.

**28. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits y compris les conflits armés, ou lors d'action humanitaire et de réaction aux crises ?**

- Mise en œuvre d'une réforme juridique et politique pour réparer et prévenir les violations des droits des femmes et des filles

**X** Renforcement des capacités institutionnelles, notamment du système judiciaire et des mécanismes de justice transitionnelle, le cas échéant, en cas de conflit et de réaction à une crise

- Renforcement des capacités des institutions du secteur de la sécurité en matière de droits de l'homme et renforcement de la prévention de la violence sexuelle et sexiste, mais aussi de l'exploitation et des abus sexuels

**X** Amélioration de l'accès des femmes victimes du conflit, les réfugiées ou déplacées à des services de prévention et de protection contre la violence

**X** Mesures prises pour lutter contre le trafic d'armes

**X** Mesures prises pour lutter contre la production, l'utilisation et le trafic de drogues illicites

**X** Mesures prises pour lutter contre la traite des femmes et des enfants

-Autre

Le droit international humanitaire (DIH) est une autre appellation de ce qui est connu traditionnellement sous le nom droit de la guerre et des gens. Il consiste en un ensemble de règles qui tendent à limiter les effets des opérations de guerre, en particulier à l'égard des populations et des installations civiles et des personnes qui ne participent pas ou plus aux combats (prisonniers, réfugiés), ainsi qu'en limitant les objectifs, les moyens et les armes de guerre. Le DIH est également appelé « droit des conflits armés ». Des règles et un corpus légal consigné dans les conventions internationales dont celle de Genève et ses protocoles additionnels sont signés par l'ensemble des Etats.

Pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits y compris les conflits armés ou lors d'action humanitaire et de réaction aux crises, Djibouti a organisé en janvier 2018 un atelier consacré à la mise en œuvre et au suivi du droit international humanitaire (DIH).

Organisé conjointement par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le Comité international de la Croix rouge, la rencontre a donné l'occasion aux autorités djiboutiennes d'étudier les voies et moyens de mettre en place une Commission nationale de suivi de la mise en œuvre du droit international humanitaire.

Au cours de cet atelier, la Conseillère technique au ministère de la justice a rappelé que Djibouti a ratifié les quatre Conventions de Genève de 1949, ainsi que tous les protocoles additionnels. Elle a souligné que ces traités engagent les pays signataires à en respecter toutes les dispositions car, toutes les conventions et protocoles ratifiés font office de loi. En ce qui concerne la mise en œuvre, elle a indiqué que la République de Djibouti fait en sorte que ces instruments soient connus le plus largement possible au sein des forces armées et des autres composantes des forces de l'ordre (police, gendarmerie) par le biais de l'incorporation de ces dispositions dans les curricula de l'armée, de la formation élémentaire jusqu'aux cours des officiers.

De son côté, le président de la CNDH s'est dit réjoui de voir Djibouti honorer scrupuleusement ses engagements en matière de droit de la guerre lors du conflit armé qui a résulté de l'agression militaire de l'Erythrée envers Djibouti. « *Dans le règlement de ce conflit, la République de Djibouti s'est illustrée par son attachement aux obligations internationales, relatives au traitement et à la protection des prisonniers de guerre* » a-t-il déclaré.

Il y a lieu de signaler aussi que la loi n°111/AN/11/6<sup>ème</sup> L relative à la lutte contre le terrorisme et autres infractions graves du 25 mai 2011 traite en son titre 5 et 6 de la traite des personnes et trafic de migrants, et du trafic d'armes à feu.

**29. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour lutter contre la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux ?**

- X Mesures prises pour lutter contre les normes et les pratiques sociales négatives et faire mieux connaître les besoins et le potentiel des petites filles
- X Renforcement de l'accès des filles à une éducation, à un développement de compétences et à une formation de qualité
- X Lutte contre les désavantages sur le plan de la santé en raison de la malnutrition, de la maternité précoce (l'anémie p. ex.) et de l'exposition au VIH/SIDA et à d'autres maladies sexuellement transmissibles
- X Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à réduire et à mettre fin au mariage d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés
- X Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à éliminer la violence à l'égard des filles, notamment la violence physique et sexuelle et les pratiques préjudiciables
- X Mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin au travail des enfants et aux niveaux excessifs des soins et travaux domestiques non rémunérés effectués par les filles
- Promotion de la sensibilisation des petites filles et de leur participation à la vie sociale, économique et politique
- Autre

Parmi les mesures prises, il y a :

- La politique nationale de l'enfance (PASNED/2011-2015 puis PASNED/2018-2022)
- La loi n°95/AN/15/7<sup>ème</sup>L portant Code de Protection juridique des mineurs du 18 mai 2015
- La lutte acharnée contre les MGF depuis plus de 40 ans (voir plus haut)
- La mise sur pied d'un secrétariat exécutif de lutte contre le VIH
- La loi protégeant les personnes vivant avec le VIH
- La tenue des ateliers de sensibilisation et de formation sur le VIH

Dans le cadre de la mise en œuvre du PASNED (2011-2015), le Ministère de la Femme et de la Famille a organisé un nombre d'ateliers de sensibilisation du PASNED sur l'ensemble du territoire national dans le but de promouvoir et de renforcer les droits de l'enfant.

Afin de mettre fin à la discrimination à l'égard des filles, plusieurs réalisations ont été accomplies : la séparation des toilettes (filles/garçons) au sein des écoles ; la couverture vaccinale actuellement supérieure à 80% (Djibouti a été félicitée par l'Organisation internationale GAVI pour cette performance); une nette augmentation des consultations prénatales et post natales ; des centres de récupérations nutritionnelles sont installés dans toutes les structures de santé aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Pour éliminer l'exploitation économique du travail des enfants et protéger les jeunes filles qui travaillent, la République de Djibouti a ratifié la Convention des Droits des Enfants en 1990 et concrétisé son application et sa promotion par la célébration annuelle d'une Journée Nationale de l'Enfant Djiboutien institutionnalisée le 20 novembre 1990. Djibouti a adhéré aussi à la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'enfant, en même temps qu'aux protocoles additionnels relatifs à l'implication des enfants dans les conflits armés et à la vente, la prostitution et la pornographie infantile de 2000.

Pour ce qui est de la protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants, le Gouvernement de Djibouti a également ratifié les conventions internationales. D'autre part, le Code de travail Djiboutien est conforme aux normes internationales et interdit le travail des enfants et tout travail forcé quelque soit la force ou le besoin.

Mais il est important de savoir que, Djibouti étant une Nation musulmane, les préceptes, la tradition et la culture musulmane, interdisent déjà avant toute loi, l'exploitation des enfants. Par ailleurs, Djibouti n'étant pas un pays agricole ou à industrie artisanale (textile, manufactures) les pires formes de travail des enfants sont inexistantes. Le Code de Travail Djiboutien prévoit les sanctions ou amendes en cas de non respect ou de violation des lois sur le travail des enfants.

Les cinq dernières années, le MFF a conduit des campagnes de sensibilisation principalement dans les milieux scolaires pour promouvoir les valeurs contre la violence et sensibiliser sur les bonnes valeurs. Au niveau des régions et de Djibouti ville, les associations, très actives ont pris le relais et ont touché un grand nombre de publics adultes, jeunes et adolescents.

Il y a eu également des émissions télévisées et radiophoniques mises en place par la Radio Télévision de Djibouti (RTD) pour sensibiliser la population sur la protection des enfants et des personnes vulnérables. Des journalistes ont également été formés sur les droits de l'Enfant et notamment sur la violence. Des modules de formation relative à la lutte contre la violence destinée aux enseignants ont été élaborés pour renforcer leurs compétences et leur capacité à protéger les enfants contre les violences. Les cas de non respect ou de violation des dispositions des articles relatifs au travail des jeunes mineurs (16-18 ans) sont également punis.

La Politique nationale pour l'enfance (PASNED/2018-2022) est dictée par les principes généraux suivants : i) l'indivisibilité et l'égalité des droits de l'enfant ; ii) la non-discrimination à l'égard des enfants ; iii) l'intérêt supérieur de l'enfant ; iv) le droit à la vie, à la survie ; v) le développement et la participation de l'enfant à la vie publique, avec la prise en compte de son opinion dans les décisions qui le concernent.

La Politique a pour but de créer pour tous les enfants un environnement protecteur favorisant la réalisation de leurs droits fondamentaux et l'accès équitable aux services sociaux de base. Elle devra assurer à l'enfant l'application effective des dispositions des instruments internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'enfant, en matière de survie, de développement, de protection et de participation.

Les objectifs généraux visent à : i) créer un environnement juridique et social favorable à la promotion et à la protection de l'enfant ; ii) bâtir un consensus national au profit du développement intégré de l'enfant à Djibouti ; et iii) mobiliser les acteurs et ressources nationales pour le développement de l'enfant.

Les stratégies d'intervention pour atteindre ses objectifs, sont les suivantes : i) l'amélioration des conditions de survie de l'enfant par le renforcement des capacités individuelles et collectives ; ii) la création d'un environnement juridique et social favorable au développement de l'enfant ; iii) la communication et le plaidoyer en faveur de la promotion de l'enfant ; iv) l'adoption d'une démarche de concertation et de dialogue pour créer une base consensuelle et une véritable appropriation pour la mise en œuvre et le suivi de la politique ; v) la mobilisation des ressources nationales et internationales et le développement des partenariats ; vi) l'adoption d'une approche multi-variée intégrant les traitements sociaux, juridiques, économiques et culturels ; vii) la recherche de la synergie, de la complémentarité des interventions et l'optimisation des ressources ; viii) le renforcement des capacités pour surmonter les contraintes de la mise en œuvre ; ix) le partenariat avec les communes, les régions, les ONG et les communautés dans l'exécution et le suivi de la politique PASNED ; x) et le renforcement du cadre institutionnel de pilotage, de suivi et de coordination

Par ailleurs, la loi n°95/AN/15/7<sup>ème</sup> L. portant Code de Protection juridique des mineurs a pour objet la protection et la promotion des droits de l'enfant et notamment la protection de l'enfant en situations difficiles ou en danger. L'article 8 stipule que peuvent être considérées comme situations difficiles ou en danger pouvant menacer la santé, le développement ou l'intégrité physique, morale ou mentale de l'enfant : a) la perte des parents de l'enfant qui demeure sans soutien familial ; b) l'exposition à la négligence, au vagabondage et à la rue ; c) le manque notoire et continu d'éducation et de protection ; d) Le mauvais traitement de l'enfant ; e) l'exploitation sexuelle de l'enfant ; f) l'exposition de l'enfant à des abus sexuels ; g) l'exploitation de l'enfant à la mendicité et son exploitation économique ; h) L'exposition de l'enfant à des crimes organisés ; i) l'exposition de l'enfant aux conflits des personnes adultes ; j) l'utilisation de l'enfant dans un conflit armé ; k) l'exposition de l'enfant à des pratiques ayant des effets néfastes sur sa santé ou préjudiciable à sa vie ; l) la défaillance ou l'incapacité des parents ou de ceux qui ont la charge de l'enfant à assurer son éducation et sa protection.

La loi portant Code de Protection juridique des mineurs stipule en son titre 3 les obligations de l'État comme suit : i) l'Etat a l'obligation de protéger l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre des mesures appropriées pour favoriser et encourager le respect de ses droits ; ii) l'Etat devra assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires au cas où ses parents ou tuteur en seraient incapables ; iii) l'État a le devoir de protéger et de soutenir la famille, cellule de base naturelle de la société ; iv) l'État prend les mesures appropriées pour promouvoir les droits de l'enfant sur le territoire national ; v) l'État développe et encourage des programmes sociaux appropriés pour prévenir les mauvais traitements au sein de la famille, de l'école et tout autre endroit que l'enfant est amené à fréquenter ; vi) l'État prend, dans la mesure du possible toutes les dispositions appropriées pour empêcher que les enfants ne soient contraints de se livrer à une activité sexuelle, exploités à des fins de prostitution et aux fins de la production de spectacles ou de matériel à caractère pornographique.

## **2.6- Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement**

### **Domaines critiques du PAB**

- I.** Les droits fondamentaux des femmes
- K.** Les femmes et l'environnement
- L.** La petite fille

**30. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales ?**

- X** Soutien de la participation et du leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles
- Renforcement des preuves et/ou sensibilisation accrue aux dangers environnementaux et sanitaires liés au genre (p. ex., les produits de consommation, les technologies, la pollution industrielle)

- X Amélioration de l'accès des femmes à la terre, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles et amélioration de leur contrôle à ces égards
  - Promotion de l'éducation des femmes et des filles en sciences, en ingénierie, en technologie et dans d'autres disciplines liées à l'environnement naturel
- X Amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (l'accès à l'eau potable et à l'énergie) et aux technologies agricoles climatiquement rationnelles
  - Mesures prises pour protéger et préserver les connaissances et les pratiques des femmes dans les communautés autochtones et locales liées aux médecines traditionnelles, à la diversité biologique et aux techniques de conservation
  - Mesures prises pour faire en sorte que les femmes bénéficient équitablement d'emplois décentes dans l'économie verte
- X Contrôle et évaluation de l'impact des politiques environnementales et des projets d'infrastructure durable sur les femmes et les filles
  - Autre

Parmi les mesures prises, il y a :

- la SCAPE (2015-2019) ([voir plus haut](#))
- les Plans de développement régionaux ([voir plus haut](#))
- la Politique Nationale Genre (2011-2021) ([voir plus haut](#)).
- la mise en place des Points focaux genre dans tous les ministères chargés d'institutionnaliser le genre au sein de leur département respectif
- le Programme national de sécurité alimentaire PNSA (2013-2017), le (PNIASAN/2016-2020) ainsi que le programme (COSOP/2019-2024) pour le soutien de la participation et du leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles, pour l'amélioration de l'accès des femmes à la terre, à l'eau, à l'énergie et aux autres ressources naturelles et amélioration de leur contrôle à ces égards, ainsi que pour l'amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre (l'accès à l'eau potable et à l'énergie) et aux technologies agricoles climatiquement rationnelles ([Voir plus haut](#))

Dans toutes ces politiques et plans de développement, les perspectives et les préoccupations de genre y sont intégrées, notamment pour améliorer l'accès des femmes aux infrastructures durables permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre comme l'accès à l'eau potable et à l'énergie, et aussi pour la participation et le leadership des femmes dans la gestion et la gouvernance des ressources environnementales et naturelles.

### **31. Quelles sont les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années pour intégrer les perspectives de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophes, de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier ?**

- X Soutien de la participation et du leadership des femmes, y compris celles touchées par les catastrophes, dans les politiques, programmes et projets de réduction des risques de catastrophes et de résilience au changement climatique et d'atténuation de ce dernier
  - Renforcement des données concrètes de base et sensibilisation accrue à la vulnérabilité disproportionnée des femmes et des filles face aux conséquences de la dégradation de l'environnement et des catastrophes environnementales
- X Promotion de l'accès des femmes, touchées par une catastrophe, à des services tels que les prestations de secours, l'assurance contre les catastrophes et l'indemnisation
  - Mise en place ou renforcement de lois et de politiques favorables à l'égalité des sexes dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, de la résilience au changement climatique et de l'atténuation de ce dernier (p. ex., des lois applicables en cas de catastrophes, qui tiennent compte de la vulnérabilité des femmes lors des catastrophes)

La région de la corne d'Afrique dont Djibouti est depuis des décennies le théâtre de l'impact croissant de catastrophes résultant de la combinaison des aléas naturels et des vulnérabilités, combinaison qui représente une menace constante sur la vie et les moyens de subsistance des populations. Cette combinaison fait également dévier le progrès socioéconomique de son cours normal, fait plonger des milliers d'hommes et de femmes dans une pauvreté extrême et appauvrit davantage les pauvres.

Le gouvernement a promulgué le 11 mars 2006 la loi n°140/AN/06/5<sup>ème</sup>L, portant politique nationale de gestion des risques et des catastrophes. Il a adopté le décret n°2006/192/PR/MI du 23 juillet 2006 portant mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion des risques de catastrophes. Ce cadre prévoit la mise en place d'un Comité Technique Intersectoriel de gestion des risques et des catastrophes, d'un Secrétariat Exécutif de Gestion des Risques et des Catastrophes (SEGRC), instance permanente de gestion, de coordination, d'exécution et d'appui des programmes et actions, ainsi que la mise place des Comités régionaux de gestion des risques et des catastrophes qui sont des organes de planification, de coordination, de suivi et d'évaluation des activités de la gestion des risques et des catastrophes. Ils constituent aussi des relais de transmission de l'information entre le SEGRC et les acteurs intervenant au niveau régional.

Au cours d'une réunion du Comité technique intersectoriel en novembre 2018, le SEGRC a présenté un document important pour la réduction des risques de catastrophes. Il s'agit du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015- 2030), adopté par 187 Etats lors de la Conférence Mondiale organisée par les Nations Unies du 14 au 18 mars 2015 à Sendai au Japon. Ce Cadre a été approuvé par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 3 juin 2015. Les Chefs d'État et de gouvernements de l'Union Africaine ont exprimé leur ferme attachement à la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai en tant que moyen de poursuivre la dynamique engagée par le programme d'action africain relatif à la réduction des risques de catastrophes.

Par ailleurs, lors de la Plateforme Afrique Arabe, qui s'est réunie à Tunis le 13 octobre 2018, les ministres chargés de la gestion des catastrophes et les chefs de délégations ont insisté sur l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai en élaborant des plans d'action au niveau national.

Conformément à ces différentes recommandations, Djibouti a donc pris l'initiative de lancer le processus d'élaboration d'un Plan d'action national relatif à la réduction des risques de catastrophes pour les quatre années à venir (2019-2022). Les domaines essentiels du plan d'action visant à mettre en œuvre le Cadre de Sendai en République de Djibouti s'articule autour des quatre questions prioritaires : i) la compréhension des risques de catastrophes ; ii) le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ; iii) l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe avec pour objectif la résilience ; et iv) et le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour mieux reconstruire durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

Une fois finalisé et adopté par le Comité technique intersectoriel, le Plan d'action national sera soumis aux partenaires pour l'appui et le soutien à apporter à sa mise en œuvre dans le cadre du partenariat mondial (ODD17).

Cela dit, le SEGRC organise des ateliers d'information et de sensibilisation sur la réduction des risques de catastrophes destinés à l'endroit des élus des collectivités territoriales, aux membres de l'Assemblée Nationale et au secteur privé parmi lesquels des femmes y sont représentées. Il organise aussi des formations relatives à la mise en place des équipes chargées de l'évaluation rapide après une catastrophe pour la ville de Djibouti et pour chaque région.

Par ailleurs, des études ayant montré que les femmes sont les plus vulnérables aux changements climatiques, le Ministère en charge de l'environnement, dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, exécute des projets d'adaptation, construit autour d'une logique pertinente, celle de sécuriser l'eau avant de mettre en place des périmètres agropastoraux et de développer des activités génératrices des revenus résilientes.

Dans ces projets d'adaptation, les coordinateurs nationaux mettent un point d'honneur à promouvoir la parité chez les bénéficiaires des activités desdits projets. Par exemple, dans le projet Bara, une mini laiterie qui a été mise en place est gérée par des femmes. Une quinzaine de femmes ont pu suivre la formation sur la conservation et la transformation du lait. A la fin de cet apprentissage, un comité de gestion exclusivement féminin a été mis en place par élection. De même, le projet Adailou-Assamo promeut l'employabilité féminine. Une grande partie des participants aux ateliers de confection des gabions sont des femmes. Autrement dit, les projets d'adaptation aux changements climatiques exécutés par le Ministère de l'Environnement mettent l'accent sur la promotion du genre féminin.

Il y a lieu de noter aussi que la République de Djibouti a officiellement soumis sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) le 14 Août 2015 auprès de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle est devenue ainsi le 6<sup>ème</sup> pays africain et le 54<sup>ème</sup> au monde à le soumettre à quelques 3 mois et demi de la COP 21 qui s'est tenu à Paris en décembre 2015. La République de Djibouti s'est engagé en effet à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 de 40% selon le scénario de référence.

Cet engagement est ambitieux pour un pays comme Djibouti. Il sera atteint cependant en alliant mesures d'atténuation et développement de secteurs économiques durables, tels que celui des énergies renouvelables (géothermie, solaire, éolien). Pour garantir ce niveau d'ambition, la République de Djibouti devra investir plus de 3,8 milliards \$US en collaboration avec la communauté internationale. Un complément de plus de 1,6 milliard conditionné par de nouvelles sources de financement tel que le Fonds Vert pour le Climat et un appui international permettrait au pays de réduire ses émissions en 2030 de 20% supplémentaires.

En matière d'adaptation, la République de Djibouti a engagé de nombreux plans et programmes dont les objectifs prioritaires sont liés aux priorités sociales du pays. Citons la réduction de la vulnérabilité aux sécheresses, la protection contre l'augmentation du niveau moyen des mers, l'élargissement de l'accès à l'eau, la protection de la biodiversité et le renforcement de la résilience des populations rurales. Les projets d'adaptation en cours de mise en œuvre représentent un budget de près de 100 millions d'euros. Cependant, ce montant représente seulement 12% du montant total qu'il serait nécessaire d'investir pour l'adaptation dans le cas d'un scénario climatique +2°C, et seulement 7,5% dans le cas du scénario +4°C.

Ces chiffres montrent que l'investissement dans des mesures d'adaptation est un enjeu crucial pour la République de Djibouti. Par cette contribution, la République de Djibouti souhaite réaffirmer sa conviction dans le principe de responsabilité collective mais différenciée et appeler à la mobilisation de la communauté internationale pour répondre à cet enjeu déterminant pour l'humanité.

## **Section 3 : Institutions et processus nationaux**

### **32. Quel est le mécanisme national actuel adopté par votre pays pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?**

Le mécanisme national adopté par Djibouti pour instaurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a été la Direction de la Promotion de la Femme et de la Famille créée et rattachée à la Présidence en juillet 1998. Moins d'un an après, cette direction est promu au rang de Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Promotion de la Femme, du Bien Etre Familial et des Affaires Sociales.

En 2011, il devient un Ministère à part entière ou Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning familial, chargé des Relations avec le Parlement. En juin 2016, il prend l'appellation de Ministère de la Femme et de la Famille et l'article 19 du décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixe ses attributions comme suit :

### **Article 19 : Ministère de la Femme et de la Famille**

*Le Ministère élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'intégration de la Femme dans le processus du développement du pays. Il participe à la cohésion du tissu social, et particulièrement de la cellule familiale. A ce titre, il conduit, conjointement avec le Ministère de la Santé, la politique du Gouvernement en matière de planification familiale, de prévention des risques liés à la santé maternelle et infantile, la sensibilisation aux bonnes pratiques liées à la petite enfance*

*Il participe, conjointement avec le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, aux programmes de prévention et d'information sur les comportements à risque. Dans la limite de ses attributions en matière de promotion féminine, le Ministère définit, conjointement avec le Ministère du Travail, le cadre légal et la mise en application des dispositions liées à la protection du droit des femmes. Il élabore et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'insertion professionnelle des femmes vulnérables, notamment celles opérant dans l'informel, conjointement avec les ministères compétents. Le Ministre est également chargé de la politique sociale de la protection de l'enfant en collaboration avec les autorités compétentes.*

*(Extrait du Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 portant attributions des Ministères)*

Mais il y a lieu de noter qu'à côté de ce mécanisme national, il existe une autre institution beaucoup plus ancienne qui a vu le jour avant l'accession du pays à la souveraineté nationale en avril 1977 et qui a milité en faveur des femmes dans le but de rassembler et unir tous les indépendantistes pour mener à bien le combat. Il s'agit de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes (UNFD).

Au lendemain de l'indépendance, l'UNFD s'est en effet attelée à reconstruire le pays. Proche du gouvernement, elle a accompli alors des missions telles que la lutte contre les grandes sécheresses qui avaient ravagé le sud du pays à l'époque, ainsi que la lutte contre le chômage des femmes. Présidée par la 1<sup>ère</sup> Dame de la République, l'UNFD est aujourd'hui la pionnière des associations des femmes Djiboutiennes et elle est représentée sur l'ensemble du territoire national. Dotée d'une assise nationale solide, elle a une capacité de mobilisation sans égale. Chaque Djiboutienne est naturellement liée à l'UNFD, ce qui constitue un atout majeur pour l'organisation et rehausse sa crédibilité et sa position comme acteur incontournable dans la marche vers le développement socioéconomique et politique du pays.

L'UNFD se consacre à l'amélioration du statut de la femme Djiboutienne à travers la mise en œuvre de programmes importants dans les domaines de l'autonomisation de la femme (scolarisation et formation professionnelle des jeunes filles déscolarisées, alphabétisation), le plaidoyer pour l'abandon des MGF, la lutte contre les VFG à travers l'opérationnalisation de 5 CEIO ou cellules d'écoute, d'information et d'orientation qui accueillent les femmes victimes de violence. A cet effet, elle a signé un protocole avec le Ministère de la femme et de la famille, de la justice, de l'intérieur et de la santé. Elle a mis en place un paquet de services essentiels pour les victimes et un système de collecte des données.

D'ailleurs, le Président de la République lui a rendu hommage à l'occasion de la journée internationale de la femme le 8 mars 2018. Il s'est exprimé en ces termes :

#### **Extrait de discours du Chef de l'État prononcé à l'occasion de la Journée internationale de la Femme en 2018.**

*.... Je voudrais rendre un hommage appuyé à l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes, fer de lance du mouvement féministe, saluer leur engagement et les encourager à le poursuivre, à l'amplifier car sans cette institution la cause féminine n'aurait pu connaître une évolution aussi heureuse dans notre pays. Aussi, je trouve curieux qu'une institution, l'une des plus ancienne du pays, qui a fait autant ses preuves, relève toujours du statut associatif, alors que son spectre d'actions couvre largement celui des ONG. Je laisse ce débat ouvert....*

### **33. La personne responsable du mécanisme national est-elle membre du processus institutionnel de mise en œuvre des ODD ?**

Il n'existe pas de processus institutionnel national de mise en œuvre des ODD. Par contre, il existe un Comité multisectoriel de suivi et d'évaluation de la Vision 2035 et de la SCAPE qui est en train

d'aligner les cibles et les indicateurs de la SCAPE avec ceux des ODD. Un haut responsable du Ministère de la Femme et de la Famille est membre de ce Comité.

Déjà en avril 2016, constatant que les orientations stratégiques de la « Vision, Djibouti 35 » et celles de la SCAPE sur la période quinquennale 2015-2019 ne concordent pas toutes avec les 17 ODD du Programme de développement durable 2030, le PNUD a dépêché un Consultant international pour aider le gouvernement à aligner les orientations stratégiques de la SCAPE avec les ODD, afin d'harmoniser tous les outils de planification du pays et du Système des Nations Unies dont le PNUAD (2013-2017) et le PNUAD (2018-2022) en fonction des enjeux actuels et futurs à l'horizon 2030. (Voir Annexe 2).

En décembre 2018, au cours d'un atelier organisé au Palais du Peuple à l'occasion de la présentation des résultats de la revue à mi-parcours de la SCAPE, le gouvernement et le SNU ont convenu d'intégrer les indicateurs des ODD dans la SCAPE. (Voir en annexe 3 les cibles et indicateurs de la SCAPE).

Cela dit, et selon l'Institut national de la statistique de Djibouti, le travail d'alignement des indicateurs avec ceux de la SCAPE se poursuit et 80% des cibles de la SCAPE seraient déjà alignés avec ceux de la SCAPE, par contre l'alignement des indicateurs des ODD avec ceux de la SCAPE serait encore à 10%.

#### **34. Existe-t-il des mécanismes formels permettant aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?**

a) Il existe un Observatoire Genre créé en avril 2018 qui a pour rôle principal d'orienter toutes les parties prenantes sur les questions relatives à l'égalité des sexes et de réaliser des études pour mesurer les gaps en la matière.

De son côté, le Comité de pilotage du PNUAD participe à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

b) C'est l'Observatoire genre qui s'assure de la participation des femmes et des filles issues des groupes marginalisés pour prendre en compte leurs préoccupations, en étroite coopération avec l'ONARS, le SEAS, l'OIM et le HCR.

c) L'élaboration du rapport Beijing+25 a mobilisé plusieurs parties prenantes (le gouvernement, les secrétaires généraux et points focaux genre des départements ministériels, la société civile, des organisations non gouvernementales dont l'Union nationale des femmes Djiboutiennes, la cellule d'écoute, d'information et d'orientation des femmes victimes de violence, les médias, l'Université de Djibouti, la Commission nationale des droits de l'homme, l'Institut national de la Statistique de Djibouti et des agences des Nations Unies présentes à Djibouti.

Le Chef de l'État et le Premier Ministre ont été informés du lancement de processus par Madame la Ministre de la Femme et de la Famille en Conseil des Ministres.

L'atelier de lancement du processus d'examen a été organisé à l'Observatoire genre. L'atelier a été présidé par la Secrétaire générale du Ministère de la Femme et de la Famille et animé par le Consultant. Les discours officiels ont été prononcés par la Représentante du FNUAP suivie par la Vice Présidente de l'UNFD.

L'allocution d'ouverture de l'atelier a été prononcée par la Secrétaire générale du Ministère de la Femme et de la Famille. Un historique concernant les différentes conférences sur les femmes depuis le Mexique, en passant par Copenhague puis Nairobi jusqu'à la Déclaration et du Programme d'actions de la 4<sup>ème</sup> Conférence de Beijing en 1995, avec des documents à l'appui, a été présenté et remis aux participants à l'atelier par la Directrice de l'Observatoire Genre.

Au cours de son intervention, le Consultant a présenté en détails la Note d'orientation préparée par l'ONU-Femmes pour l'examen approfondi à réaliser pour l'élaboration du Rapport national Beijing+25, y compris le questionnaire à renseigner.

La Radio et la Télévision de Djibouti ainsi que le quotidien La Nation étaient présents à l'atelier pour médiatiser l'évènement.

Le questionnaire a été adressé à toutes les parties prenantes invitées à l'atelier. Entretemps, le Consultant a pu avoir des entretiens approfondis avec la Secrétaire générale du MFF, la Directrice de l'Observatoire Genre et le Directeur de l'INSD, ainsi que des Points focaux genre.

C'est sur la base du retour des informations qu'il a reçues que le MFF a procédé à la rédaction du premier draft du rapport qui a été partagé avec les parties concernées pour lecture, observation et avis à donner pour son approbation.

Le Rapport final a été validé au cours d'un atelier présidé par la Secrétaire générale du Ministère de la Femme et de la Famille au Sheraton Hôtel en présence des parties prenantes invitées dont les agences des Nations Unies.

### **35. L'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles sont-elles considérées comme une priorité essentielle dans le plan national ou la stratégie nationale de mise en œuvre des ODD ?**

Il n'y a pas de plan national ou de stratégie nationale à proprement parler pour la mise en œuvre des ODD. C'est plutôt dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPE que les ODD sont intégrés, alignés et pris en compte (Voir annexe 2 et 3).

Cependant, un nouveau plan est en cours de préparation avec le concours du SNU pour aller vers un alignement total des cibles et indicateurs de la SCAPE avec ceux des ODD respectivement.

Ceci dit, l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles du pays est une priorité de haut niveau affichée par le Président de la République comme en témoigne les allocutions qu'il prononce régulièrement chaque année à l'occasion de la Journée internationale de la femme. (Voir page 4 au début du rapport). Pour le Chef de l'État, l'implication et la participation effective de la femme djiboutienne sont incontournables pour le développement du pays.

## **Section 4 : Données et statistiques**

### **36. Quels sont les trois principaux domaines dans lesquels votre pays a fait le plus de progrès au cours des cinq dernières années en matière de statistiques du genre au niveau national ?**

Les trois domaines dans lesquels Djibouti a fait le plus de progrès en matière de statistiques du genre sont :

- X** Promulgation de lois, règlements ou programmes/stratégies statistiques établissant des statistiques du genre
- Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques du genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interinstitutionnel)

- Utilisation accrue de données sexo spécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets
- X** Retraitement des données existantes (recensements et enquêtes) pour produire des statistiques ventilées par sexe et/ou de nouvelles statistiques du genre
- X** Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base nationales sur des sujets spécialisés
- Amélioration des sources de données administratives ou alternatives pour combler les lacunes en matière de données sur le genre
- Production de produits de connaissance sur les statistiques du genre (p. ex., des rapports intuitifs, des notes d'orientation, des documents de recherche) Développement d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques du genre
- Engagement dans le renforcement des capacités pour favoriser l'utilisation des statistiques du genre (p. ex., les formations, les séminaires d'appréciation statistique)
- Autre

Un outil assurant une indépendance dans la production statistique, dans la gestion et la mobilisation des ressources financières adéquates s'est avérée nécessaire dans le pays. C'est dans ce cadre qu'il a été créé en septembre 2018 en lieu et place de la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED), un établissement public à caractère administratif dénommé Institut national de la statistique de Djibouti (INSD) doté d'une autonomie administrative et financière.

Sa création s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la stratégie nationale de développement de la statistique adopté en 2016, la charte africaine de la statistique dont le pays est signataire et du Rapport 2017 du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs sur la République de Djibouti.

L'Institut aura pour mission d'assurer la coordination des activités du système statistique national. Il sera chargé de produire, d'analyser et de diffuser les statistiques officielles, de tenir à jour les données statistiques relatives à l'ensemble de la vie nationale et d'assurer à tous les niveaux la formation et la spécialisation des cadres statisticiens et démographes nationaux et enfin d'entreprendre des recherches et études sur les questions statistiques et économiques.

### **37. Parmi les mesures suivantes, quelles sont les trois plus grandes priorités de votre pays pour le renforcement des statistiques nationales du genre au cours des cinq prochaines années ?**

Les trois plus grandes priorités de Djibouti pour le renforcement des statistiques nationales correspondent aux trois domaines suscités, à savoir :

- X** Élaboration des lois, règlements ou programmes/stratégies statistiques pour la promotion des statistiques du genre
  - Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle relatif aux statistiques du genre (p. ex., groupe de travail technique, comité interinstitutionnel)
  - Utilisation accrue de données sexo spécifiques dans la formulation des politiques et l'exécution des programmes et projets
  - Retraitement des données existantes (p. ex., recensements et enquêtes) pour produire des statistiques du sexe et/ou de statistiques du genre
- X** Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base nationales sur des sujets spécialisés (p. ex., l'utilisation du temps, la violence sexiste, la propriété d'actifs, la pauvreté, le handicap)
  - Utilisation accrue et amélioration des sources de données administratives ou alternatives pour combler les lacunes en matière de données sur le genre
  - Production de produits de connaissance sur les statistiques du genre (p. ex., des rapports conviviaux, des notes d'orientation, des documents de recherche)
- X** Développement d'une base de données centralisée en ligne et/ou d'un tableau de bord sur les statistiques du genre Institutionnalisation des mécanismes d'échange entre utilisateurs et producteurs

- Renforcement des capacités statistiques des utilisateurs pour accroître l'appréciation statistique et l'utilisation des statistiques du genre (p. ex., les formations, les séminaires d'appréciation statistique)
- Autre

En novembre 2018, un document de stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) sur la période 2018-2022 a été élaboré et validé. Selon le Directeur de l'INSD, le processus d'élaboration de cette stratégie intervient dans un contexte marqué par la mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD) à l'horizon 2030 au niveau mondial avec un accent prononcé sur les thématiques émergentes, telles que les changements climatiques, l'environnement et le genre, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Stratégie d'Harmonisation des Statistiques en Afrique et l'entrée en vigueur de la Charte Africaine de la Statistique au niveau du continent.

Au niveau national, la SNDS vise à répondre aux besoins d'informations de qualité notamment ceux liés au suivi de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2015-2019) et des ambitions affichées par la vision « Djibouti 2035 ». La SNDS/2018-2022 aura donc à relever plusieurs défis car la demande de statistiques couvre des domaines de plus en plus divers et des niveaux géographiques de plus en plus désagrégés pour tenir compte des politiques et stratégies sectorielles. Parmi ces défis, figure l'amélioration de la production statistique avec une meilleure couverture et qualité dans tous les domaines, afin de répondre aux besoins de la SCAPE et des engagements internationaux notamment les ODD.

Parmi les dernières enquêtes réalisées, il y a l'enquête djiboutienne auprès des ménages (EDAM-2017), l'enquête sur les pratiques néfastes et l'enquête sur la violence à l'égard des femmes.

Les enquêtes EDAM ont pour objectif de fournir aux décideurs des informations fiables et pertinentes sur les conditions de vie des ménages, en vue de l'élaboration du programme de réformes économiques et sociales en général, et du programme national de lutte contre la pauvreté en particulier. Elles donnent également des informations sur les groupes vulnérables de la population nationale. Ces enquêtes permettent aussi d'avoir une idée assez large de l'ampleur de la pauvreté dans le pays et servent de cadre conceptuel et méthodologique pour une meilleure appréhension de la pauvreté.

Dans le cadre de la SNDS, les nouvelles enquêtes prévues donneront des informations en genre. Il est prévu le recensement général de la population et de l'habitat prévu en 2020, l'enquête sur la santé de la famille (EDSF/PAPFAM), ainsi qu'une enquête sur les femmes migrantes et une autre sur le handicap en octobre 2019.

### **38. Avez-vous défini un ensemble national d'indicateurs pour suivre les progrès des ODD ?**

Un ensemble national d'indicateurs est en train d'être défini par l'Institut national de la statistique (INSD) pour suivre les progrès des ODD en adéquation avec les indicateurs de la SCAPE. Le processus d'alignement est en cours. Dans l'immédiat seuls 10% des indicateurs sur l'ensemble des indicateurs ODD sont alignés au genre. L'INSD est en train de procéder par secteur (éducation, santé, justice, emploi etc.). Les indicateurs spécifiques au genre supplémentaires de pays ne sont pas encore dégagés. (Voir en annexe 2, les indicateurs de la SCAPE).

### **39. La collecte et la compilation de données sur les indicateurs de l'ODD 5 et sur les indicateurs spécifiques au genre dans le cadre d'autres ODD ont-elles commencé ?**

Oui, la collecte et la compilation des données sur les indicateurs de l'ODD5 et sur les indicateurs spécifiques au genre dans le cadre des ODD ont commencé. Ce travail est en cours au sein du Comité de suivi de la SCAPE. L'INSD est membre de ce comité. Mais, il y a lieu de noter que le noyau d'indicateurs de la SCAPE a été établi avant ceux des ODD. Raison pour laquelle leur alignement va nécessiter du temps, et l'INSD en est conscient.

#### 40. Lesquelles des ventilations suivantes sont régulièrement fournies par les principales enquêtes dans votre pays ?

**X** Situation géographique  
Revenus

**X** Sexe

**X** Âge

**X** Éducation

**X** Situation matrimoniale

Origine ethnique

\*Statut migratoire (légèrement)

\*Handicap (légèrement)

#### Autres caractéristiques pertinentes aux contextes locaux

Plus spécifiquement, les enquêtes EDAM permettent de disposer de données sur les caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques (structure de la population, éducation, emploi, activités économiques, etc.), les conditions de l'habitat (caractéristiques de l'habitat, l'accès à l'eau, les sources d'énergie, l'accès aux moyens de communication, etc.), les sources de revenus, les dépenses de consommation (santé, éducation, logement, alimentation, transport, communication, services sociaux et loisirs), la structure de consommation, l'accès aux services sociaux de base, la gouvernance au sein des ménages et de la communauté, les perceptions des populations en matière de pauvreté et d'exclusion sociale notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'emploi, du logement, de l'énergie, de l'agriculture et du capital.

## **Conclusion**

Les multiples études, évaluations, politiques, stratégies, plans, programmes et projets, ainsi que la promulgation des lois, listées ci-dessus, ont amené le gouvernement de la République de Djibouti, au cours des cinq dernières 2014-2019, à prendre des mesures qui se sont concrétisées en actions et abouties en faveur de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Toutes ces actions se sont inscrites parfaitement R comme on le verra ci-après R dans le cadre de 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing et ont constituées dans leur ensemble des avancées notables dans l'optique du développement durable à l'horizon 2030 en visant en particulier les femmes, filles et petites filles vulnérable, pauvres, handicapées, veuves, les femmes rurales, les femmes réfugiés et déplacées, les femmes migrantes, ainsi que les femmes atteintes de VIH/SIDA.

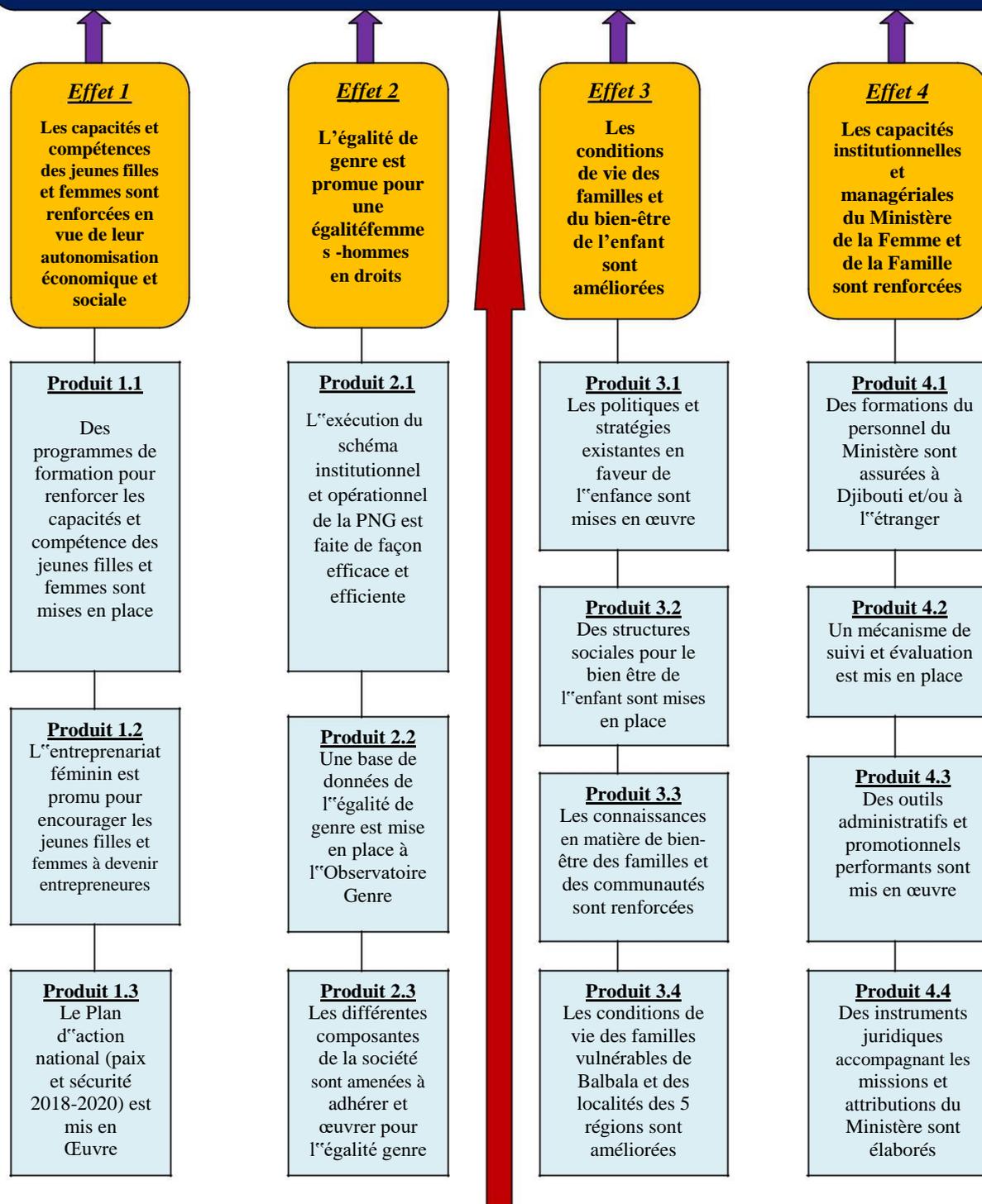
Elles confirment la ferme volonté politique du pays d'éradiquer la pauvreté (ODD1) et la faim (ODD2), de permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge (ODD3), d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité (ODD4), de garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles (ODD5 et ses 6 cibles), de promouvoir une croissance économique soutenue et un travail décent (ODD8), de lutter contre les inégalités et faciliter la migration et la mobilité des personnes de façon ordonnée, sûres et responsable (ODD10) en ne laissant personne de coté, d'assurer l'accès de tous en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées à des espaces publics sûrs (ODD11), de prendre des mesures pour lutter cotre les changements climatiques (ODD13), de réduire toutes les formes de violences et de mettre un terme à l'exploitation et à la traite (ODD16).

Toutefois, ces actions ont été entreprises et réalisées, parfois non sans difficultés, notamment sur le plan de leur financement et/ou la disponibilité des ressources financières. C'est dire que le gouvernement devrait davantage renforcer ses moyens pour mettre en œuvre le partenariat mondial et faire en sorte que les pays développés honorent beaucoup plus leurs engagements en matière d'aide au développement (ODD17).

**ANNEXE 1**

**Théorie du changement à court terme (2019-2021)  
Ministère de la Femme et de la Famille**

*Amélioration des conditions de vie des jeunes filles, femmes, familles et enfants vulnérables au niveau communautaire et intercommunautaire dans Djibouti-ville et les régions de l'intérieur du pays*



**Protection – Equité – Autonomie - Promotion des Droits de l'homme et de la femme  
Priorité à aider les plus vulnérables en premier  
Application d'approches soucieuses de l'égalité des sexes  
Amélioration de la responsabilité, de la transparence et de l'efficacité,**

## ANNEXE 2

### **Alignement des Axes de Développement stratégique de la SCAPE avec les ODD**

#### **Axe 1 : Croissance économique, compétitivité et rôle moteur du secteur privé**

##### **Axe 1.1 : Infrastructures économiques**

###### **Axe 1.1.1 : Energie**

###### **Orientations Stratégiques**

- Développement de l'efficacité et de la transparence du secteur
- Optimisation de l'utilisation des énergies traditionnelles et renforcement des infrastructures de transport et de l'énergie;
- Développement des énergies renouvelables ;
- Promotion de l'efficacité énergétique ;
- Développement de l'électrification en zones rurales.

###### **Alignement ODD 7**

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

##### **Axe 1.1.2 : Eau et Assainissement**

###### **Orientations Stratégiques**

- Amélioration de l'approvisionnement en eau potable en zones urbaines et rurales; Renforcement des installations et pratiques d'assainissement;
- Renforcement des capacités institutionnelles du secteur.

###### **Alignement ODD 6**

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

##### **Axe 1.1.3 : Communications**

###### **Orientations Stratégiques**

- Extension de la couverture nationale en moyens de télécommunications
- Développement du réseau de télécommunications à l'international et promotion de nouvelles activités créatrices d'emplois
- Développement du sous-secteur postal
- Renforcement de la couverture et de la production radiotélévisée
- Réforme du cadre réglementaire et institutionnel du secteur des communications.

###### **Alignement ODD 9**

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

##### **Axe 1.1.4 : Transports**

###### **Orientations Stratégiques**

- Développement des infrastructures portuaires pour l'affirmation de Djibouti comme hub régional Développement de la zone franche
- Construction et renforcement des infrastructures de transport aérien
- Relance du transport ferroviaire comme levier d'intégration régionale
- Développement du réseau routier national pour un transport intérieur répondant à la demande et des corridors régionaux consolidés
- Développement du réseau de transport urbain ;
- Renforcement des capacités institutionnelles du secteur.

###### **Alignement ODD 12**

Établir des modes de consommation et de production durables.

##### **Axe 1.2 : Mines**

###### **Orientations Stratégiques :**

- Développement des infrastructures minières et des activités d'analyse et de recherches; Renforcement du cadre de pilotage sectoriel.

###### **Alignement ODD 7**

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

### **Axe 1.3 : Industrie**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Renforcement des capacités de pilotage de la politique industrielle; Promotion du secteur et soutien aux opérateurs;
- Identification des ressources naturelles et minières, rampes d'une industrialisation;
- Renforcer les capacités en informations commerciales et industrielles;
- Une conquête vigoureuse des marchés sous régional et mondial
- ; L'environnement des affaires et le secteur privé.

#### **Alignement ODD 9**

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

### **Axe 1.4 : Secteur primaire**

#### **Orientations Stratégiques**

- Mise en place d'une sécurité alimentaire durable dans le cadre de la coopération régionale
- Mobilisation des ressources en eau en vue du développement agro-pastoral
- Appui aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs en situation de vulnérabilité
- Promotion de nouvelles sources de croissance et appui aux exportations
- Développement d'actions transversales de soutien sectoriel
- Amélioration du pilotage et du suivi-évaluation de la politique sectorielle.

#### **Alignement ODD 2**

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

#### **Alignement ODD 6**

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.

#### **Alignement ODD 8**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

### **Axe 1.5 : Tourisme**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Création des capacités pour un pilotage performant du secteur;
- Construction d'une offre touristique de qualité.

#### **Alignement ODD 11**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

### **Axe 1.6 : Promotion du secteur privé**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Emergence d'un environnement des affaires favorables;
- Développement des PME dans les secteurs porteurs;
- Promotion de l'entreprenariat et encouragement à la formalisation des entreprises;
- Développement de l'appui technique et des services d'accompagnement;
- Renforcement de la communication et de l'accès à l'information ;
- Promotion de la place commerciale et de son rôle de hub régional.

#### **Alignement ODD 9**

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation

### **Axe 1.7 : Secteur financier**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Renforcement du cadre de supervision bancaire et modernisation du système de paiements;
- Modernisation du système d'information de crédits;
- Opérationnalisation du fonds de garantie partielle des crédits;
- Organisation du marché des assurances.

#### **Alignement ODD 8**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

### **Axe 1.8 : Commerce intérieur et artisanat**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Amélioration de la régulation du marché des biens et services (transparence, légalité, prévisibilité)

- Adoption d'un environnement institutionnel et juridique favorable à l'émergence d'un tissu de PME artisanales performantes;

#### **Alignement ODD 8**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

#### **Axe 1.9 : Commerce international et intégration régionale**

##### Orientations Stratégiques :

- Renforcement du cadre de pilotage institutionnel
- Approfondissement de l'intégration commerciale régionale et multilatérale.

## **Axe 2 / Développement du Capital humain**

#### **Axe 2.1 : Education et formation professionnelle**

##### Orientations Stratégiques :

- Développement de la qualité et amélioration de l'accès et de l'équité
- Amélioration de la gestion et du pilotage du système éducatif
- Développement professionnel des personnels de l'éducation
- Développement d'une formation professionnelle de qualité et en adéquation avec les besoins de l'économie nationale

#### **Alignement ODD 4**

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

#### **Axe 2.2 : Enseignement supérieur et recherche**

##### Orientations Stratégiques :

- Renforcement de la capacité d'offre et amélioration des conditions d'accueil de l'Enseignement Supérieur
- Développement des filières en phase avec les besoins de l'économie
- Promotion de la recherche nationale comme moteur de développement

#### **Alignement ODD 4**

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

#### **Axe 2.3 : Santé**

##### Orientations Stratégiques :

- Gouvernance plus participative et plus transparente pour un système de santé plus équitable
- Accès universel à des services de santé de qualité pour répondre aux besoins de la population
- Adaptation du financement et de l'utilisation des ressources financières aux besoins du système de santé
- Développement et valorisation des ressources humaines en fonction des besoins du système de santé
- Amélioration de la disponibilité, de la qualité et de l'usage rationnel des médicaments ainsi que de la qualité des moyens de diagnostic
- Renforcement du système national d'information sanitaire (SNIS) pour améliorer l'appui à la décision, la surveillance, le suivi-évaluation du PNDS

#### **Alignement ODD 3**

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

#### **Axe 2.4 : Promotion du Genre**

##### Orientations Stratégiques :

- Renforcement de l'autonomisation des femmes
- Promotion de l'égalité du genre, du planning familial et de l'action sociale
- Défense et promotion des enfants
- Lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants
- Renforcement des capacités institutionnelles et du partenariat

#### **Alignement ODD 5**

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

#### **Axe 2.5 : Jeunesse et Sport**

##### Orientations Stratégiques :

- Développement de l'insertion sociale et économique des jeunes

- Promotion du sport de masse et du sport de haut niveau
- Renforcement des capacités institutionnelles du secteur

### **Axe 2.6 : Logement**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Développement du financement de l'habitat
- Extension de l'habitat urbain par l'aménagement de nouveaux terrains
- Réduction du déficit de logements et densification des centres urbains par la production de logements neufs
- Amélioration de l'habitat précaire (Programme Zéro Bidonville)  
Renforcement des capacités des acteurs

#### **Alignement ODD 11**

**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables**

### **Axe 2.7 : Emploi**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes et des femmes demandeurs d'emploi
- Développement de l'entreprenariat des jeunes (SECRA)
- Promotion d'un fonctionnement harmonieux du marché du travail
- Renforcement des capacités des intervenants du marché de l'emploi
- Renforcement technique et managérial de l'INAP
- Promotion de la sécurité sociale

#### **Alignement ODD 8**

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

### **Axe 2.8 : Protection sociale et populations vulnérables**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Lutte contre la pauvreté et les vulnérabilités, le développement du capital humain et promotion de la solidarité nationale par la mise en place d'un dispositif efficace de protection sociale
- Développement de la microfinance
- Promotion de l'économie sociale et solidaire
- Coordination et suivi évaluation de la pauvreté

#### **Alignement ODD 1**

Éliminer la pauvreté partout dans le monde et sous toutes ses formes

#### **Alignement ODD 3**

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

### **Axe 2.9 : Culture et Affaires musulmanes**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Renforcement des capacités du Ministère des affaires musulmanes
- Promotion de la culture et des arts

#### **Alignement ODD 16**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

## **Axe 3 / Gouvernance publique et renforcement des capacités:**

### **Axe 3.1 : Gouvernance politique**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Renforcement des mécanismes d'écoute, de concertation, d'évaluation et de communication
- Développement du rôle et des capacités du Parlement
- Renforcement du dispositif électoral

#### **Alignement ODD 16**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

### **Axe 3.2 : Justice et droits humains**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Amélioration de l'accès aux services de justice

- Modernisation des outils juridiques
- Promotion des droits humains
- Renforcement de la politique pénitentiaire
- Renforcement des capacités des institutions judiciaires

#### **Alignement ODD 16**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

### **Axe 3.3 : Gouvernance économique et financière**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Amélioration du pilotage stratégique du développement économique
- Amélioration de la coordination de l'aide et de la mobilisation des ressources
- Modernisation de la gouvernance financière et budgétaire
- Amélioration de l'environnement des affaires
- Amélioration de la mobilisation des recettes
- Amélioration de la capacité de gestion de la dette
- Renforcement du Système statistique national

#### **Alignement ODD 16**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

### **Axe 3.4 : Sécurité, diplomatie et coopération internationale**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Souveraineté nationale et intégrité territoriale
- Promotion de la paix, de la démocratie et de la stabilité
- Coopération internationale et renforcement de l'action diplomatique
- Initiative nouvelle
- Renforcement du dispositif administratif

#### **Alignement ODD 17**

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

### **Axe 3.5 : Gouvernance administrative**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Appui au pilotage de la réforme de l'administration
- Modernisation de la gestion de la fonction publique
- Amélioration de la qualité du service public dans les ministères cibles

#### **Alignement ODD 16**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

### **Axe 3.6 : Gouvernance locale, administration interne et sécurité intérieure**

#### **Orientations Stratégiques :**

- Administration générale et territoriale
- Approfondissement de la décentralisation
- Organisation des élections
- Gestion des risques et catastrophes
- Amélioration de la protection civile
- Renforcement de la sécurité intérieure

#### **Alignement ODD 16**

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

**Axe 4.1 : Développement territorial et pôles de développement**

Orientations Stratégiques :

- Développement des outils de planification territoriale et promotion des pôles économiques de développement
- Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de l'urbanisme (SDAU)
- Edification de pôles économiques de développement à l'intérieur du pays à partir d'une valorisation des potentialités locales

**Axe 4.2 : Développement durable**

Orientations Stratégiques :

- Réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques
- Protection de la biodiversité
- Réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone
- Renforcement des capacités de planification et de suivi du secteur de l'environnement

*(Source : Rapport « Vers un alignement de la Vision 2035 et des axes stratégiques de la SCAPE sur les 17 Objectifs de Développement Durable » / PNUD-Djibouti/Avril-Mai 2016)*

**NB** L'état de l'alignement ci-dessus établi en 2016 montre que certaines orientations stratégiques de la SCAPE ne concordent pas avec tous les 17 ODD.

### ANNEXE 3

## Alignement des Orientations stratégiques des PDR par rapport aux ODD

Objectifs de Développement Durable (ODD/2015-2030)	Plans de Développement Régionaux (PDR/2015-2019)
<p><b><u>ODD11</u></b> : Villes et communautés durables</p> <p><b><u>ODD16</u></b> : Paix, Justice et Institutions efficaces</p> <p><b><u>ODD17</u></b> : Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Orientation Stratégique 1</u></b> Promouvoir une bonne gouvernance locale</p>
<p><b><u>ODD1</u></b>: Pas de pauvreté</p> <p><b><u>ODD2</u></b>: Faim Zéro</p> <p><b><u>ODD3</u></b>: Bonne santé et bien-être</p> <p><b><u>ODD4</u></b>: Education de qualité</p> <p><b><u>ODD5</u></b>: Egalité entre les sexes</p> <p><b><u>ODD14</u></b>: Vie aquatique</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Orientation Stratégique 2</u></b> Développement d'un cadre de vie de qualité et d'un capital humain pour soutenir les actions de développement</p>
<p><b><u>ODD8</u></b> : Travail décent et croissance économique</p> <p><b><u>ODD12</u></b> : Consommation et production responsable</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Orientation Stratégique 3</u></b> Edification d'un pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources</p>
<p><b><u>ODD6</u></b> : Eau propre et assainissement</p> <p><b><u>ODD7</u></b> : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <p><b><u>ODD9</u></b> : Industrie, innovation et infrastructures</p> <p><b><u>ODD10</u></b> : Inégalité réduite</p> <p><b><u>ODD13</u></b> : Lutte contre le changement climatique</p> <p><b><u>ODD15</u></b> : Vie terrestre</p> <p><b><u>ODD17</u></b> : Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Orientation Stratégique 4</u></b> Développer des infrastructures structurantes capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région</p>

*(Extrait des Rapports des Plans de développement régionaux/2015-2019)*

## ANNEXE 4

### Indicateurs de suivi annuel de la SCAPE (2015-2019)

*NB : Les valeurs de référence correspondent à l'année 2013 sauf indications contraires*

INDICATEURS	Class. DISED	Référénc e (a)	Cible 2019
<b>INDICATEURS D'IMPACT DE PREMIER ORDRE</b>			
Taux de croissance réel du PIB (%)	[MB.04]	6% (2014)	10,7%
Revenu national par habitant (US\$)		719 (2014)	1002,8
Incidence de la pauvreté monétaire (%)	[PC.01]	46,7%	53,5%
Nombre de cibles OMD atteintes (sur un total de 21)		0	5
<b>INDICATEURS SECTORIELS – AXE 1</b>			
<b>ENERGIE</b>			
Taux d'accès à l'énergie électrique	[EE.07]	53%	70%
Nombre d'abonnés EDD		46 501	61 400
Pertes sur réseau (techniques et non techniques (% de la production)		21%	17%
Prix moyen du KWh (USD)		0,3	0,18
<b>EAU</b>			
Part des ménages raccordés au réseau d'eau potable (%)		67,2	85
Pertes sur réseau R techniques et non techniques (%)		47	35
Taux d'accès à l'eau potable (%)	[EE.01]		
- Urbain		98,4	100
- Rural		20,8	50
Nombre de points d'eau construits/réhabilités en zone rurale	[EE.05]	1 800	1 890
Prix moyen de l'eau dans les quartiers urbains pauvres (m3)	[EE.06]	80 FDJ/m3	-
Pourcentage de la population ayant accès à des ouvrages d'assainissement adéquats (%)	[PC.06]	32,7	45
<b>TELECOMMUNICATIONS</b>			
Densité en téléphones fixes (p.1000 hab.)	[PC.15]	23,2‰	30,8‰
Taux d'accès à la téléphonie mobile (%)		29%	74%
Abonnés internet haut débit (nombre)		17 705	42 190
<b>TRANSPORTS</b>			
Transit de marchandises sur le corridor Sud (tonnes)	[PC.12]	8,28	23,99 (2020)
Marchandises traités par le Port Polyvalent de Doraleh (en millions de tonnes)		1,4	8 156 460 (2020)
Trafic marchandises Port du Goubet / an (en millions de tonnes)		0	3 (2019)
Type de conteneurs traités par Djibouti Shipping Company		0	3500 EVP (2020)
Effectifs de bétail traités par le Port de Damerjog (en Millions de Tête)		0	12 (2020)
Port naval		0	72 (2020)
Effectifs des passagers transitant Bicidley Aéroport (en Millions)		0	1,4(2020)
Passagers R chemin de fer (en milliers)		0	804 (2020)
Part du réseau routier national bitumé (%)		41	82
Routes revêtues en bon état (%)		36	82
<b>MINES ET INDUSTRIE</b>			
Part de l'industrie manufacturière dans le PIB (%)		4,5	10
Emplois industriels		556	+25%
Exportations de sel (en tonnes)		0	-
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>			
Part de l'emploi du secteur primaire dans l'emploi total		2,3%	2,8%
Emplois directs dans le secteur de la pêche		600	+3 000

Production de produits halieutiques (tonnes)		2 000	20 000
Eau Potable (%)		37*	70
Bétail (%)		10*	20
Irrigation (%)		5*	10
Augmentation des forages et des ouvrages hydrauliques		520*	900
Productions agricoles (tonnes)		7 600	15 000
Superficies cultivées (ha)		1 330	5 000
Exportations de bétail (millier) :			
Ovins/Caprins		461,5	2 000
Camelins		38,5	500
Bovins		45,8	500
Augmentation de la production halieutique		2 000*	10 000
<b>TOURISME</b>			
Flux de touristes (par an)		63 910	155 500
Affaires		36 000	44 500
Ciblé (sports, écotourisme balnéaire)		8 000	76 000
Autres		19 910	35 000
Emplois du secteur tourisme		3 000*	10 000
<b>PROMOTION DU SECTEUR PRIVE</b>			
Indice du respect de l'Etat de droit (note Banque Mondiale)		29/100	20/100
Création d'entreprises R classement DB	PC02/03	163 (a)	< 100
Investissements directs étrangers /PIB (%)	[MB.09]	9,1%	15%
Indice des coûts de facteurs de production	[PC.04]	1 225 (a)	365
Délai de résolution de litige commercial (en jours)		1 225 (a)	365
<i>(b) Classement Doing 2015 Business</i>			
<b>SECTEUR FINANCIER</b>			
Taux de bancarisation (%)		14% (2013)	25%
Taux de pénétration des microcrédits (%)	[EM06]	6%	10%
Obtention de prêts R classement <i>Doing Business</i>		180 (b)	150
<i>(b) Classement Doing 2015 Business</i>			
<b>COMMERCE INTERNATIONAL ET INTEGRATION REGIONALE</b>			
Exportations / PIB (%)	[MB.01]	32,2%	40%
Solde des transactions courantes / PIB (%)	[MB.11]	23,3%	15%
<b>INDICATEURS SECTORIELS – AXE 2</b>			
<b>EDUCATION</b>			
Taux de scolarisation des enfants de 5 ans (%)		5% (2010)	35% (2020)
Taux brut de scolarisation (%)	[EP.01]		92%
Primaire		78.5%	84%
Moyen		57.5%	62%
Secondaire		38.7%	64%
Taux de transition Fondamental R ETFP		15% (2010)	25%
<i>(a) Valeurs 2013-2014. NB : indicateurs de parité : voir secteur Promotion du genre</i>			
<b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE</b>			
Effectifs de diplômés sortant des filières professionnalisant		887 (2015)	
<b>SANTE</b>			
Taux de mortalité maternelle (morts maternelles pour 100 000 naissances)	[SN.06]	383	362
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances 0-11 mois)	[SN.04]	58‰	44‰
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1 000 naissances 0-5 ans)	[SN.05]	67.8 ‰	61‰
Proportion d'enfants complètement vaccinés au 1 <sup>er</sup> anniversaire	[SN.02]	82.1% (2014)	90%
Insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	[SN.03]	29.8% (2012)	20%
Taux d'accouchements assistés (Sage-femme, Gynécologue, Infirmier)	[SN.09]	87.4% (2012)	92%
Taux de prévalence contraceptive	[SN.12]	19% (2012)	25%
Taux de prévalence du paludisme	[SN.14]	0.64% (2008)	0%
Taux de prévalence de la tuberculose pulmonaire	[SN.17]	30%	20%

Taux de séroprévalence du VIH/SIDA	[SN.18]	2.2% (2009)	1.8% (2015)
Pourcentage de centres de santé conformes aux normes / personnel	[SN.19]	82% (2014)	100%
Valeurs 2013 (source : estimations avec l'outil One Health)			
<b>PROMOTION DU GENRE</b>			
Part des femmes dans les instances décisionnelles (moyenne du parlement et du gouvernement, %)		20	40
Taux de mutilations génitales (% des filles de moins de 15 ans)	[SN.13]	48	32
Taux d'emploi des femmes (ratio femmes actives occupées/femmes 15-64 ans)		12	22
Taux de couverture du planning familial		42	68
Parité filles / garçons (pourcentage de filles dans le total des élèves)	[EP.09]		
- Primaire		0.86	1
- Moyen		0.77	0.86
- Secondaire		0.73	0.85
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus)	[EP.13]		
- Hommes		60.1%	69%
- Femmes		39.5%	62%
<b>JEUNESSE ET SPORTS</b>			
Nombre d'enfants et jeunes vulnérables pris en charge		8 000	15 000
Nombre de jeunes fréquentant des espaces communautaires et de vie culturelle		15 000	21 700
<b>LOGEMENT ET HABITAT</b>			
Pourcentage de la population ayant accès à un logement décent (%)	[PC.05]	74.3%	-
Parcelles régularisées ou nombre de titres fonciers délivrés (cession amiable)		6 782	10 000
Parcelles viabilisées et attribuées (par an)		2 949	5 000
Propriétaires avec titre foncier		18 088	28 000
Propriétaires avec permis d'occupation provisoire		19 456	27 240
Propriétaires sans statut		14 396	11 240
Locataires		16 191	17 270
Crédits distribués BHD (nombre)		0	5000
Aménagements des terrains urbains (ha)		-	400
Mise à niveau des anciens quartiers (ha)		-	16
Logement produits		1 912	25 000
dont programme zéro bidonville			6 000
(a) Valeurs 2013			
<b>EMPLOI</b>			
Proportion de la population active formée dans l'EFTP		10%	19%
Taux de chômage des femmes	[EM.02]	65,6%	38%
Taux de chômage des jeunes	[EM.02]	62,8%	38%
Nombre d'emplois permanents nets créés par le secteur moderne	[PC.01]	62,8%	38%
Nouveaux emplois créés à partir des projets financés par les différents fonds d'appui	[EM.05]	62,8%	38%
Nombre de petites et micro entreprises créées	[EM.06]	62,8%	38%
Proportion des entreprises en infraction par rapport aux dispositions du code du travail		35,7%	17,5%
<b>PROTECTION SOCIALE ET POPULATIONS VULNERABLES</b>			
Taux de couverture de la sécurité sociale		29%	55%
Taux de couverture de l'assurance maladie		0%	57%
<b>GOVERNANCE POLITIQUE</b>			
Pourcentage de conventions internationales dont les dispositions ont été traduites dans les textes nationaux (%)		...	100%
<b>JUSTICE ET DROITS HUMAINS</b>			
Magistrats ayant bénéficié d'une formation		-	32 sur 131
Affaires exécutées moins d'un an après le jugement (%)		-	100%
Nombre de bénéficiaires de l'assistance judiciaire		Très faible	20%

<b>GOVERNANCE ECONOMIQUE ET FINANCIERE</b>			
Recettes propres réalisées / PIB (%)	[MB.06]	18,6	22
Déficit public / PIB % PIB)		12,1	4,5 (2019)
Taux d'inflation annuel moyen (%)	[MB.03]	3	5
Arriérés de la dette / PIB (%)	[MB.08]		0%
Stock de la dette extérieure publique / PIB (%)	[MB.12]	53,7	75,7(2019)
Service de la dette extérieure / recettes propres de l'Etat (%)	[MB.13]	11,6%	8%
Niveau des réserves officielles de change en mois d'importation	[MB.10]	3,7	4
Classement de Djibouti dans le rapport Doing Business		171	< 150
<b>GOVERNANCE ADMINISTRATIVE</b>			
Nombre de ministères mettant en œuvre les Déclarations des Services aux Citoyens		0	7(2016)
Nombre d'entreprises et établissements publics appliquant la charte de bonne gouvernance		0	9(2019)
Nombre d'agents de l'Etat formés en gestion publique à l'INAP		30(2010)	200
(a) Valeurs 2013			
<b>GOVERNANCE LOCALE</b>			
Part des dépenses de collectivités locales dans les dépenses publiques	[BG.05]	...	nd
Pourcentage de conseils régionaux et ONG bénéficiant d'une formation continue en programmation, gestion et S&E de projets		0%	50%
<b>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET POLES DE DEVELOPPEMENT</b>			
Taux de réalisation consolidé des SDAU (%)	[EE.09]	0	>35
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>			
Ecosystèmes réhabilités (en hectares)		80	360
Zones de mouillage créées en AMP (nb.)		3	-
Périmètres agro-pastoraux construits (nb.)		6 périmètres +18 hectares	56 hectares
Ouvrages hydrauliques réalisés / résilience population (nb.)		11	47
Foyers améliorés réalisés/distribués (nb.)		228	-
Villages et campements connectés au solaire (nb.)		9	7

*(Extrait du document de la SCAPE/2015-Plus 2019)*

**NB :** La colonne « Class. DISED » précise le référencement utilisé par la DISED dans le document produit en décembre 2014 « Métadonnées des indicateurs de suivi et évaluation au niveau national », résultat d'une collaboration entre la DISED et les services de statistiques sectorielles et/ou de suivi et évaluation des différents départements ministériels. Ce dernier documente un noyau de 105 indicateurs répartis selon huit thématiques : (i) Macroéconomie, budget, secteur extérieur et monnaie ; (ii) Pauvreté, conditions de vie des ménages, développement humain ; (iii) Santé et nutrition ; (iv) Education et formation professionnelle ; (v) Emploi ; (vi) Eau potable, énergie et environnement ; (vii) Secteur privé et compétitivité ; (viii) Bonne gouvernance. Chaque indicateur fait l'objet d'une fiche comportant l'information complète sur les métadonnées (mode de calcul, source d'information, etc.).

## ANNEXE 5

### Projections démographiques de la République de Djibouti à l'horizon 2035

Indicateurs	Population de Djibouti en 2018	Population de Djibouti en 2035
Population totale	<b>962.452</b>	<b>1.133. 189</b>
Proportion des enfants de moins de 1 an	<b>4,36%</b>	<b>3,2%</b>
Proportion des enfants de moins de 5 ans	<b>11,15%</b>	<b>7,8%</b>
Proportion de la population scolarisable	3 R 24 ans	<b>43,47%</b>
	6 R 11 ans	<b>12,62%</b>
Proportion de femmes en âge de procréer 15-49 ans	<b>54,78%</b>	<b>53,36%</b>
Proportion des jeunes	0 R 14 ans	<b>31,7%</b>
	15 R 24 ans	<b>18,4%</b>
	15 R 34 ans	<b>35,3%</b>
Proportion de la population active 15 R 64 ans	<b>64,9%</b>	<b>70,4%</b>
Proportion de la population de 65 ans et plus	<b>3,7%</b>	<b>7,4%</b>

*(Extrait de l'étude sur les projections démographiques/DISED-FNUAP/Novembre 2018)*



**Fonds des Nations Unies pour la Population**